



Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'approbation

1.1- Rapport de présentation / Diagnostic

19 Mars 2019

| | | | | |
|--|--|---|---|-----|
| INTRODUCTION..... | 4 | 5.1 | ANALYSE DE LA TACHE URBAINE..... | 53 |
| I. ANTERIORITES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES..... | 5 | 5.2 | ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE DE L'HABITAT..... | 55 |
| 1.1 | POURQUOI UN PLU A VILLARD SUR DORON ? | 5.3 | ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE PAR SECTEUR | 57 |
| 1.2 | PORTEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME..... | 5.4 | ENVELOPPE URBAINE ET CAPACITE DE DENSIFICATION..... | 60 |
| II. LE CONTENU DU PLU..... | 8 | VI. BATIMENTS DE SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS..... | 70 | |
| III. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE..... | 9 | 6.1 | EQUIPEMENTS PUBLICS | 70 |
| PARTIE 1 :..... | 14 | VII. ACTIVITES ECONOMIQUES..... | 72 | |
| DIAGNOSTIC TERRITORIAL, SITUATION ACTUELLE ET EVOLUTIONS..... | 14 | 7.1 | EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS | 72 |
| I - SITUATION TERRITORIALE DE LA COMMUNE | 15 | 7.2 | L'ACTIVITE TOURISTIQUE | 73 |
| 1.1 | LE MASSIF DU BEAUFORTAIN | | LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES | 73 |
| 1.2 | VILLARD-SUR-DORON CONTEXTE ADMINISTRATIF | VIII. ACTIVITE AGRICOLE | 79 | |
| II. ARMATURE URBAINE ET PAYSAGERE | 18 | 8.1 | L'AGRICULTURE A L'ECHELLE DU BEAUFORTAIN | 79 |
| 2.1 | UN PEU D'HISTOIRE | | OBJECTIFS PORTES PAR LES 4 COMMUNES DU MASSIF..... | 80 |
| 2.2 | LE GRAND PAYSAGE | 8.2 | UN SECTEUR AGRICOLE ENCORE DYNAMIQUE..... | 80 |
| 2.3 | LE PAYSAGE URBAIN..... | IX. LES DEPLACEMENTS | 86 | |
| 2.4 | LES ESPACES ECONOMIQUES..... | 9.1 | DES BESOINS EN MOBILITE SURTOUT LIES A L'EMPLOI | 86 |
| 2.5 | ARCHITECTURE ET PATRIMOINE..... | 9.2 | LA TRAME VIAIRE ET LA HIERARCHISATION DES VOIES..... | 87 |
| 2.6 | LE PATRIMOINE..... | 9.2 | LES CAPACITES DE STATIONNEMENT ET LEUR POSSIBILITE DE MUTUALISATION..... | 90 |
| 2.7 | PAYSAGE NATUREL | 9.3 | LES POSSIBILITES DE DEPLACEMENT ALTERNATIVES A L'AUTOMOBILE PARTICULIERE..... | 91 |
| III. SITUATION DEMOGRAPHIQUE | 37 | X. LES RESEAUX..... | 94 | |
| 3.1 | EVOLUTION DE LA POPULATION DE VILLARD SUR DORON..... | 10.1 | ADDUCTION EN EAU POTABLE (SOURCE : COMMUNE) | 94 |
| 3.2 | UNE TAILLE DE MENAGES EN DIMINUTION MAIS DES FAMILLES ENCORE BIEN REPRESENTEES .. | 10.2 | SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES..... | 100 |
| 3.3 | EMPLOI ET POPULATION ACTIVE | 10.3 | DEFENSE INCENDIE (AVANT MISE A JOUR DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT) | 100 |
| IV. HABITAT..... | 45 | 10.4 | GESTION DES EAUX PLUVIALES | 102 |
| 4.1 | UNE EVOLUTION CONSTANTE DU NOMBRE DE LOGEMENTS DEPUIS LES ANNEES 1990..... | 10.5 | COUVERTURE NUMERIQUE | 102 |
| 4.2 | UNE CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS LARGEMENT DOMINEE PAR LA PRODUCTION DE RESIDENCES SECONDAIRES..... | 10.6 | TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS | 103 |
| 4.3 | UNE PREDOMINANCE DE PROPRIETAIRES MAIS DES LOCATAIRES BIEN REPRESENTES..... | XI. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE | 105 | |
| 4.4 | UNE MAJORITE D'APPARTEMENTS, ET DES RESIDENCES PRINCIPALES DE GRANDE TAILLE | PARTIE 2 :..... | 107 | |
| 4.5 | LE LOGEMENT SAISONNIER | ANALYSE PAYSAGERE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | 107 | |
| 4.6 | ANALYSE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES ENTRE 2002 ET 2015 | XII. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | 108 | |
| 4.7 | L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT..... | 12.1 | CLIMATOLOGIE..... | 108 |
| 4.8 | LES PRESCRIPTIONS DU SCOT ARLYSERE EN MATIERE DE LOGEMENTS..... | 12.2 | GEOLOGIE | 108 |
| V. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ET DES CAPACITES FONCIERES DU PLU..... | 53 | 12.3 | CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE | 111 |
| | | 12.4 | INVENTAIRES ET PROTECTIONS DES ESPACES NATURELS | 115 |
| | | 12.5 | MILIEUX NATURELS | 123 |

| | | |
|--------------|---|------------|
| 12.6 | MILIEUX DE HAUTES ALTITUDES (ETAGES SUBALPINS A ALPINS) | 128 |
| 12.7 | PATRIMOINE ECOLOGIQUE | 129 |
| 12.8 | LES DYNAMIQUES ECOLOGIQUES / TRAME VERTE – TRAME BLEUE | 133 |
| 12.9 | QUALITE DE L’AIR | 136 |
| XIII. | PRISE EN COMPTE DES RISQUES | 140 |
| 13.1 | LES RISQUES NATURELS..... | 140 |



INTRODUCTION

I. ANTERIORITES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

1.1 Pourquoi un PLU à Villard sur Doron ?

La commune de Villard-sur-Doron a décidé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Ce document comprend un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des documents graphiques.

L'élaboration du nouveau PLU de la commune doit intégrer les nouvelles normes en vigueur. Notamment, il conviendra que le PLU soit conforme aux exigences soumises par la « Loi Grenelle 2 » du 13 juillet 2010, de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) entrées en vigueur au 27 mars 2014, de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, des lois Macron 1 et 2 du 20 décembre 2014 et du 10 juillet 2015, de la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015.

Le conseil municipal a voté la révision du PLU le 25 octobre 2012, afin d'élaborer un nouveau document d'urbanisme, portant projet communal.

Aujourd'hui la commune se situe à une période cruciale de son développement. Elle est soumise à l'évolution des besoins, à l'évolution de la structure de sa population, à des enjeux agricoles et économiques importants qui entraînent des mutations en matière de déplacement, d'aménagement et de logement. Villard-sur-Doron est également une commune rurale de montagne qui conserve de nombreux atouts au niveau de son environnement et de son patrimoine. Ainsi, elle est soumise à des règles et des obligations spécifiques.

La délibération du 25 octobre 2012 a été complétée en date du 28 juillet 2016 afin de préciser les grands objectifs qui sous-tendent la révision générale du PLU de Villard sur Doron. :

Les objectifs ont été redéfinis comme suit :

- **Rechercher une croissance démographique raisonnée en cohérence avec les caractéristiques de la commune, autour de 1-1,5 % par an** en moyenne, permettant une vitalité communale tout en préservant le cadre de vie de la commune,
- **Prévoir un développement de l'habitat** dans l'objectif d'accueillir prioritairement des résidents permanents, mais également prendre en compte les résidences secondaires,

- **Estimer les capacités d'accueil de développement au sein des enveloppes urbaines**, du bâti existant, avant d'aller rechercher des secteurs d'extension,
- **Hiérarchiser le développement urbain en donnant la priorité au renforcement du Chef-lieu et de l'Etraz**, en permettant un développement des hameaux constitués, équipés et proches du village (ex : Cudray, Chez Martel, Les Dévies, Salignon), en permettant une densification d'autres hameaux, et en limitant le développement de l'habitat isolé,
- **Préserver la vue sur le village** depuis la RD925 en étudiant des secteurs d'extension sur l'arrière de l'enveloppe existante,
- **Préserver un espace de respiration entre le Chef-lieu et l'Etraz**,
- **Etudier la possibilité de faire évoluer le bâti existant aujourd'hui inutilisé** : chalets d'alpages, granges,
- **Améliorer les conditions de circulations dans le village** : réaménagement du carrefour d'entrée, analyse des stationnements, travail sur les liaisons douces, ...
- **Affirmer les stations de ski dans leurs vocations différenciées** : renforcer le domaine des Saisies en cohérence avec Hauteluce et permettre un développement de la station complémentaire de Bisanne 1500, permettre les aménagements nécessaires et la réalisation de nouveaux lits.
- **Pérenniser l'activité agricole sur la commune** en maintenant au maximum les zones de fauches et les principales terres agricoles d'importance, en permettant une diversification de l'activité, et en préservant les espaces de fonctionnalité des exploitations.
- **Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions**: en terme d'implantation, de volume, d'aspect, et aux conditions de réhabilitations.
- **Préserver le patrimoine bâti typique** tels que les lavoirs, les croix, les chapelles
 - **Se doter d'un document d'urbanisme qui réponde au contexte législatif**. Le PLU devra s'inscrire dans le respect des principes d'aménagement définis par différents textes successifs intervenus :
 - La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.
 - La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
 - La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014.
 - la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014.

Se doter d'un document d'urbanisme compatible avec les documents de planification supra-communaux tels que :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Arlysère approuvé le 09 mai 2012,
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé le 19 juin 2014,

Au-delà de ces enjeux, la commune de Villard sur Doron s'inscrit aujourd'hui dans plusieurs logiques supra communales qu'il faudra faire converger. Ces documents instaurent un cadre de compatibilité à respecter:

- La loi montagne
- La Directive Territoriale Aménagement et de Développement Durable Alpes du Nord
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Arlysère

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune de Villard sur Doron s'est engagée dans une démarche de concertation qui a permis d'associer l'ensemble des acteurs du territoire : population, élus, associations, techniciens, dans un processus d'élaboration de diagnostic partagé puis de mise en forme du projet de territoire. En effet, à la vision politique des élus doit s'ajouter le point de vue citoyen et "l'expertise d'usage" des habitants, cette double vision devant être étayée à l'aide de l'expertise des techniciens.

Trois réunions publiques, ont été organisées au cours desquelles l'observation de l'existant, les réflexions critiques et le débat prospectif se sont exercés dans une dynamique citoyenne de co-construction.

Cette démarche, a permis d'élaborer un projet de territoire et de construire son Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

1.2 Portée du Plan Local d'Urbanisme

C'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 qui est à l'origine de la rénovation du Plan d'Occupation des Sols (POS), en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette loi réforme en effet l'approche de l'urbanisme devenue obsolète, en invitant les municipalités et les organismes de coopération intercommunale à intégrer dans leurs politiques de développement les notions de ville durable et de démocratie participative.

Le PLU est un outil de planification mais c'est aussi un document d'urbanisme réglementaire de droit commun qui régit notamment les possibilités de constructions et d'usages des sols. Son objet ne se limite pas à un zonage, mais veut présenter le projet politique de la commune en matière d'urbanisme. Le PLU est le cadre de référence des différentes actions d'aménagement visant au renouvellement urbain et à la maîtrise des extensions périphériques.

Ce document a pour ambition d'afficher les orientations en matière d'urbanisme, de traitement des espaces publics, de trames viaires, de valorisation et de préservation des paysages, d'environnement et de l'agriculture, dans une optique de développement territorial durable. Le PLU, couvrant l'ensemble de la commune, permet de zoomer sur des secteurs particuliers, identifiés comme stratégiques.

Le PLU de Villard sur Doron a été approuvé en mars 2007. Depuis, la commune a réalisé plusieurs procédures d'évolution de son document d'urbanisme.

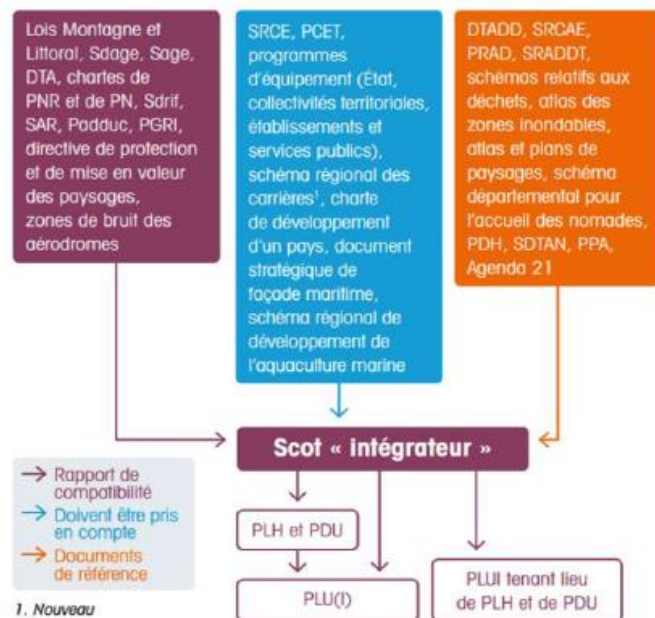
Dorénavant, Villard sur Doron, engage l'élaboration d'un nouveau projet communal.

Conformément aux articles **L.153-8** et **L.103-2** du code de l'urbanisme, la délibération prévoit les modalités de la concertation suivantes :

- Moyens d'information :
 - o Affichage de la délibération prescrivant la révision générale du PLU pendant toute la durée des études,
 - o Articles dans le bulletin municipal,
 - o Organisation de deux réunions publiques.
- Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
 - o Un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - o Possibilité de faire part au Maire de ses observations par courrier,
 - o Les réunions publiques citées ci-dessus.

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Il doit cependant être compatible avec les prescriptions nationales ou particulières, les schémas globaux d'aménagement, respecter les servitudes d'utilité publique ainsi que les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des projets d'intérêt général.



Source : Ministère du Logement et de l'égalité des territoires

Schéma illustratif de la hiérarchie des normes (depuis la mise en œuvre de la loi "ALUR" de 2014).

II. LE CONTENU DU PLU

D'après l'article R151-41 le P.L.U. comprend : le présent rapport de présentation ; le projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) ; les orientations d'aménagement et de programmation, des documents graphiques ; un règlement d'urbanisme ; des annexes.

Le Rapport de présentation

- Expose les caractéristiques communales (diagnostic) et justifie les choix retenus dans le PLU.

LE PADD

- Définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenu pour l'ensemble de la commune.

Les OAP

- Sont désormais obligatoires, elles déterminent les conditions d'aménagement des secteurs à enjeux, à travers des plans de compositions urbaines et paysagères.

Le Plan de Zonage

- Détermine 4 grands types de zones (les zones urbaines U, les zones à urbaniser AU, les zones agricole A, et les zones naturelles N).

Le Règlement

- Fixe l'ensemble des règles applicables à l'intérieur des zones définies dans le plan de zonage. Il comprend 16 articles par zones.

Les Annexes

- Précisent les contraintes à l'urbanisation (Schéma directeur Eau Potable, Assainissement, servitudes d'utilité publique...).

III. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'article R121-14 du Code de l'Urbanisme précise que les plans locaux d'urbanisme dont le territoire comprend en tout ou partie un site **Natura 2000** sont soumis à **évaluation environnementale**.

- La commune de Villard sur Doron se situe à environ 700m d'un site Natura 2000 Tourbière et Lac des Saisies FR8201776. La demande au cas par cas auprès de l'autorité environnementale a conclu à la nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'article R 104-18 du Code de l'Urbanisme précise que le rapport de présentation d'un PLU soumis à évaluation environnementale comprend :

1° Une présentation résumée des objectifs du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ;

3° Une analyse exposant :

- a) **Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;**
- b) **Les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;**

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le

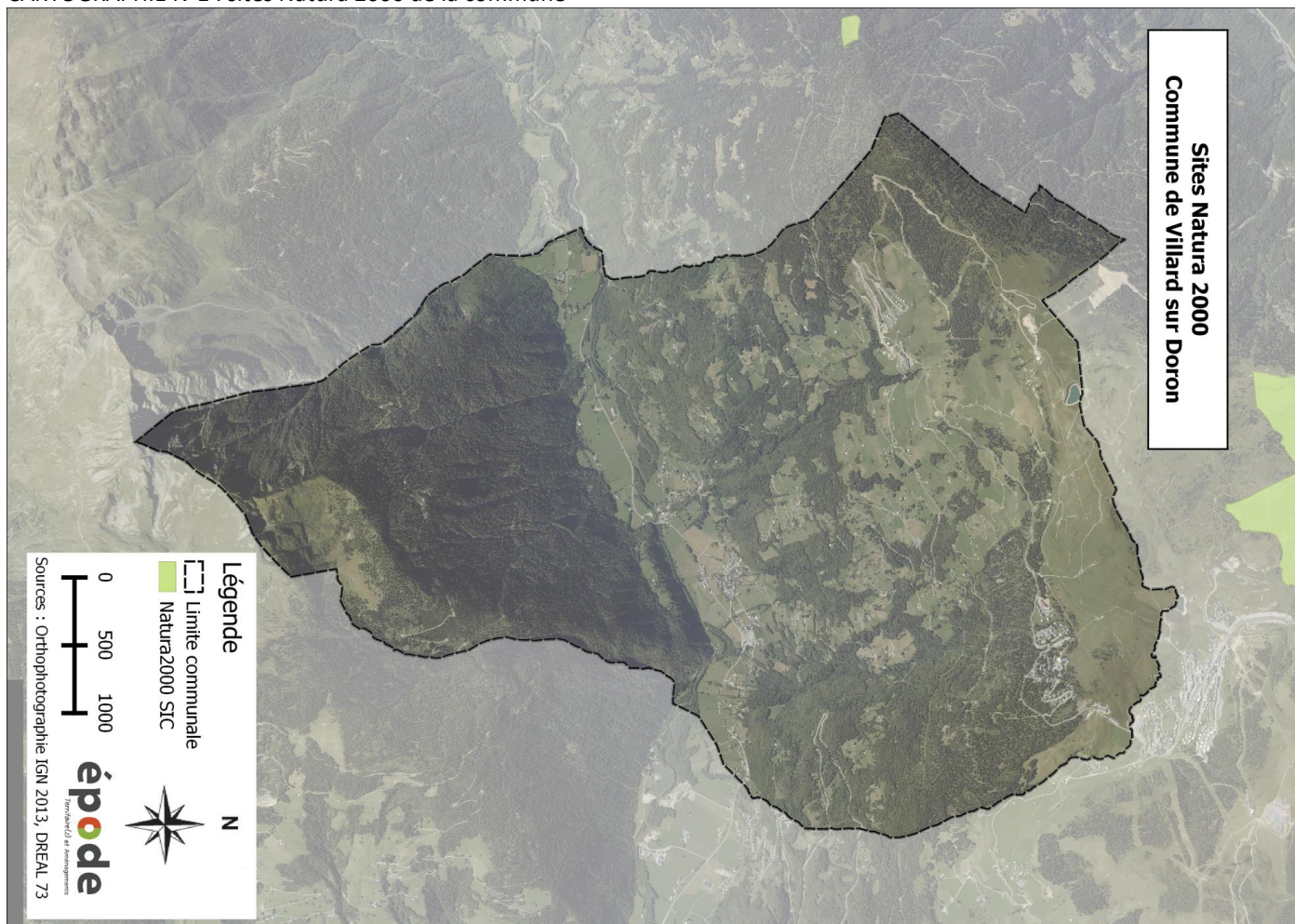
choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document ;

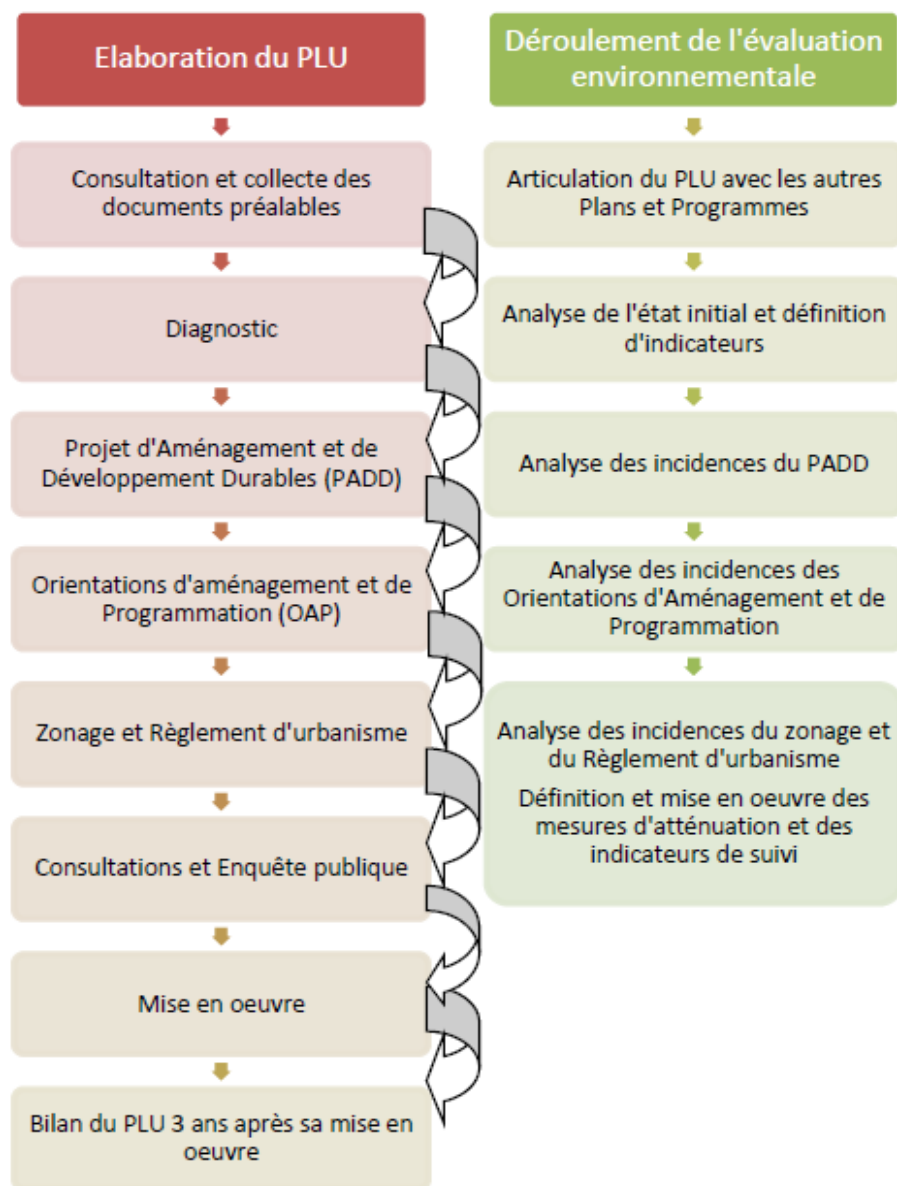
5° La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

CARTOGRAPHIE N°1 : sites Natura 2000 de la commune





Structure du présent rapport de présentation, reprenant l'ensemble des thématiques indiquées dans le Code de l'Urbanisme

TOME I : *Ce premier tome dresse le profil actuel de Villard sur Doron et met en avant les enjeux de son développement.*

La première partie est une analyse de la situation actuelle dont le but est d'appréhender la situation de la commune tant au point de vue démographique qu'économique et social, la deuxième porte sur l'analyse paysagère de l'état initial du site et de l'environnement.

TOME II : *Ce second volet expose les choix retenus pour établir le projet communal et la justification de ces choix, au regard, notamment, de l'analyse environnementale.*

Dans la troisième partie, sont énoncés les enjeux, hypothèses et les objectifs d'aménagement en fonction desquels sont prises les dispositions du P.L.U.

La quatrième partie présente l'appréciation des incidences du P.L.U sur leur évolution conformément aux articles L. 151-1 et R. 151-41 du code de l'urbanisme.

La partie cinq donne les indicateurs de suivi et d'évaluation du PLU, qui seront utilisés afin d'établir le bilan du PLU tous les trois ans après sa mise œuvre.

La sixième et dernière partie constitue le résumé non technique de la démarche d'évaluation du PLU et des choix retenus.

Le rapport de présentation expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.



PARTIE 1 :
DIAGNOSTIC TERRITORIAL, SITUATION
ACTUELLE ET EVOLUTIONS

I - SITUATION TERRITORIALE DE LA COMMUNE

1.1 Le massif du Beaufortain

Le territoire communal de Villard-sur-Doron se situe au cœur du Beaufortain. Ce secteur est délimité au Sud-Est par la Tarentaise, au Nord-Ouest par le Val-d'Arly et au Sud-Ouest par le canton d'Albertville Sud. Il possède des limites avec la Haute-Savoie au Nord-Est.

Le massif du Beaufortain couvre 26 670 hectares. De l'aval vers l'amont, la vallée est un unique couloir d'une quinzaine de kilomètres, dont les versants s'évasent vers le haut. Ce couloir relie la vallée d'Albertville au Beaufortain.

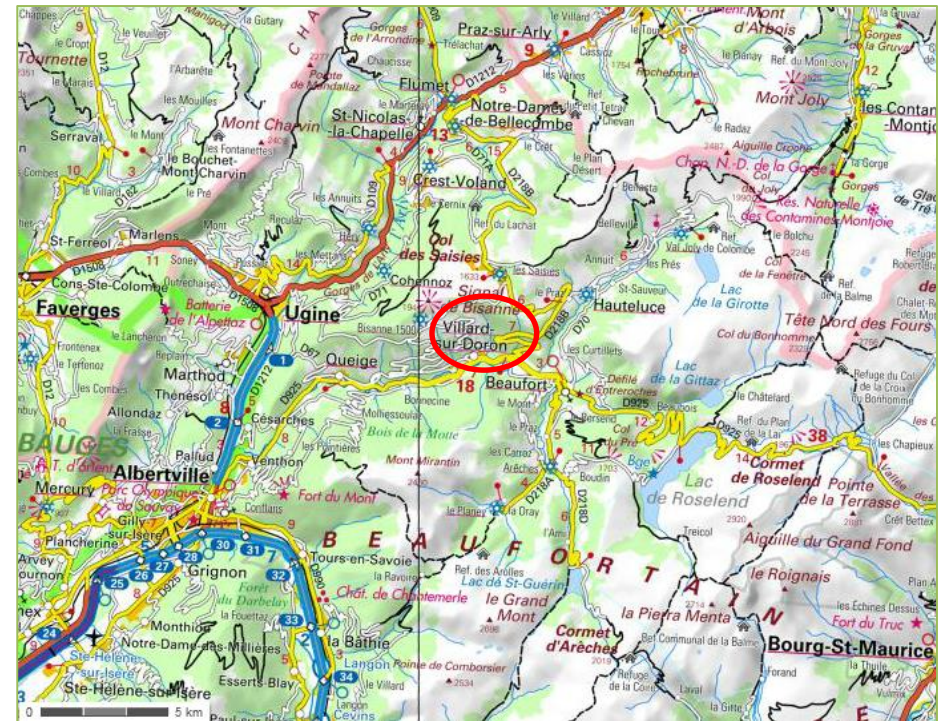
Les limites de crête du canton forment presque un cercle complet. Entre la crête de la Roche Pourrie et Cornillon, le Doron a creusé les gorges profondes des Roengers-Venthon. Ainsi, les communications étaient plus faciles par les cols :

- Col de La Forclaz, 871 m, vers le bas Val-D'arly,
- Col des Saisies, 1650 m, vers le Haut Val-D'arly,
- Col du Joly, 1989 m, vers le Val Montjoie,
- Cormet de Roselend, 1968 m, vers Bourg-Saint-Maurice,
- Cormet d'Arêches, 2108 m, vers Aime,
- Col de la Bâthie, 1889 m, vers la Basse Tarentaise.

La commune, intégrée au canton d'Ugine, s'articule autour des agglomérations d'Albertville (située à environ 15 km) et d'Ugine (située à environ 20 km).

❖ AU CŒUR DE LA VALLEE, UN TERRITOIRE DE TRANSITION ATTRACTIF

D'une surface de 2 221 hectares, Villard-sur-Doron s'élève entre 665 mètres (vallée du Doron) et 2 353 mètres (Légette du Mirantin) au sud et 1 941 m (Bisanne) au nord. La commune est organisée autour de la vallée du Doron longée par la voie structurante RD925.



Source : Géoportail

La topographie se caractérise par un relief fractionné au centre de la commune par la vallée du Doron, formant l'Adret, versant favorable sur lequel s'est développée l'occupation humaine (habitat, agriculture, ski, ...) et l'Ubac, versant peu ensoleillé resté sauvage et boisé.

Les communes limitrophes de Villard-sur-Doron sont :

- au nord : Cohennoz (152 habitants, donnée INSEE 2012),
- au nord et à l'est : Hauteluce (808 habitants, donnée INSEE 2012),
- à l'ouest : Queige et Ugine (851 habitants et 7 043 habitants, données INSEE 2012),
- à l'est et au sud : Beaufort (2 162 habitants, donnée INSEE 2012).

Sur la rive droite du Doron, les limites de la commune sont le Nant Berlin avec Queige et le ruisseau de Mânant avec Beaufort et Hauteluce. Le sommet et les crêtes de Bisanne (1941 m) sont sur Villard, car son territoire empiète sur le Val-d'Arly. Sur la rive gauche, le Nant Bruyant et le Nant Tavaillard servent de limites et convergent vers la Légette du Mirantin (2353 m), formant ainsi un triangle de forêt.

1.2 Villard-sur-Doron contexte administratif

❖ LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE

La communauté d'agglomération Arlysère a été créée le 1er janvier 2017 par la fusion de quatre intercommunalités :

- Communauté de communes du Beaufortain (CCB) ;
- Communauté de communes du Val d'Arly (Com'Arly) ;
- Communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) ;
- Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS).

La communauté d'agglomération Arlysère regroupe les trente-neuf communes et plus de 60 000 habitants.

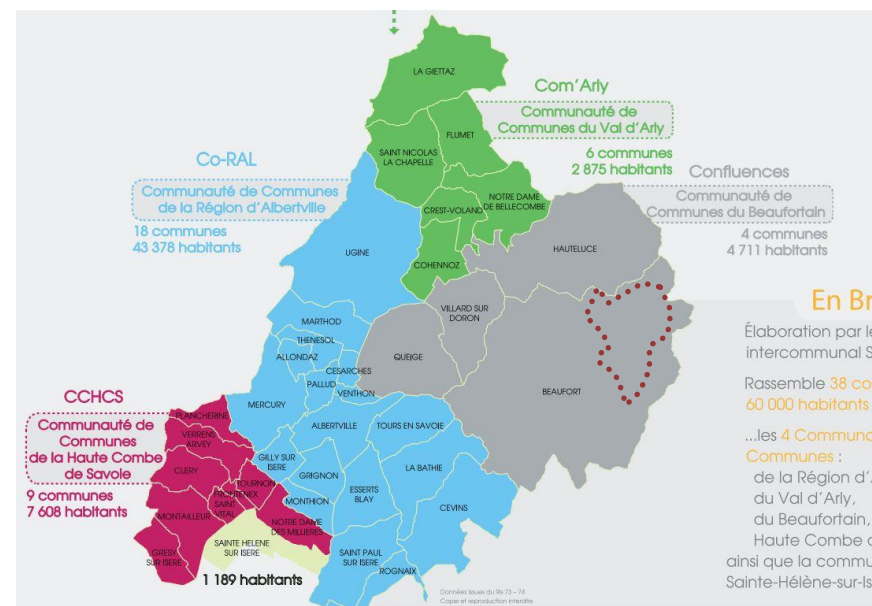
La structure permet l'action au niveau supra-communal ou intercommunal et de faire interagir les communes sur des questions les concernant conjointement sur un même territoire de projet.

Cet organisme se voit attribuer de fait des compétences obligatoires ainsi que d'autres facultatives.

Les compétences de la communauté d'agglomération Arlysère sont exercées dans les domaines suivants : Transports, Habitat, Social, économie, emploi et développement touristique, environnement et développement durable, Equipements culturels et Equipements sportifs.

❖ LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

Entre Tarentaise, Pays du Mont Blanc, Bassins Chambérien et Annécien, le territoire du SCOT Arlysère se situe aux abords du sillon alpin. Villard sur Doron a intégré ce syndicat mixte qui regroupe 38 communes et 4 intercommunalités. Le territoire du SCOT s'articule autour de la ville centre d'Albertville. Le SCOT a été approuvé en 2012.

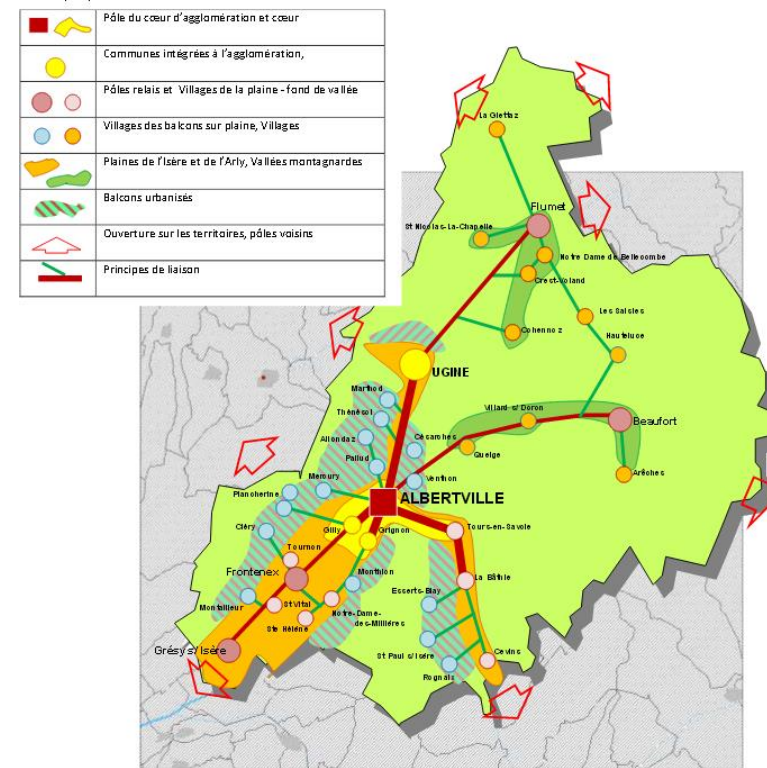


La commune de Villard sur Doron au sein du SCOT Arlysère, Source SCOT, Traitement Epoque

Le SCOT Arlysère est construit autour de trois grands objectifs :

- La préservation et la valorisation du capital naturel et les paysages socle d'identité et de richesses aujourd'hui et dans l'avenir, avec notamment la limitation de l'impact des déplacements (distance, pollutions,...), l'économie du foncier et la limitation rigoureuse des extensions urbaines.
- Le renforcement de l'identité d'Arlysère, de la qualité de vie et de l'équité territoriale (principe de « juste proximité » des services et activités).
- Le renforcement du dynamisme économique par le maintien de la diversité des emplois et la création d'emplois dans les domaines d'innovation tels que l'éco construction ou les services aux personnes.

Le document différencie au sein du territoire deux espaces majoritaires, ceux de plaine et ceux de montagne. Au sein de cette typologie, la commune de Villard sur Doron est identifiée comme « village de montagne ».



SCoT d'Arlysère : PADD. Source : SCOT

II. ARMATURE URBAINE ET PAYSAGERE

2.1 Un peu d'histoire

Source : François-Marius HUDRY, *Histoire des Communes Savoyardes*

Histoire de Villard-sur-Doron

Villard vient de *Villare* ou *Villarium*, fraction de la *villa* (domaine rural) au moment de son partage, probablement à l'époque Burgonde.

La paroisse du Villard existait en 1171. L'église est dédiée à Saint Pierre Apôtre. Une inscription sur la façade indique que l'édifice actuel, dans son ensemble, date de 1672. Le clocher, haussé de dix pieds (3,5 mètres environ) en 1731, fut mutilé sous la Terreur. Restauré après la Révolution, sa flèche et son beffroi furent refaits en 1895. Le toit quadrangulaire est surmonté d'un lanternon octogonal coiffé d'une sorte de bulbe qui s'effile pour supporter un globe, une croix et le coq. Le retable est fort simple : deux colonnes torsées encadrent un tableau représentant une descente de croix sur lequel figure St Pierre. La poutre de gloire a plus de caractère : sur une croix aux extrémités en forme de trèfle, le Christ meurt en perdant son sang que recueillent cinq anges. De chaque côté, sur la poutre, Saint Jean et la Vierge.



Avant 1792, la paroisse était desservie par trois prêtres, dont un « enseignait la jeunesse ». Jean MOLLIEUX (mort en 1780), riche bijoutier à Paris né à Villard, avait fondé la régence (27 juillet 1752). Comme les autres communes du Beaufortain, Villard avait peu de cultures (5% du territoire), mais beaucoup de forêt (47%) et

des prairies et pâtures (40%). En 1901, une institutrice constitue un groupe de dentellières. Il fonctionne jusqu'en 1930. Le recensement de 1911 dénombre à Villard vingt-six dentellières et trente-et-une brodeuses. Le recensement de 1921 dénombre seize dentellières et sept brodeuses.

Histoire du Beaufortain dans l'Histoire de la Savoie

Aucune trouvaille archéologique ne permet de fixer la période de la première occupation humaine du canton. Seule une petite stèle d'époque romaine, sans inscription, a été découverte sur le chemin du Treicol. Dans les textes du Moyen Age, le Beaufortain était dénommé la Vallée de Luce. La forme latine ancienne de Luce était *Luciano*, donc domaine (*acum*) d'un *Lucius*. Ceci permet de penser que l'ensemble du Beaufortain formait un grand domaine rural, dont le propriétaire a donné le nom à la vallée.

La Vallée de Luce fut longtemps soumise à la souveraineté des sires du Faucigny. Puis, en 1220, Guillaume II, Comte du Genevois, suzerain des sires du Faucigny, reconnut la suzeraineté de l'archevêque Bernard de Chignin sur la Vallée de Luce. Depuis la cession du Dauphiné à la France en 1349, le Beaufortain fut mêlé à l'histoire des possessions de la Maison de Savoie. Lors des invasions françaises de la Savoie, le Beaufortain fut traversé par les troupes qui voulaient attaquer de flanc celles des ducs de Savoie défendant la Tarentaise.

Mise à part les passages de bataillons alpins lors des manœuvres, le Beaufortain fut de nouveau occupé par la troupe en 1939-1940 (80^e B.A.F., dans lequel se trouvaient de nombreux habitants du Beaufortain). En 1940, les combats furent acharnés dans le secteur du Cormet de Roselend, entre les troupes françaises du Lieutenant BULLE et les troupes italiennes. Jean BULLE organisa le Maquis dans le Beaufortain à partir de 1943. Un parachutage de 899 cylindres remplis d'armes et de munitions par 78 avions eu lieu aux Saisies le 1^{er} août 1944. Le bataillon du Beaufortain fut particulièrement efficace lors des combats pour la Libération en juin-septembre 1944.

L'agriculture autrefois



Vergers sur la commune de Villard sur Doron

Le climat frais et humide du Beaufortain favorise plus l'élevage que la culture. En 1730, 2641 ha, soit 9% de la superficie, étaient cultivés. A la fin du XIX^{ème} siècle, il n'en reste que 855 ha, soit 3.2% (686 ha en céréales et 169 ha en pommes de terre). Au début des années 1980, la proportion est à peine de 1% et le seigle est un lointain souvenir.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les vergers et les prés composaient 14% du territoire et les pâtures (presque toutes en alpages), 31%. Entre 1925 et 1930, on estime que le Beaufortain compte 9200 à 9500 bovins à l'estive et 4500 à l'hiverne. En 1935, 35% des alpages appartiennent aux communes. Le reste est à des privés ou à des communes étrangères au canton. Cela explique la différence du nombre de bovins entre l'été et l'hiver.

Les agriculteurs vivent au rythme des remues : chaque famille possède des maisons à différentes altitudes et déménage en fonction du stade de la végétation et des saisons. Ce système explique l'existence de nombreux hameaux dans chaque commune et la dispersion de l'habitat (mitage).



Hameaux-groupements bâti et habitat dispersé au Cœur des pâturages

Des structures coopératives ont été mises en place pour la production du Beaufort (Appellation d'Origine Contrôlée), dont la spécialité a été fixée le 25 mai 1938, par l'assemblée intersyndicale des producteurs et affineurs. Le « syndicat des producteurs et affineurs de la vallée de Beaufort » a été créé en 1922. Les caves d'affinage sont construites en 1942. Vingt ans plus tard fut constituée la coopérative de fabrication telle qu'elle fonctionne actuellement. La production de l'année 2003 est de 985 545 kg de Beaufort ; la production varie selon les années (ex. la sécheresse tend à faire diminuer la quantité,...)

Le Beaufortain est un pays de forêts : elles couvrent 28% du territoire du canton. Le pourcentage s'élève à 47 et 55% pour les communes de Villard et de Queige. Au XVIII^{ème} siècle, le flottage sur le Doron conduisait les billes de bois jusqu'aux salines de Conflans. A l'Hôpital (Albertville) étaient constitués des radeaux de bois à destination du Grésivaudan et de Grenoble. Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, de nombreuses scieries s'installent dans le Beaufortain (17 en 1939).

Hydroélectricité

L'aménagement du Doron pour son utilisation hydroélectrique a commencé par la construction de l'usine de Venthon en 1888. Armand AUBRY employait la force électrique pour les moulins à papier. Pour régulariser le débit, AUBRY eut l'idée d'utiliser le réservoir naturel du lac de la Girotte, en faisant une percée à 5 mètres sous le niveau (en 1904).

En 1906, la Société Paul GIROD continue l'aménagement : 1908, mise en service de l'usine de Queige et 1919, de celle des Roengers. La Société d'Electrochimie, d'Electrometallurgie et d'Acieries électriques, succédant à la Société Paul GIROD, entreprend un équipement encore plus rationnel. Pour assurer le fonctionnement annuel de l'usine de Hauteluce – Belleville construite en 1923, on perce le lac de la Girotte de plus en plus profondément. La centrale de Beaufort Domelin est achevée en 1922. En 1929 est mise en place la centrale de Villard, en 1931 celle d'Hauteluce.

En 1937, l'usine de Fontanus fonctionne avec les eaux de la Gittaz et du Doron de Roselend. En 1939, les huit centrales produisent annuellement 348 millions de kWh. La construction du barrage de la Girotte (1940-1949) et du tunnel d'amenée des eaux du glacier de Tré La Tête, ainsi que celle de l'usine du lac ont permis d'atteindre une production de 548 millions de kWh.

L'aménagement des barrages de Roselend (187 millions de m³), de Saint Guérin (13 millions de m³) et de La Gittaz (13 millions de m³) concerne le Beaufortain, dont la surface du bassin versant est de 83 km², mais aussi la Haute-Tarentaise (186 km² de bassin, avec 13 prises d'eau), le bassin d'Ormente (29 km²) et le Bénétant (10 km²). L'eau est turbinée dans l'usine souterraine de La Bâthie (chute brute 1200 mètres et puissance 500 000 kW). Les travaux ont duré 10 ans (1955-1965).



Barrage de Roselend-Commune de Beaufort-<http://metropole-savoie-ambassadeurs.net>

Le tourisme

Le tourisme débute vraiment dans le Beaufortain avec la création en 1907 d'un service régulier automobile, tout au moins en été. Les guides touristiques signalent en 1912 sept hôtels. Dès avant 1914 se développe le tourisme d'hiver. Le « ski du Mont Joly » est en 1912 le premier club de sports d'hiver de la vallée. A partir de 1927 des concours annuels se déroulent à Hauteluce, Arêches et Beaufort. La première course de descente du Grand Mont, avec participation internationale, a lieu en 1933. En 1934 le Beaufortain compte 12 hôtels. L'équipement du Col des Saisies a commencé en 1963, avec la construction du téléski de Bisanne.



Bisanne 1 500

2.2 Le grand paysage

Depuis la commune, des vues remarquables s'ouvrent sur le grand paysage, sur la vallée du Doron et les massifs environnants, principalement le Beaufortain. Ces vues sont appréciables principalement depuis la partie haute du versant exposé sud et depuis la route D123, dès lors que l'espace est ouvert.

Depuis le sommet de la commune, et notamment le Mont Bisanne, la vue est panoramique et exceptionnelle, notamment sur le Mont Blanc.



Vue sur le Beaufortain, vers le Mont Mirantin et la Pierra Menta notamment, depuis la route D123



Vue sur le Mont Blanc depuis le Mont Bisanne (A.C. cols-cyclisme.com)

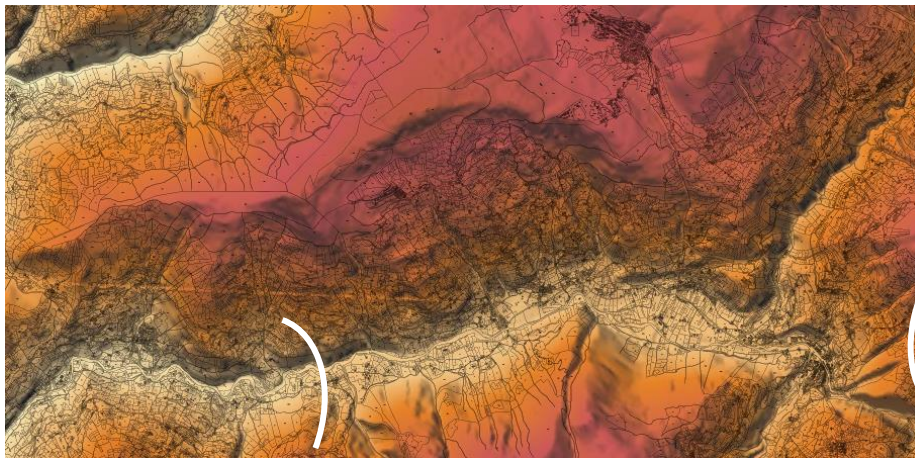
2.3 Le paysage urbain

❖ LES ELEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Le fond de vallée

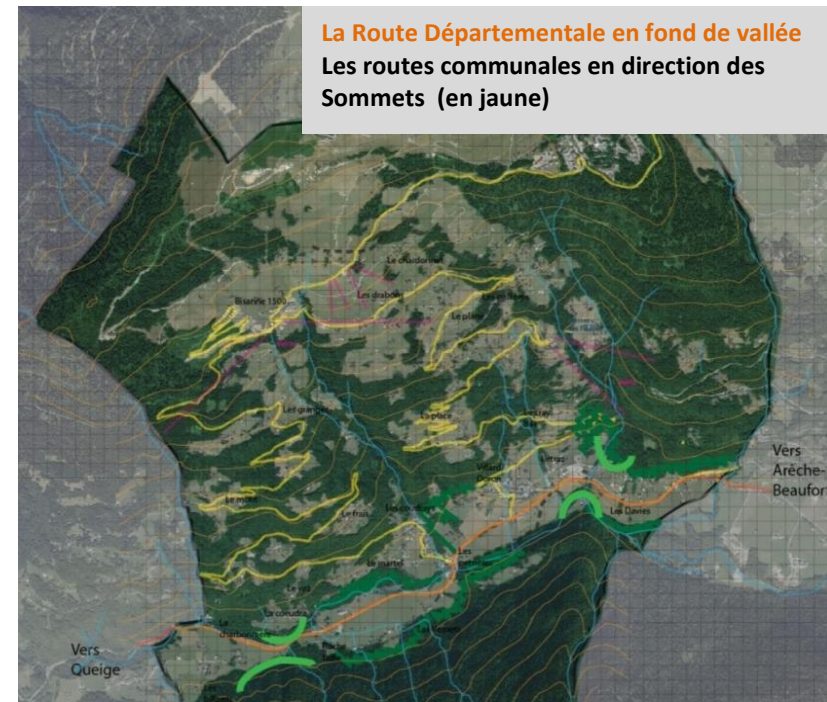
Les portes d'entrées du territoire sont situées en fond de vallée. En effet la commune est située au cœur de la vallée du Doron, créant un effet couloir, lui-même irrigué par la route départementale entre Queige et Beaufort.

La situation de fond de vallée offre une remarquable perspective paysagère, qui renforce l'effet porte d'entrée du territoire. Le fond de vallée a une fonction d'axe structurant sur le territoire de la commune. La topographie crée un effet couloir, renforçant cet effet de porte d'entrée.



Carte du relief mettant en exergue le fond de vallée-Source : Géoportail

Les axes historiques structurants



L'axe historique structurant passe par le fond de vallée ; La Départementale 925 conditionne en partie la trame bâtie. Les routes communales desservent les hameaux et groupements bâtis structurés en balcon le long des lacets formés par la voirie.

La pente



La topographie joue également un fort rôle structurant pour le paysage de la commune. En effet le bâti se situe sur les coteaux du fond de vallée ou sur les hauteurs, créent un effet balcon et offrent des panoramas exceptionnels. La pente est un élément identitaire important car elle oriente l'architecture et l'implantation du bâti, et les modes de vie, notamment au niveau des hameaux.

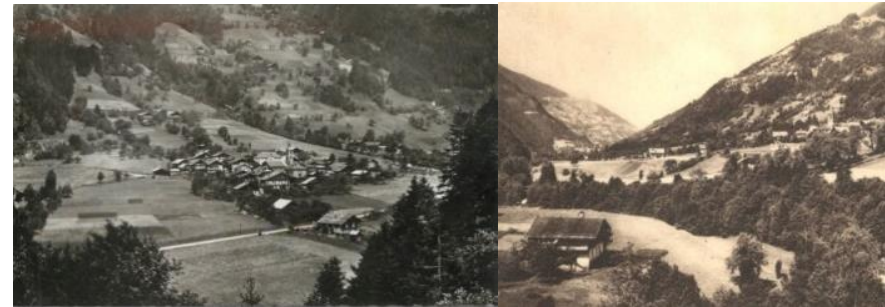


La vue sur la vallée de Villard offre une lecture complète du paysage bâti : le sens du faîtage est perpendiculaire à la pente et aux courbes de niveaux. L'implantation des hameaux sur le versant l'adret leur confère une exposition optimale. En revanche les formes bâties sont peu lisibles et diluées depuis le fond de vallée jusque sur les coteaux et les hauteurs des versants.

❖ LES FORMES BATIES

Le Chef-lieu : Villard-sur-Doron

Historiquement Villard-sur-Doron est un bourg compact affirmé par un clocher-repère, de paysage, au cœur d'un espace agricole ouvert ponctué par de petits groupements bâtis.



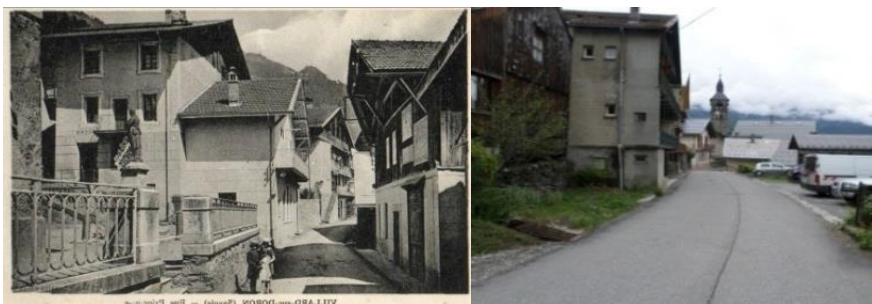
Clocher à bulbe caractéristique du Beaufortain

L'espace urbain est constitué d'habitat mitoyen, créant des effets de rue et d'espace public convivial. Le clocher est un élément patrimonial et identitaire du Chef-lieu, renforcé par la perspective et l'habitat groupé du village.

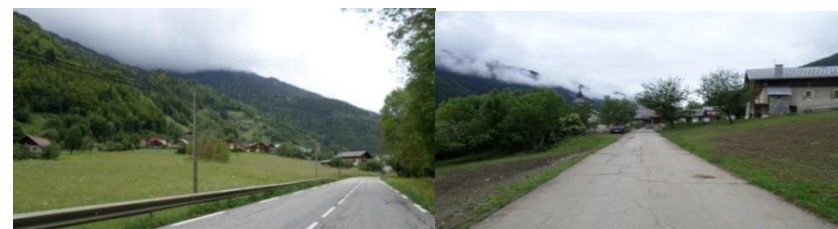


Trame bâtie groupée du Chef-Lieu

La structure urbaine du Chef-lieu suit les axes de communication, expliquant l'alignement à la rue et la mitoyenneté du bâti. Le Chef-lieu occupe un espace restreint entouré d'arbres. Le bâti du noyau ancien est composé d'habitat sur deux niveaux maximum.



Les entrées du village de Villard sur Doron sont assez similaires et peu marquées. En effet les entrées du Chef-lieu se composent d'espaces agricoles et d'habitat individuel. Les prairies témoignent de l'identité pastorale de la commune et de la fonction agricole de la plaine. L'entrée est du village est l'entrée principale.



Entrée Est du village

Les entrées de ville montrent bien que le fond de vallée est très encaissé car encadré par des versants forestiers et montagneux.

Les hameaux

L'Etraz



Vues sur le hameau

Le bâti individuel se situe sur les coteaux du fond de vallée. Sa localisation en pente permet de profiter de la vue. L'habitat est relativement étalé et organisé par étage, au sein de grandes parcelles. Des espaces interstitiels trop exigus pour construire subsistent entre les maisons mitoyennes. Les propriétés sont bien délimitées à l'image des clôtures végétalisées entre les mitoyens. Les haies sont toutefois hors contexte local et ont tendance à fermer le paysage.



Le hameau comprend des points noirs paysagers, notamment le lotissement construit récemment. En effet le choix des matériaux, la forme du bâti et sa situation en surplomb par rapport au bord de route et au cœur de hameau créent un effet de construction taupinière déconnecté du contexte local.



L'entrée du hameau est composée d'un front bâti plutôt dense en piémont, et de vides agricoles sur la plaine.



Bisanne 1500

Créée dans les années 1980/1990 l'architecture de la station village de Bisanne 1500 garde un caractère montagnard avec des constructions traditionnelles de type chalet.



Le bâti est plutôt groupé avec un sens du faitage homogène lui conférant une certaine cohérence architecturale. Les matériaux utilisés (bois, et pierre) pour les façades s'intègrent facilement dans le paysage et rappellent le contexte local.



L'orientation du bâti permet un ensoleillement maximum pour tous grâce à une utilisation judicieuse de la pente. Les formes urbaines (alignement/recul) et architecturales sont en adéquation avec le contexte montagnard et l'identité locale.



Le hameau de Bisanne situé dans la pente crée un effet balcon. Le sens du faîtage est homogène et perpendiculaire à la pente avec vue sur la vallée. La présence de formes bâties peu adaptées au contexte local crée un effet taupinière et est un point noir paysager (photo à droite).



Le bâti du front de neige perd son caractère traditionnel. Il est plus imposant que les chalets du hameau et crée un vide paysager au cœur de la station.

Les Saisies

Depuis le sommet du Mont Bisanne la vue sur les Saisies est panoramique. Le bâti dense de la station des Saisies et l'architecture traditionnelle s'intègre très bien au paysage. En effet la trame bâtie est dense et les constructions ont un sens du faîtage homogène, avec une architecture adaptée au contexte local. La station a réalisé de nombreux efforts en matière d'intégration paysagère de l'habitat à vocation touristique.



L'intégration du bâti touristique au paysage (couleur, forme, localisation) souligne les efforts de la commune pour préserver son caractère montagnard. Les constructions à vocation touristique sont intégrées dans des espaces intimistes (clairières...) et les matériaux rappellent le contexte local (bois, toitures...)



Cependant, la station comporte de nombreux espaces de vides paysagers créant des ouvertures paysagères.



Les Billords

La trame bâti du hameau est relativement lâche, les constructions s'éparpillent sur le coteau jusqu'en lisière de la forêt. Le partage de l'espace entre pastoralisme et habitat confirme l'identité rurale et montagnarde de la commune.



L'habitat est dispersé et s'étale sur les prairies, et les hauteurs, laissant de nombreux vides paysagers entre les constructions. Toutefois le sens du faitage et la vue d'ensemble des toitures donnent une homogénéité au bâti en cœur du hameau.

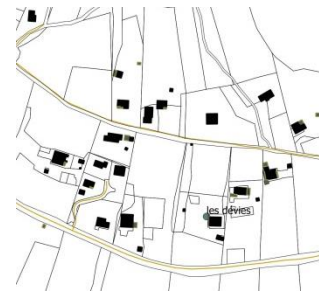


Les Devies

Les constructions sont assez dispersées mais le noyau d'habitation historique reste évident car le bâti est groupé. Toutefois les constructions gravitant alentours diluent la structure initiale de la trame bâtie.

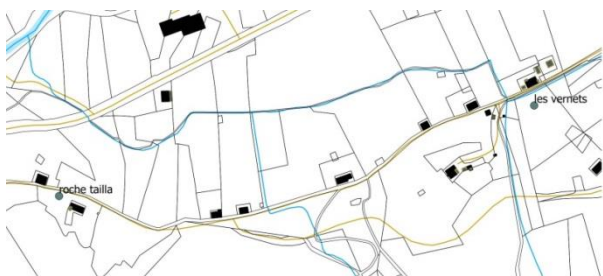


L'habitat individuel a tendance à se diluer sur les coteaux. La mixité architecturale entre bâti contemporain et traditionnel du hameau est réussie. Des vides agricoles subsistent et maintiennent un paysage ouvert, contrastant avec les versants boisés à l'amont. Le sens du faitage est homogène et perpendiculaire à la pente.



Roche Taillat et Verney

Ces groupements bâtis s'échelonnent le long de la D 925 et ne constituent pas des hameaux en tant que tels.



La forme bâtie linéaire crée un petit chapelet d'habitation sur le fond de vallée, en bordure ou au cœur d'espaces agricoles.



Les Cudrays – Les Perrières



Les hameaux ont une structure assez différente mais peu lisible car les constructions isolées alentours ont tendance à former une continuité bâtie entre

les hameaux. Le hameau des Perrières est de type compact tandis que le hameau des Cudray a une structure plus linéaire et monte sur les coteaux.



La vue d'ensemble des hameaux révèle une homogénéité des formes bâties (sens de faitages) et un habitat groupé. Entre les deux hameaux subsiste un vaste espace ouvert central. Toutefois le bâti a tendance à se diluer en fond de vallée (Les Perrières, La Martel) et sur le coteau (Cudray). La forêt a tendance à refermer le paysage, notamment sur les hauteurs où elle gagne sur d'anciens pâturages.



Le lotissement des Perrières témoigne de la dynamique constructive sur la commune. Les formes bâties et l'architecture s'intègrent bien dans le paysage et sont adaptées au contexte local (choix de matériaux, toits en deux pans, faitage).

2.4 Les espaces économiques

La ZAE se localise de façon stratégique, en limite communale vers Arêches-Beaufort. Le pôle d'activité est quant à lui situé au carrefour de la Route Départementale.



La zone d'activité de Villard-sur-Doron est très bien intégrée au hameau et dans le paysage : toits en deux pans, orientation similaire à celle des groupements bâtis, dissimulation des constructions impactantes et sobriété dans le traitement des façades.

2.5 Architecture et patrimoine

❖ LE BATI TRADITIONNEL

Toiture et cheminée



La toiture a toujours deux pans, elle est simple et débordante pour abriter balcon et entrées sur les côtés. Anciennement, elle était en ancelles (tuiles de bois). La cheminée est en pierre enduite ; simple avec un chapeau à deux pans perpendiculaire à la toiture principale.

Les volumes, matériaux et façades

Les constructions sont généralement plus longues que larges, trapues et simples avec le faitage perpendiculaire aux courbes de niveaux. Leur base est en pierre enduite et la partie haute en bois (madriers ou structure poteaux / poutres et bardage). Les constructions se déclinent ensuite suivant l'altitude et leur fonction (granges, chalets d'alpage).

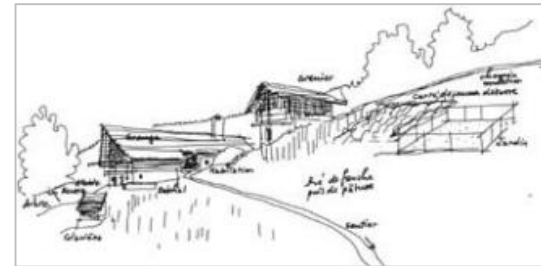


Le soubassement et certaines parties de l'étage sont en pierres enduites. Les parois en bois peuvent également être revêtues d'un enduit à la chaux pour les protéger des eaux de ruissellement tout en les laissant respirer. Les parties en bois sont des

bardages verticaux de fermeture ou des structures porteuses en madriers équarris empilés avec assemblage des angles à mi-bois.



Le croquis ci-dessous illustre le mode d'implantation traditionnel des constructions de montagne en Beaufortain.



*Exemple d'implantation et de composition des groupements bâtis traditionnels
Source : Cahier d'architecture du Beaufortain, CAUE Savoie*

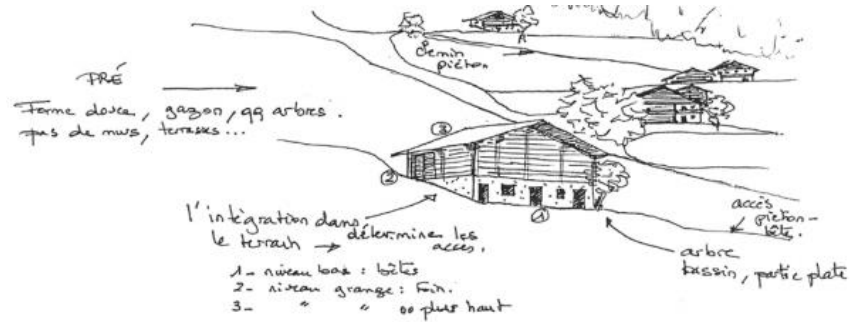
Abris et balcons

Les balcons s'étendent généralement sur toute la longueur du pignon principal, voire sur un ou deux niveaux. Ils peuvent être fermés pour éviter le vent et l'afflux de neige et d'eau. Ils sont accessibles depuis les granges et rejoignent parfois le terrain sur les côtés.

L'implantation

La construction s'inscrit dans la pente de manière à ce que l'on puisse accéder naturellement et aisément aux divers niveaux de la construction. A l'amont, les ouvertures servent à passer le foin pour le stocker dans la partie haute ; à l'aval les ouvertures sont celles de l'habitation et des étables.

Les greniers en madriers sont carrés sur un rez-de-chaussée en maçonnerie enduite. (Photo à droite)



Exemple d'implantation du bâti traditionnel-CAUE Savoie

Le hameau des Devies, est l'exemple d'une mixité réussie, entre architecture contemporaine et traditionnelle.



2.6 Le patrimoine

❖ LE PATRIMOINE RELIGIEUX



La Chapelle des Billords-L'Eglise de Villard-sur-Doron



La Chapelle des Coudrays

Le patrimoine religieux ponctue le territoire communal. Les édifices (Chapelle et Eglises) se situent au cœur des enveloppes bâties ou aux environs des groupements bâtis.

❖ LES BASSINS : UN PATRIMOINE VERNACULAIRE



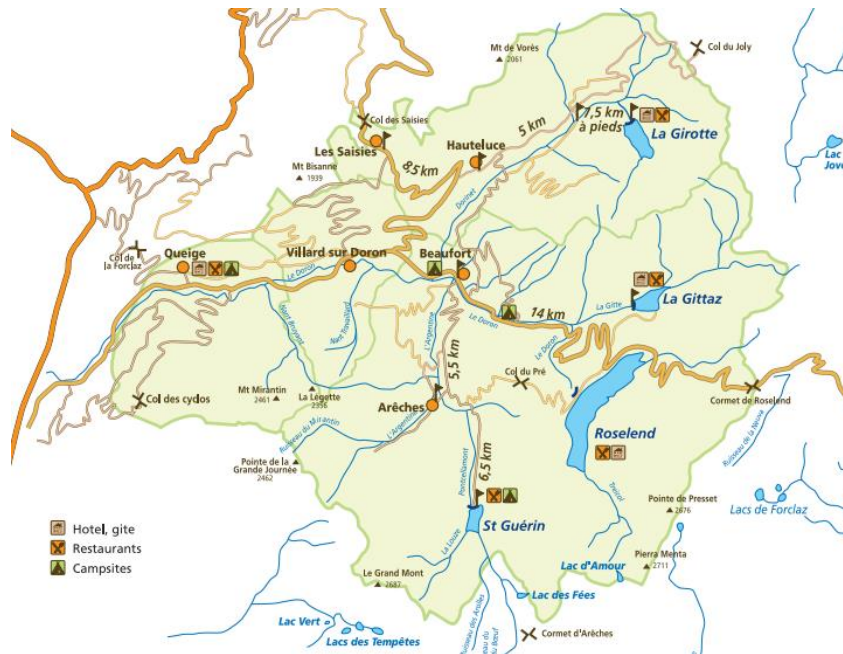
Les bassins, très nombreux dans le village, servaient aux hommes et aux bêtes. Le linge était lavé par les femmes qui en faisaient parfois leur métier. Les bassins étaient utilisés toute l'année et même l'hiver.

2.7 Paysage naturel

L'eau : un élément au cœur du paysage de la commune

L'hydrographie permet de lire la structure du paysage (pente, vallée...) d'autant plus que l'eau est un élément identitaire du Beaufortain en raison des nombreuses exploitations hydroélectriques qui ont modifié le paysage. Des usines de production d'hydroélectricité ponctuent le Doron et sont alimentées par les barrages à l'amont.

Ceux-ci sont un élément identitaire fort du massif du Beaufortain même s'ils ne se situent pas sur le territoire communal.



EDF-Circuit de la production en hydroélectricité.



La centrale de Villard sur Doron est alimenté par le barrage de Roselend et indirectement par le barrage de la Gittaz et de la Giotte via les centrales de Beaufort, Belleville et Hauteluce.

La forêt

La commune compte de nombreux espaces boisés, notamment sur le versant nord à l'amont des espaces habités, le versant sud où les boisements sont peu entretenus. Ces espaces boisés sont une opportunité en termes de qualité du cadre de vie. Toutefois l'enjeu de fermeture du paysage est prégnant sur la commune, en particulier sur le pourtour des enveloppes urbaines.



Une agriculture pastorale



L'agriculture pastorale permet le maintien de paysage ouvert et contribue à la préservation des alpages. Les exploitations agricoles ont gardé des formes architecturales proches des formes traditionnelles. Si l'agriculture marque le paysage, elle est aussi responsable des nombreux « vides » présents sur le

territoire. Les pâturages et alpages participent à la qualité du cadre de vie de la commune.



Les vergers



La commune de Villard-sur-Doron accueille de nombreux vergers, alimentant le cadre paysager rural. Ceux-ci ponctuent les prairies et comblent certains vides agricoles.

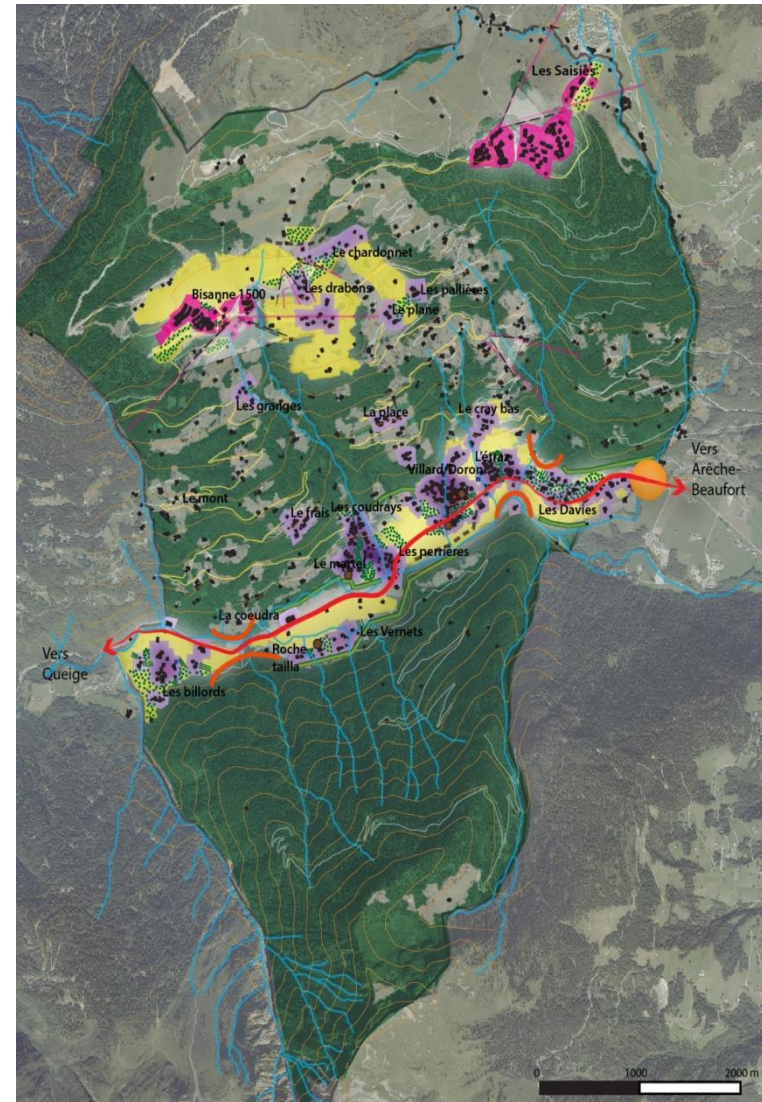
Les 4 grandes entités paysagères :

- Le versant Sud boisé et peu aménagé
- Le versant Nord, ensoleillé, accueillant urbanisation et agriculture
- Le fond de vallée urbanisé
- Les sommités tournées vers le tourisme

Zoom sur la légende

Légende

- Effet porte d'entrée
- Entités urbaines (village, hameau, bourg)
- Espace à fort enjeu
- Activités (entreprises, industries,...)
- Lisières
- «Vides» paysagers (à caractère agricole) de respiration et dégagement visuel
- Repère du paysage
- Vues principales
- Vergers
- Exploitation agricole
- Bâti à valeur patrimoniale
- Espace à fort enjeu de développement
- Station d'altitude
- Enveloppe topographique du village
- Voie structurante en fond de vallée
- Voie structurante sur versants



Légende

- Effet porte d'entrée
- Entités urbaines (village, hameau, bourg)
- Espace à fort enjeu
- Activités (entreprises, industries,...)
- Lisières
- «Vides» paysagers (à caractère agricole) de respiration et dégagement visuel
- Repère du paysage
- Vues principales
- Vergers
- Exploitation agricole
- Bâti à valeur patrimoniale
- Espace à fort enjeu de développement
- Station d'altitude
- Enveloppe topographique du village
- Voie structurante en fond de vallée
- Voie structurante sur versants

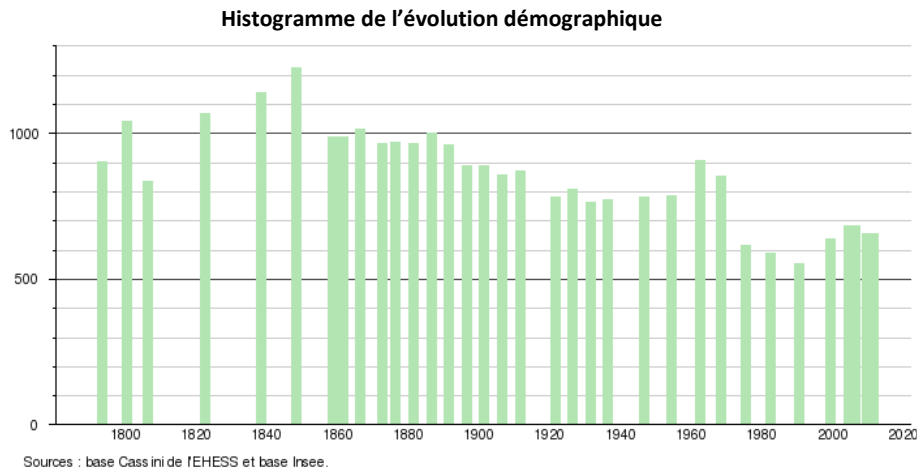
| | Atouts | Difficultés |
|---|--|--|
| Grand paysage : éléments structurants et perceptions | <p>Territoire facilement lisible grâce au relief : la vallée du Doron urbanisée et traversée par la D925, encadrée par deux versants raides, l'un orienté nord et entièrement boisé, l'autre orienté sud entre boisement et parcelles agricoles, au bâti isolé traditionnel ou touristique récent</p> <p>Vues remarquables voire exceptionnelles sur le Beaufortain depuis les espaces ouverts du versant sud et sur le Mont Blanc depuis la partie sommitale de la commune, au niveau du Mont Bisanne</p> | |
| Formes urbaines | <p>Habitat traditionnel et patrimonial participant à la qualité paysagère de la commune</p> <p>Cohérence architecturale du bâti plus récent, avec l'habitat traditionnel (reprise des formes, des matériaux...)</p> <p>Adaptation du bâti à la pente</p> | <p>Bâtiments touristiques parfois peu intégrés, imposants et en rupture avec les formes et la structuration traditionnelles</p> <p>Entrées de ville sur la départementale peu marquées</p> |
| Agriculture et forêt | <p>Espaces ouverts importants pour la qualité du paysage de la commune : permettent les vues sur le grand paysage et une variété des ambiances</p> | <p>Déprise agricole et progression de la forêt : risque de fermeture des vues et d'uniformisation des ambiances</p> |
| Enjeux | | |
| <p>Limiter la consommation d'espace par l'urbanisation, éviter le mitage ou l'urbanisation le long de voiries et conserver les enveloppes urbaines en urbanisant les dents creuses plutôt qu'en périphérie</p> <p>Préserver le bâti traditionnel et s'inspirer des formes et matériaux traditionnels pour intégrer au mieux les nouveaux bâtiments</p> <p>Permettre une diversification des formes bâties, pour éviter la reproduction d'un « paysage monotone et non inscrit dans un territoire »</p> <p>Préserver et valoriser les vues remarquables : encourager l'agriculture qui entretient les espaces ouverts, protéger les zones stratégiques de l'urbanisation, créer éventuellement des belvédères, avec une signalétique adaptée</p> | | |

III. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

3.1 Evolution de la population de Villard sur Doron

Une légère reprise de la croissance dès les années 1990

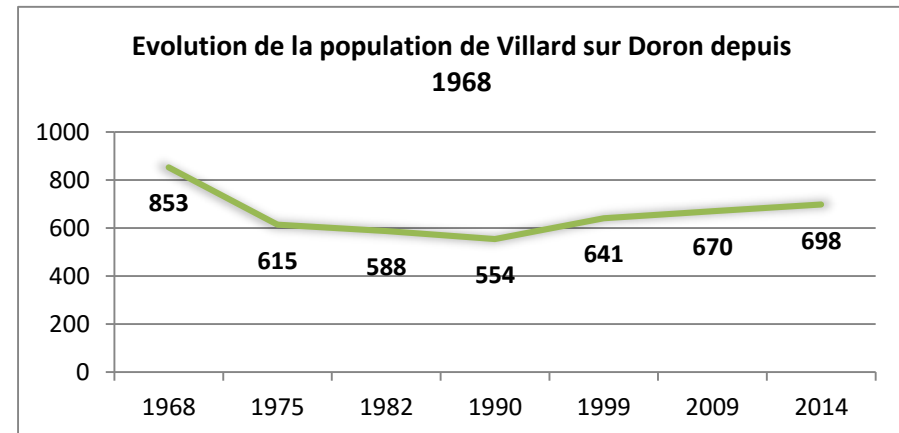
La commune de Villard sur Doron compte 668 habitants (selon le recensement de 2012) et connaît une stagnation de son niveau de population sur la dernière période intercensitaire.



Dans le passé, Villard sur Doron a connu un pic de croissance démographique vers la moitié du 19^{ème} siècle. En 1848, 1 230 habitants sont comptabilisés sur le territoire communal pour seulement 668 en 2014, soit moitié moins en 150 ans.

Après une décroissance de la population quasi-constante jusqu'à la fin des années 1950, un pic de croissance s'opère dans les années 1960. La population communale a poursuivi son déclin jusqu'aux années 1990, elle subit l'exode rural ainsi que la fin des grands chantiers liés à l'hydroélectricité.

Les causes de ce déclin démographique peuvent s'expliquer par un éloignement de la commune des pôles d'emploi, pouvant influencer la migration des populations. La fermeture de la plupart des activités industrielles, l'inadéquation des logements au parcours résidentiel, ainsi que la carence en services urbains pourraient aussi expliquer le déclin démographique.



Source : données INSEE 2014

La commune de Villard-sur-Doron perd de la population de 1968 à 1990. La plus grosse diminution a lieu entre 1968 et 1975 (évolution de -4,6% par an). Puis entre 1975 et 1990, la perte de population ralentit un peu (-0,6 puis -0,7% par an). Depuis 1990 et jusqu'en 2007, le niveau de population évolue positivement (+1,2 % par an, en moyenne). Le recensement effectué en 2014 montre que la population stagne, voir se maintient entre les deux derniers recensements (2009-2014).

La population peut être estimée à 734 habitants en 2018.

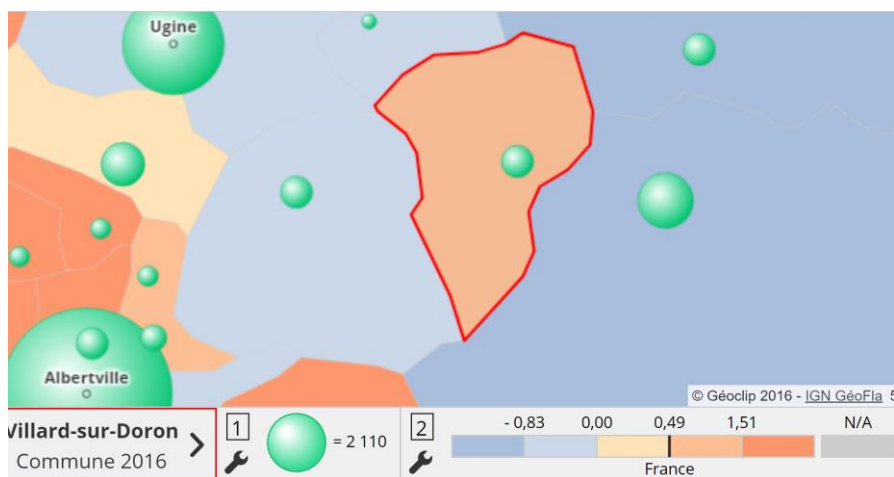
A l'échelle de la Communauté de Communes, les évolutions sont semblables. La reprise de la croissance s'opère dès les années 1990, dans de faibles proportions, et une légère baisse démographique est observée sur la dernière période intercensitaire.

Si l'on compare Villard sur Doron avec les autres communes des alentours, on s'aperçoit qu'elle se situe en situation isolée, présentant une croissance positive

contrairement aux communes alentours. A titre comparatif, sur la période 2009-2014, les communes alentours ont enregistré les évolutions suivantes :

Villard sur Doron : 1,02 % par an en 2014

- Hauteluce : -1,70 % par an
- Cohennoz : -0,75 % par an
- Queige : -0,57 % par an
- Ugine : 0 % par an
- Albertville : 0 % par an
- Beaufort : -0,84 % par an

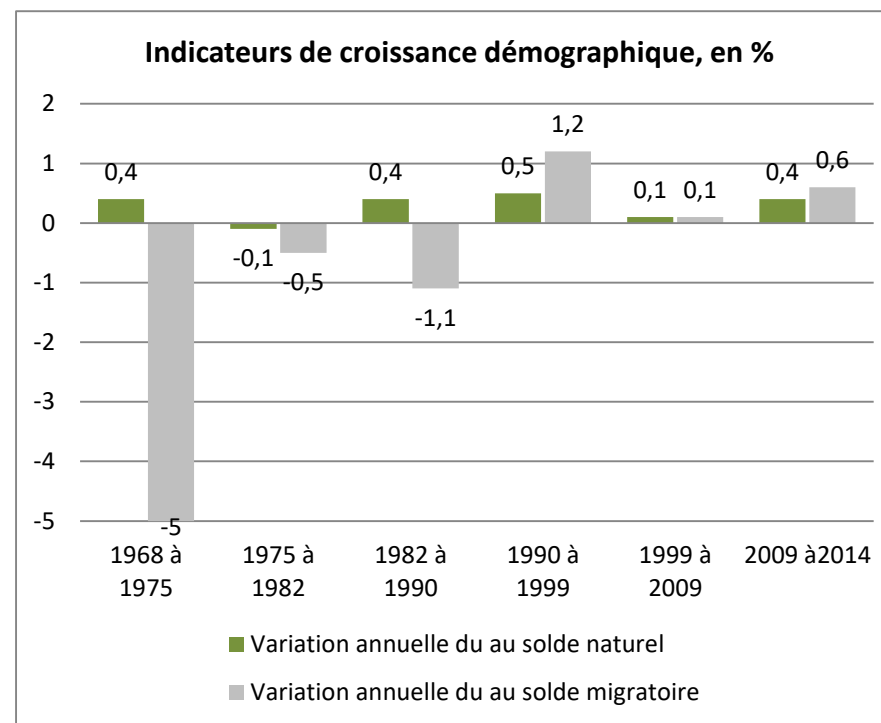


Un solde migratoire instable expliquant les périodes de baisse de population

La croissance de la population s'explique par deux variables : le taux d'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire (différence entre les départs et les arrivées). Ces taux permettent d'appréhender les causes de cette évolution.

Le solde naturel de la commune de Villard sur Doron est positif depuis 1962, sauf pendant la période 1975-1982 (-0,1% par an). La perte de population s'explique donc essentiellement par le solde migratoire négatif jusqu'en 1990 ; celui-ci

connaît un pic des migrations très important entre 1968 et 1975 (-5% par an, soit le départ de 261 personnes pendant cette période).



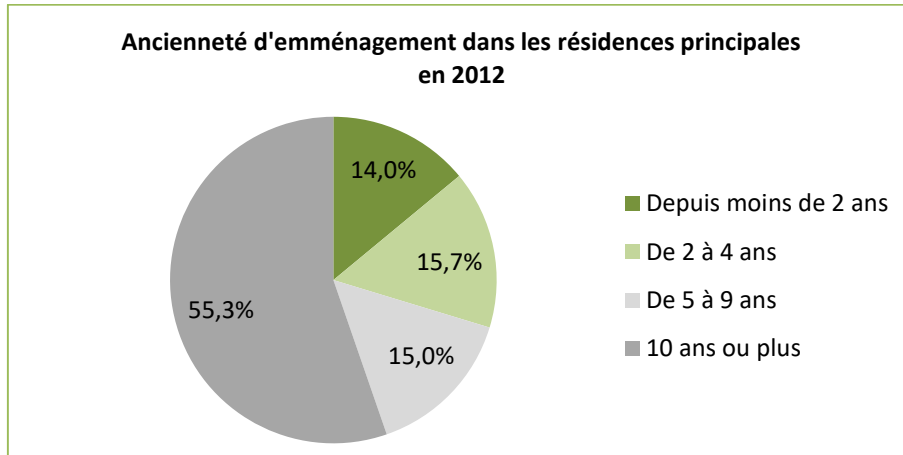
Source : INSEE 2014 – Traitement EPODE

Depuis les années 1990, la croissance démographique est redevenue positive et la commune gagne à nouveau des habitants, sans toutefois compenser la baisse connue sur la période précédente. Le solde naturel positif, s'accompagne également d'un solde migratoire positif, sur la période 1999-2009.

Sur la dernière période, la croissance augmente du fait d'un solde naturel et d'un solde migratoire légèrement positifs et croissants.

L'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale informe que les ménages sont majoritairement installés durablement sur la commune, environ 55 % depuis 10 ans ou plus.

Malgré un solde migratoire légèrement négatif entre les deux derniers recensements, on constate que près de 30 % des ménages ont emménagé dans leur résidence principale il y a moins de 5 ans. Cela indique que le solde migratoire légèrement négatif se compose de ménages sortants et entrants. En effet, malgré une stagnation du niveau de population globale, il est constaté de nombreuses installations ces dernières années sur la commune, notamment en lien avec la réalisation du lotissement secteur de l'Etraz.



Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

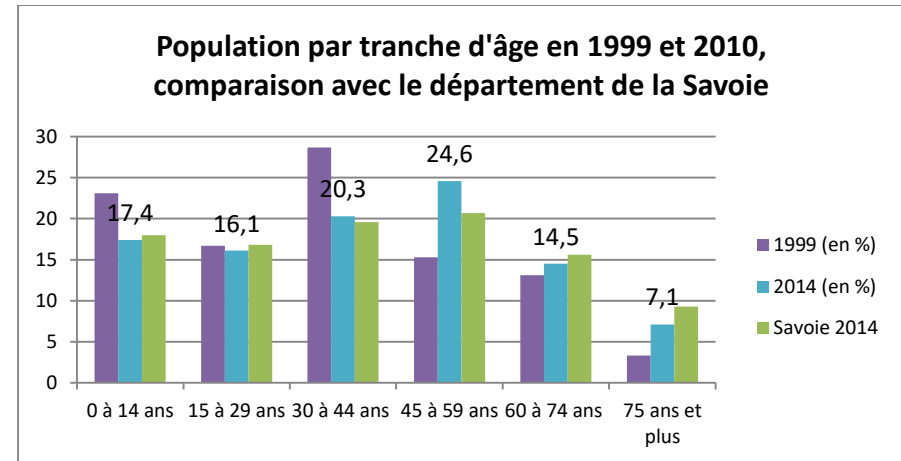
Une pyramide des âges équilibrée

Pour RAPPEL l'indice de jeunesse est le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Il se situe à 53,7 en 2014. Cela indique un équilibre entre les classes les plus âgées et les plus jeunes, et est comparable aux dynamiques locales. En effet, à titre de comparaison, celui de la Communauté de Communes s'élève à 43,1, signe d'un déséquilibre plus marqué.

La classe d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans (25 % de la population), suivie par celle des 30-44 ans (20 %), puis celle des 0-14 ans (17 %). Le même classement s'observe à l'échelle de la Communauté de Communes et du département.

Alors que les classes des 0-14 ans et des 30-44 ans diminuent depuis le début des années 2000, celle des 45-59 ans se maintient entre les deux derniers recensements après une forte augmentation au début des années 2000. Cela reflète le vieillissement de la population et surtout le manque de renouvellement de la population. Le glissement des classes d'âge n'est pas compensé par l'arrivée de jeunes ménages.

Cela s'explique en partie par le coût du foncier qui peut être dissuasif pour des primo-accédents. Les 15-29 ans sont peu présents, mais dans des proportions similaires à celles de nos territoires de comparaison, leur effectif est globalement stable. Les plus de 60 ans représentent 21 % de la population en 2012, chiffre qui a plus que doublé depuis le début des années 2000.



Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

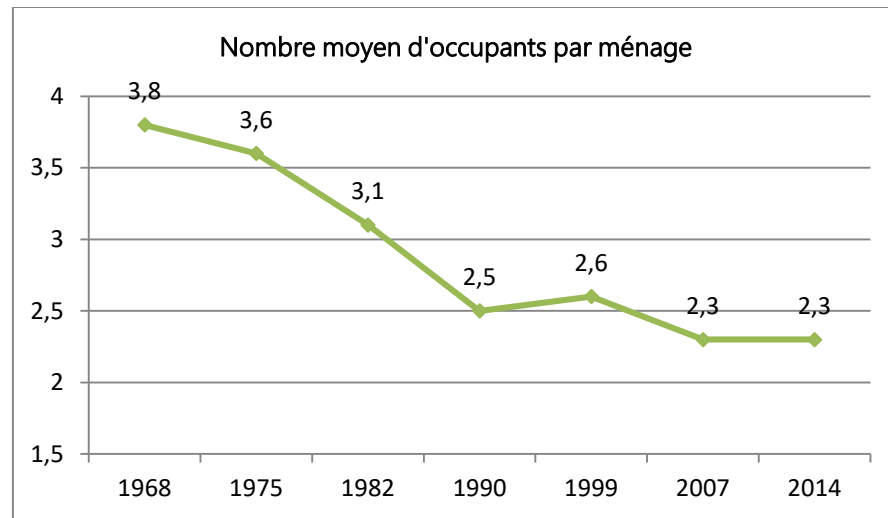
Ces données sont à mettre en parallèle avec l'état et les capacités d'accueil des équipements présents au sein de la commune pour savoir s'ils permettent de répondre aux besoins des populations présentes mais également celles que la commune souhaite attirer par la suite.

Cela concerne également le parc de logements, et de son adaptation pour le maintien des personnes vieillissantes aussi bien que pour l'accueil de nouvelles familles nécessaire au dynamisme communal.

3.2 Une taille de ménages en diminution mais des familles encore bien représentées

On compte 300 ménages à Villard sur Doron en 2014, selon l'INSEE.

Une taille de ménage en diminution importante

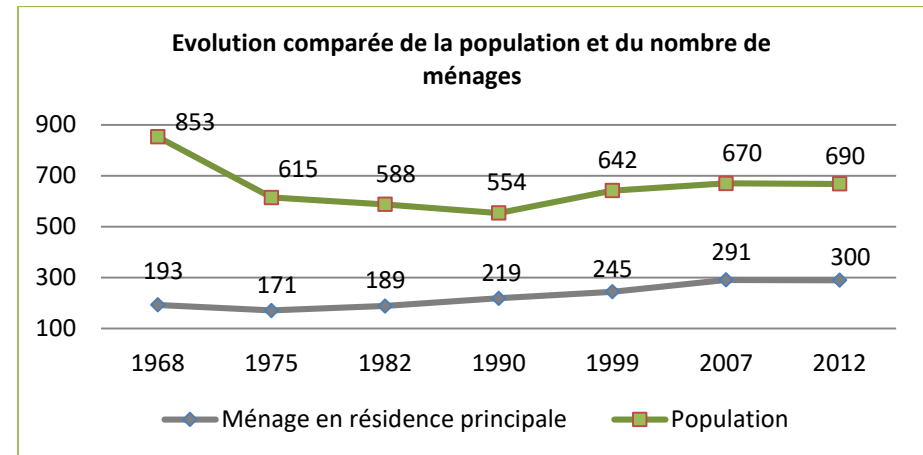


Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

La taille moyenne du ménage à Villard-sur-Doron se situe à 2,3 en 2014. Cette taille moyenne a très largement diminué depuis les années 1970, le ménage a perdu plus d'une personne. La baisse de la taille moyenne s'observe notamment lors des périodes de chute démographique. La taille moyenne observée sur la commune est similaire à celle de la Communauté de Communes, comparable à celle du département (2,2) et de la moyenne nationale (2,2, France métropolitaine). Les ménages sont plus nombreux mais de taille plus réduite.

Cela s'explique par le phénomène de desserrement des ménages. A population égale, le nombre de ménages est plus important, du fait de caractéristiques structurelles : décohabitation, vieillissement de la population, baisse du nombre moyen d'enfants ...

Cela induit des besoins en terme de logements différenciés, avec une taille nécessaire de moins en moins importante.

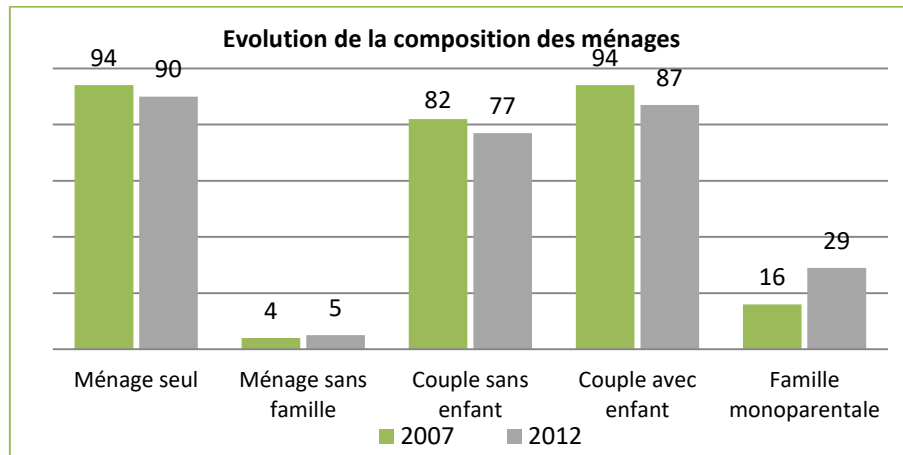


Source : INSEE 2014 – Traitement EPODE

Le graphique ci-dessus montre bien que malgré des périodes de baisse démographique ou de stagnation, le nombre de ménages augmente quasiment constamment. Il se forme plus de ménages que de nouveaux habitants dans leur ensemble.

Alors que la population dans son ensemble a diminué de 21 % entre 1968 et 2014, le nombre de ménages a augmenté de 50 %.

Des ménages isolés nombreux mais des familles encore bien représentées



Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

Les ménages isolés (une seule personne et sans famille), représentent la première forme de ménage sur la commune, à hauteur de 33 %. Arrivent ensuite les couples avec enfant (30 %) suivis de près par les couples sans enfant (27 %). Les familles monoparentales représentent 10 % des ménages et voient leur effectif augmenter entre les deux derniers recensements. Au global, les familles représentent 67 % des ménages.

Si les couples (avec et sans enfant) et la famille dans son ensemble restent prédominants, les ménages isolés sont fortement représentés. Leur importance reste toutefois comparable à la dynamique observée à l'échelle de la Communauté de Communes (33 %), et légèrement en-dessous de la moyenne départementale (37 %).

Cela concerne plus particulièrement les personnes âgées, qui sont globalement en demande de logements proches du Chef-lieu.

Le besoin en logements tend à augmenter, notamment en logements de petites tailles pour répondre aux besoins des populations actuelles, qu'en logements pouvant accueillir des familles dans un objectif de redynamisation du territoire.

Ainsi, les nouveaux besoins de la population actuelle sont à considérer pour répondre et anticiper sur les besoins à venir.

3.3 Emploi et population active

Une offre d'emplois intéressante mais en baisse

| | 2007 | 2014 |
|---|------|--------|
| Nombre d'emplois | 194 | 160 |
| Nombre d'actifs avec emploi | 324 | 369 |
| Indicateur de concentration de l'emploi | 60 % | 43,4 % |

Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

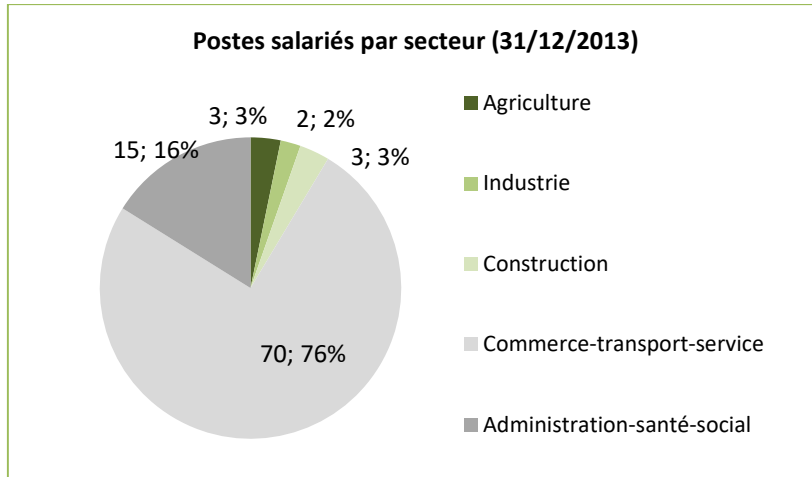
Le nombre d'emplois offerts sur la commune était de 160 en 2014, chiffre en baisse par rapport au recensement de 2007 (194). Il n'existe pas de phénomène marquant sur la commune permettant d'expliquer cette tendance. Aussi, l'indicateur de concentration de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois offerts et le nombre d'actifs résidents) diminue fortement, de près de 20 points. Cela s'explique par cette baisse du nombre d'emplois alors que le nombre d'actifs avec emplois augmente. Si en 2007, 6 actifs avec emploi sur 10 pouvaient potentiellement disposer d'un emploi sur la commune, ils ne sont plus que 4 sur 10 en 2014.

Malgré une offre de 160 emplois sur la commune, seuls 88 d'entre eux sont occupés par des résidents. Il existe des mobilités entrantes liées à l'emploi, mais également sortante. Environ 25 % des actifs avec emploi résidant sur la commune disposent d'un emploi sur la commune en 2014, contre 33 % en 2007. La dépendance aux territoires extérieurs s'accroît, mais reste assez locale du fait de la présence de nombreux emplois dans la vallée. En effet, 71 % des actifs restent dans le département pour l'emploi.

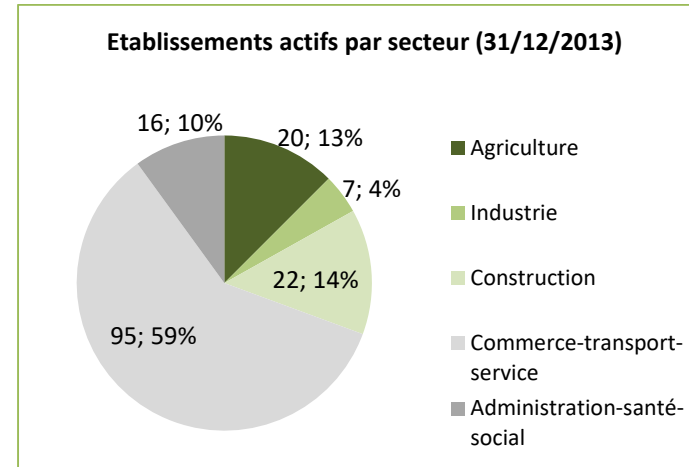
Les flux sortants liés à l'emploi se dirigent pour 33,5 % vers Beaufort, 22,5 % vers Hauteluce, 18,1 % vers Albertville, et 25,8 % autres. Les flux entrants liés à l'emploi proviennent pour 42,9 % de Chambéry, 24,3 % de Beaufort, et 32,9 % autres.

Au 31 décembre 2013, les emplois étaient répartis entre 153 entreprises et établissements et 74 postes salariés. Les plus présents sont ceux du secteur

commerce-transport-service (58 %) qui offrent le plus de postes salariés (69 %). Ces secteurs traduisent la vocation touristique de la commune.



Ensuite, le classement des établissements du fait de leur importance en nombre est la suivante : la construction (14 %) qui offre assez peu d'emplois salariés (4 %), l'agriculture (13 %) qui offre aussi peu de postes salariés (4 %), de l'administration (10 %) qui offre 20 % des postes salariés, et enfin l'industrie (5%) qui offre peu de postes salariés (4 %).



Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

Un taux d'activité intéressant et en augmentation

La population active, comptée parmi les 15-64 ans, représente 53,4 % de la population dans son ensemble. Ce taux montre un certain dynamisme, malgré un vieillissement de la population. Le taux est plus favorable sur la commune de Villard-sur-Doron que pour la moyenne de la Communauté de Communes (50,5 %) et du département (48,6 %).

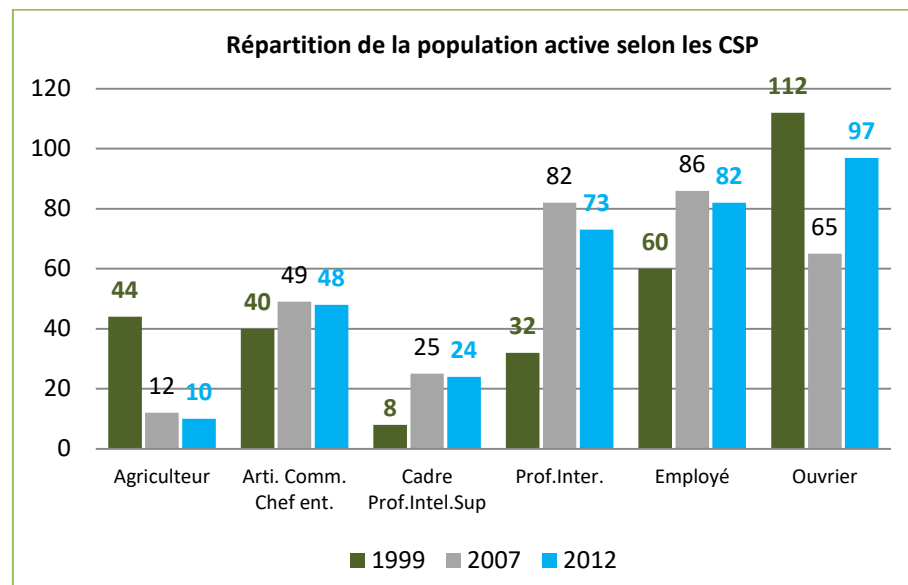
Le taux d'activité augmente entre les deux derniers recensements, signifiant que, malgré une stagnation de la population, le nombre d'actifs augmente. De plus, ce sont exclusivement les actifs avec emploi qui progressent, alors que le nombre de chômeurs stagne. Le taux de chômage est très correct, de 3,4 % en 2014, comparable à la moyenne intercommunale (3,1 %), et en-dessous de la moyenne départementale (8,7 %).

| | 2007 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Actifs ayant un emploi | 321 | 356 |
| Chômeurs | 13 | 13 |
| TOTAL ACTIFS (Parmi les 15-64 ans) | 334 | 369 |
| TOTAL POPULATION | 670 | 690 |

Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

Les personnes inactives sont donc de moins en moins nombreuses entre les deux derniers recensements. Elles se répartissent entre retraités-préretraités, étudiants-élèves, et autres inactifs (femme au foyer, personne non inscrite au chômage, ...).

Une recomposition des catégories socioprofessionnelles



Source : INSEE 2012 – Traitement EPODE

La catégorie socioprofessionnelle la plus présente au sein de la commune est celle des ouvriers (33 %), arrivent ensuite les employés (25 %) et les professions intermédiaires (22 %). Depuis le début des années 2000, les ouvriers voient leur effectif diminuer, alors que celui des employés et plus encore des professions intermédiaires augmente (plus que doublement).

Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, représentent 14 % des CSP, et disposent d'un effectif globalement constant. Les cadres sont assez peu représentés (7 %), mais connaissent une très forte augmentation de leur effectif depuis le début des années 2000 (triplement).

Enfin, les agriculteurs représentent la catégorie la moins développée sur le territoire communal (3 %). Il s'agit de la classe ayant connu l'une des plus fortes régressions de son effectif, notamment au début des années 2000.

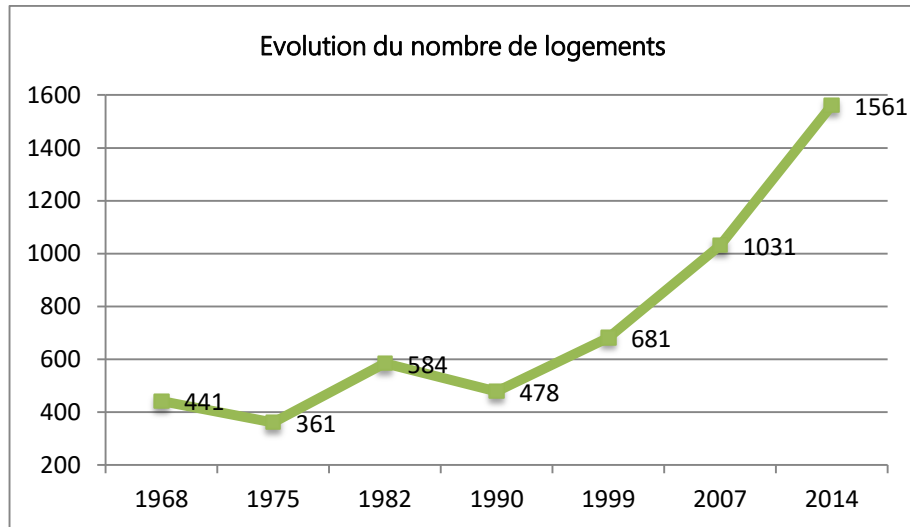
IV. HABITAT

4.1 Une évolution constante du nombre de logements depuis les années 1990

En 2014, la commune de Villard sur Doron compte 1 561 logements. En 44 ans, le nombre de logements a été multiplié par plus de 3 avec une moyenne globale de 19 logements nouveaux par an.

Les périodes de plus forte croissance se situent dans les années 1975-82 (+8,8%/an), entre 1999-2007 (+6,4 %), et entre 2009-2014 (+5,2 %).

L'évolution du parc de logements dans son ensemble, décolle depuis les années 1990, mais ne s'est pas traduite par une augmentation de la population dans les mêmes proportions. Cela s'explique par une création massivement tournée vers de la résidence non permanente et/ou secondaire. Depuis 1968, il s'est créé 856 logements pour 97 ménages nouveaux.



Source : INSEE 2014 – Traitement EPODE

Entre 1968 et 1990, le parc de logements fluctue entre hausses et baisses. Les périodes de baisse peuvent être allouées au regroupement de plusieurs logements, mais il n'y a pas de phénomène particulier qui permettent de les expliquer sur la commune.

4.2 Une croissance du parc de logements largement dominée par la production de résidences secondaires

Lors du recensement de 2014, le parc de logements de la commune se compose de :

- 300 résidences principales (19.2 %)
- 1161 résidences secondaires ou logements occasionnels (74.4 %)

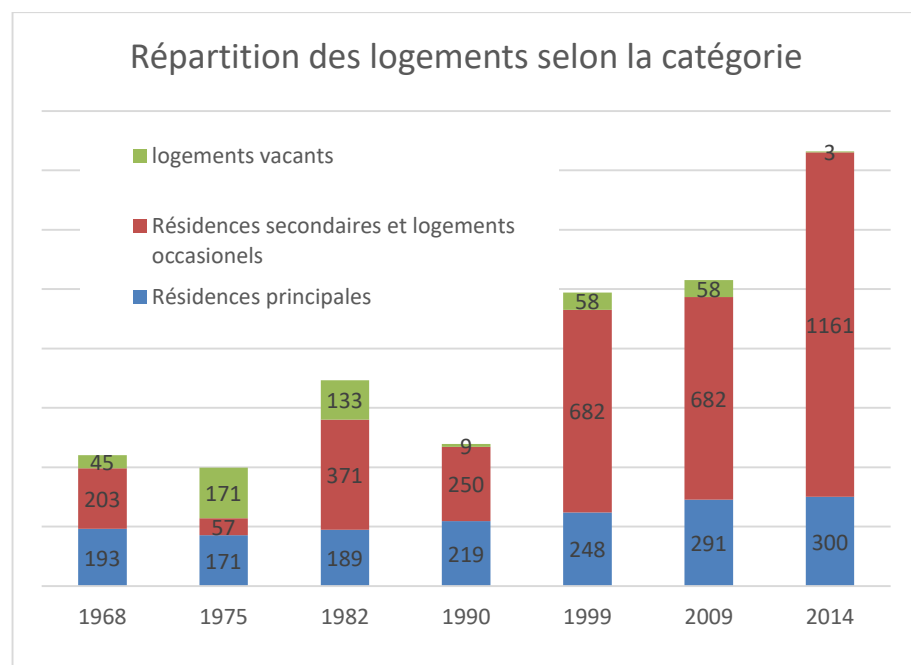
Le parc de logements est largement dominé par les résidences secondaires qui représentent 74,4 % du parc. Leur représentativité n'a jamais été aussi importante depuis les années 1960. Ces chiffres s'expliquent notamment par les Jeux Olympiques d'Albertville de 1992, le développement de l'attrait touristique du Beaufortain corrélé à l'aménagement du site de la Forêt (années 1990) et de Bisanne 1500 (début années 2000) ou d'autres hameaux de résidences touristiques et la rénovation ou l'aménagement de nombreux bâtiments anciens.

Le développement des résidences secondaires est très marqué avec une croissance largement supérieure à celle des résidences principales.

A total, le nombre des résidences secondaires et occasionnelles s'élève à 1161 en 2014 (le VVF et le CCAS ne sont pas comptés comme résidences secondaires). 18% des résidences secondaires ont été achevées avant 1915, soit au tout début du développement touristique de la vallée. La rénovation explique également ce nombre important de résidences secondaires anciennes. Cependant, la majorité a été terminée entre 1999 et 2014.

Entre les recensements de 1982 et 2007, le parc de résidences principales croît régulièrement, puis stagne entre les deux derniers recensements. Le nombre de résidences principales suit la courbe d'évolution de la population mais dans des proportions plus importantes. De manière générale, cette hausse constante a permis de répondre aux besoins croissants de logements dus à l'augmentation de la population et à la décohabitation.

Globalement, la croissance en logements a essentiellement permis de répondre à la demande touristique.



Source : INSEE 2014 – Traitement EPODE

Les logements vacants comprennent les logements ordinaires sans occupant disponibles à la vente ou à la location, les logements neufs achevés mais non encore occupés à la date du recensement, ainsi que les logements, autres que les résidences secondaires, que les titulaires n'occupent pas à la date du recensement : en attente de règlement de succession, de liquidation judiciaire, etc., conservés par le propriétaire pour un usage futur au profit de parents ou d'amis, gardés vacants et sans affectation précise par le propriétaire (définition de l'INSEE).

La part des logements vacants a très fortement diminué dans les années 1990, taux de 1 %, en raison des opérations de rénovation et de réhabilitation, marquant la forte tension sur le parc.

Cette pression s'est légèrement relâchée avec un apport conséquent de logements sociaux et la réalisation de lotissements d'initiative communale. On constate une ré-augmentation des logements vacants au début des années 2000, portant le taux à un chiffre quasi nul.

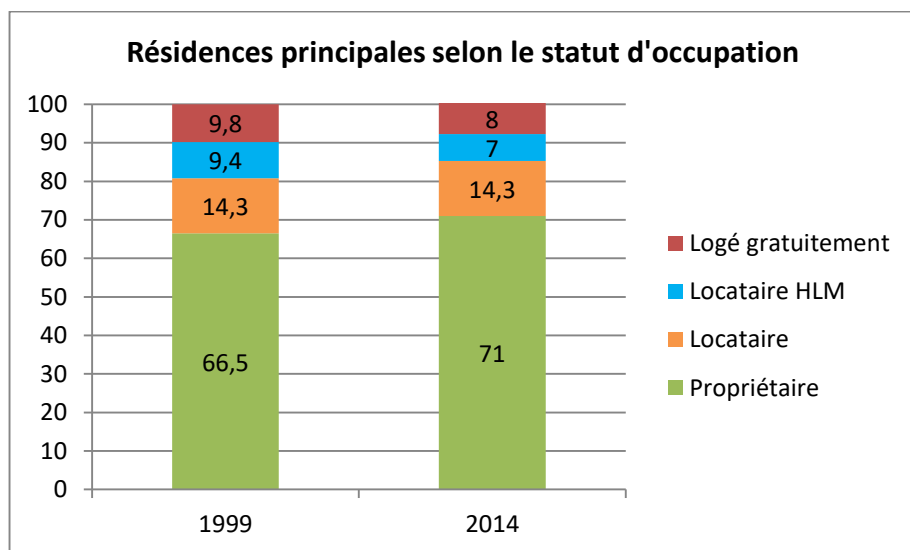
Il n'existe pas de secteur ou de hameau particulièrement concerné par la problématique de la vacance. Cela correspond généralement à des habitations isolées peu accessibles et aujourd'hui vétustes.

En conclusion, on observe que le ralentissement démographique n'est pas suivi par le ralentissement de la construction. Cette croissance, surtout portée par le développement de résidences secondaires, met en avant l'attractivité touristique de Villard sur Doron.

Il est intéressant de se questionner sur les réponses à apporter en termes de logements permanents, afin de redynamiser la vitalité communale, cela dans un contexte de pression foncière de plus en plus important.

4.3 Une prédominance de propriétaires mais des locataires bien représentés

En 2014, plus de 71% des résidences principales sont occupées par des propriétaires. Ce taux est stable et reste modéré pour une commune rurale et montagnarde, à titre de comparaison, la moyenne intercommunale était de 69 %. Cela se justifie par l'importance du parc locatif géré principalement par la commune à travers ses logements aidés et son patrimoine immobilier privé mis en location qui représente une cinquantaine de logements.



Source : INSEE 2014 – Traitement EPODE

Le logement locatif représente au global 20 % des résidences principales, dont 7 % de logements sociaux. Le logement social est destiné, suite à une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché libre. Trois grades de logements aidés existent, le PLUS, le PLS et le PLAI qui correspond au logement « très social ». Actuellement en France, environ 70% de la population est éligible au logement social tous types confondus.

Le parc locatif social se compose de 3 résidences :

- le foyer des personnes âgées, qui compte quatre studios et appartient à la commune ;
- les Dolines, qui sont deux bâtiments de l'OPAC ; le bâtiment A compte sept logements et le bâtiment B huit ;
- l'Olympique, qui est également géré par l'OPAC, se situe dans le périmètre du SIVOM des Saisies et compte neuf appartements.

Il existe un turn-over au sein des logements de l'OPAC, des logements sont régulièrement disponibles à la location.

L'ancienneté dans le logement, 17 ans en moyenne et 20 ans pour les propriétaires, témoigne de la faible mobilité résidentielle alimentant le vieillissement de la population. La rotation sur les logements locatifs est plus importante, environ 7 ans et confirme le besoin de diversification de l'offre immobilière sur le territoire communal. La rotation dans le parc permet une certaine vitalité communale essentielle pour le bon fonctionnement des équipements, du tissu associatif, ...

4.4 Une majorité d'appartements, et des résidences principales de grande taille

Historiquement commune agricole de montagne, l'urbanisation de Villard sur Doron, comme celle du Beaufortain s'est faite sous forme de chalets diffus sur les coteaux et de bourg dense dans les villages associant habitation, grange et élevage.

Le développement touristique et économique du secteur a eu pour effet la réalisation de nombreux logements en appartements, qu'il s'agisse des résidences touristiques mais aussi des logements permanents (notamment le logement social).

Le recensement de 2014, montre que 66,5 % des logements de Villard sur Doron (40% en 1999) sont des appartements. Cette donnée confirme l'évolution et amorce un changement important pour le territoire qui jusqu'en 1999 comptait plus de maisons individuelles et de fermes que de logements collectifs. Toutefois, si on ne considère que les logements en résidences principales, la maison individuelle reste le modèle prédominant d'urbanisation.

Au début du développement touristique, les vacanciers préféraient investir dans une résidence secondaire de type maison individuelle. Puis ils se sont lentement tournés vers le petit collectif (immeubles de 2 à 9 appartements) et plus récemment vers les

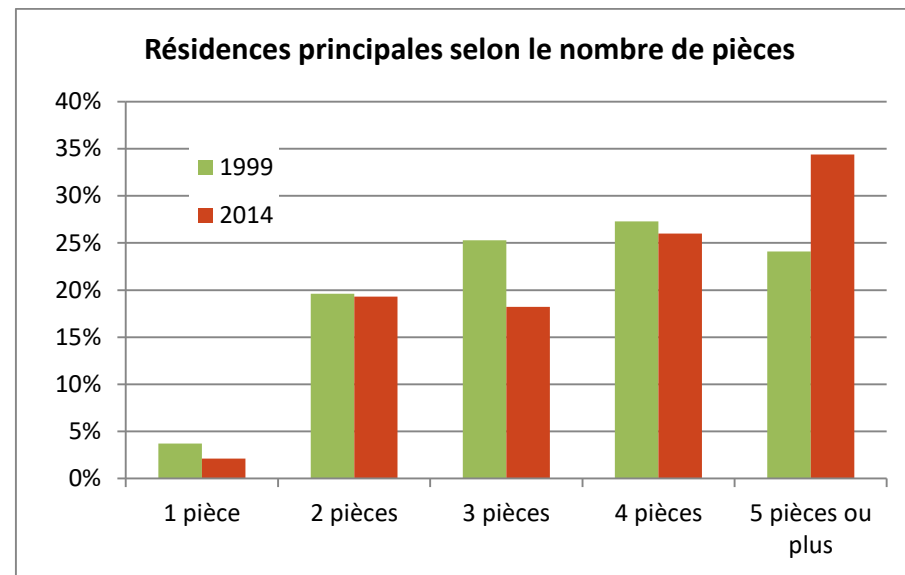
appartements dans des immeubles plus importants. Ces chiffres correspondent au développement et à l'aménagement de la commune de Villard : les promoteurs et gros investisseurs s'intéressent à Villard et implantent des immeubles à vocation touristique.

Les résidences secondaires seront aussi étudiées dans le chapitre relatif à l'hébergement touristique.

D'autre part, le patrimoine ancien fait souvent l'objet d'une spéculation, que ce soit les chalets d'alpage isolés ou le bâti des hameaux et notamment du chef-lieu. La demande en chalets d'alpage est très importante dans le Beaufortain, ce qui pose un certain nombre de problèmes :

- les prix augmentent de façon inconsidérée et les héritiers d'un tel patrimoine ne peuvent payer la part des frères et sœurs ou les droits de succession ;
- les agriculteurs, qui pratiquent souvent la remue, ne trouvent plus d'habitation pour rester à proximité de leur troupeau ;
- les acheteurs des chalets isolés réclament souvent, certains aménagements : voies carrossables, eau potable,...
- la sécurité des personnes dans ces logements parfois éloignés des voies de communication (protection incendie...)

Paradoxalement au phénomène de décohabitation observé, avec en moyenne 2,3 personnes par logement, la part des grands logements en résidences principales, de 5 pièces et plus, augmente entre 1999 et 2012. La part des logements de 1 et 4 pièces, quant à elle diminue depuis 1999, questionnant l'adéquation des besoins au regard du marché et de l'idéologie de vie.



Source : INSEE 2014 – Traitement EPODE

Les logements de plus petites tailles, peu nombreux sur la commune, qu'ils soient en maison, maison groupé, appartement, répondent pourtant à un besoin. Cela peut permettre aux jeunes ménages de commencer leur parcours résidentiel, mais aussi aux ménages dont la taille diminue après le départ des enfants, et aux personnes âgées pour davantage de praticité (moins d'entretien notamment).

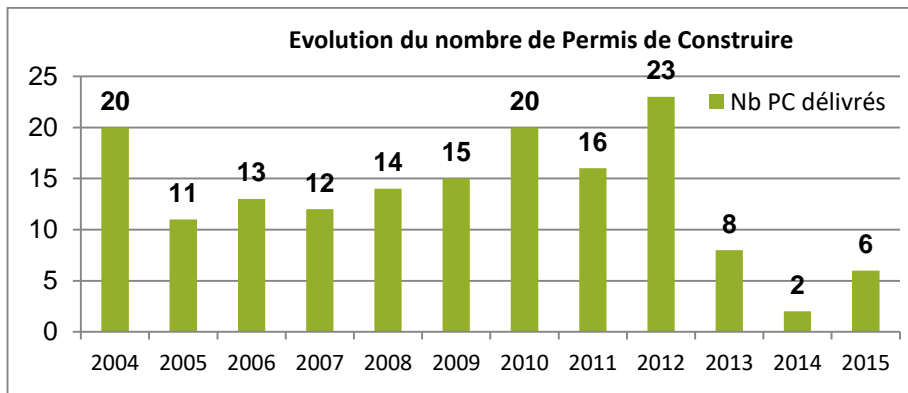
Il est donc intéressant de permettre le développement de logements diversifiés permettant de répondre à différents besoins.

4.5 Le logement saisonnier

Beaucoup de saisonniers cherchent à se loger sur les Saisies, directement à la station. La commune de Villard sur Doron reçoit quelques demandes par an, mais reste peu concernée par le problème. Les employés des remontées mécaniques habitent en grande majorité dans le Beaufortain, ce qui limite les problèmes de logements. La régie réfléchit cependant à l'aménagement de quelques logements pour pallier les éventuelles difficultés rencontrées par certains de ses employés. Sur le secteur des Saisies, les particuliers (hôtels, commerces...) commencent à s'organiser pour créer et gérer les logements des saisonniers.

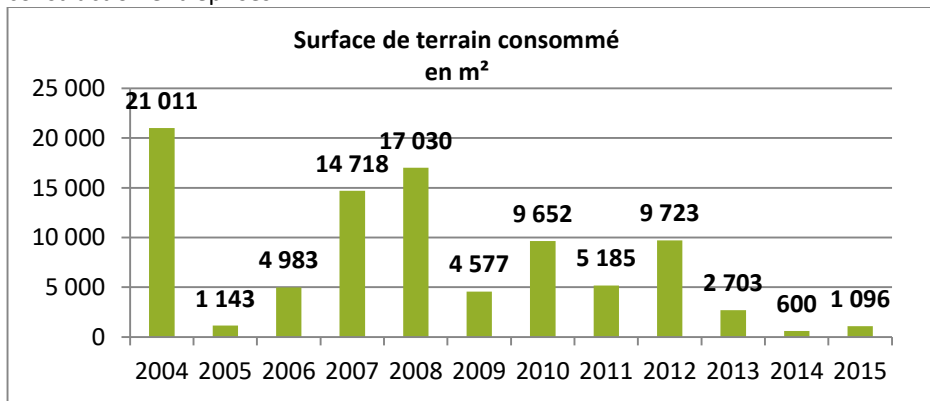
4.6 Analyse des Permis de Construire délivrés entre 2002 et 2015

Depuis 2004 la commune délivre en moyenne 13 permis de construire par an. Les années 2004 et 2012 sont largement au-dessus de la moyenne annuelle en raison d'une construction croissante de logements.



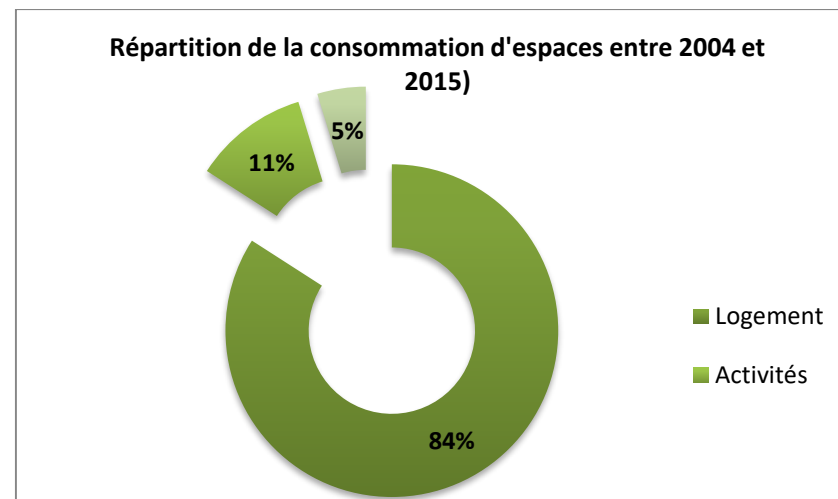
Source : Commune – Traitement : EPODE

L'évolution de la surface des terrains consommés ces douze dernières années est à corréliser avec l'évolution du nombre de permis de construire distribués et au type de construction entreprises.

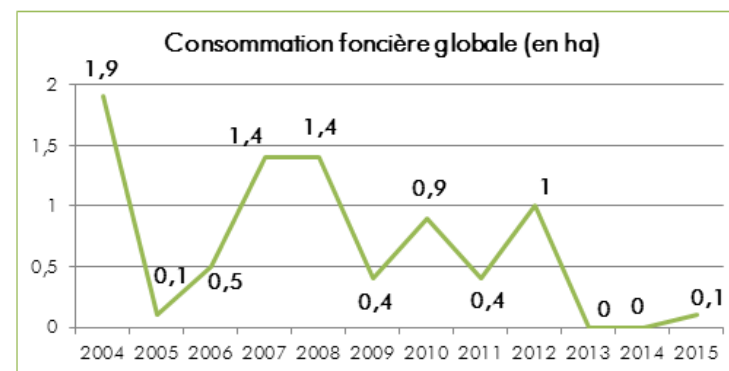


Source : Commune – Traitement : EPODE

Les années 2004, 2007, 2008 et 2012 sont les années les plus consommatrices de foncier. Toutefois la tendance actuelle semble consommer moins de foncier. Depuis 12 ans la commune de Villard sur Doron consomme en moyenne 7 700 m² de foncier. De même sur douze ans, 3 182 m² en moyenne sont construits par /an.



Les logements représentent 84% de la consommation d'espaces à Villard sur Doron depuis 2004. En effet la majorité des permis de construire sont attribués pour la construction, l'extension et/ou la réhabilitation des maisons individuelles.



Source : Commune – Traitement : EPODE

La consommation foncière estimée sur la base des permis de construire, toutes catégories confondus entre 2004 et 2015 est de 8,1 ha soit 0,68 ha/an.

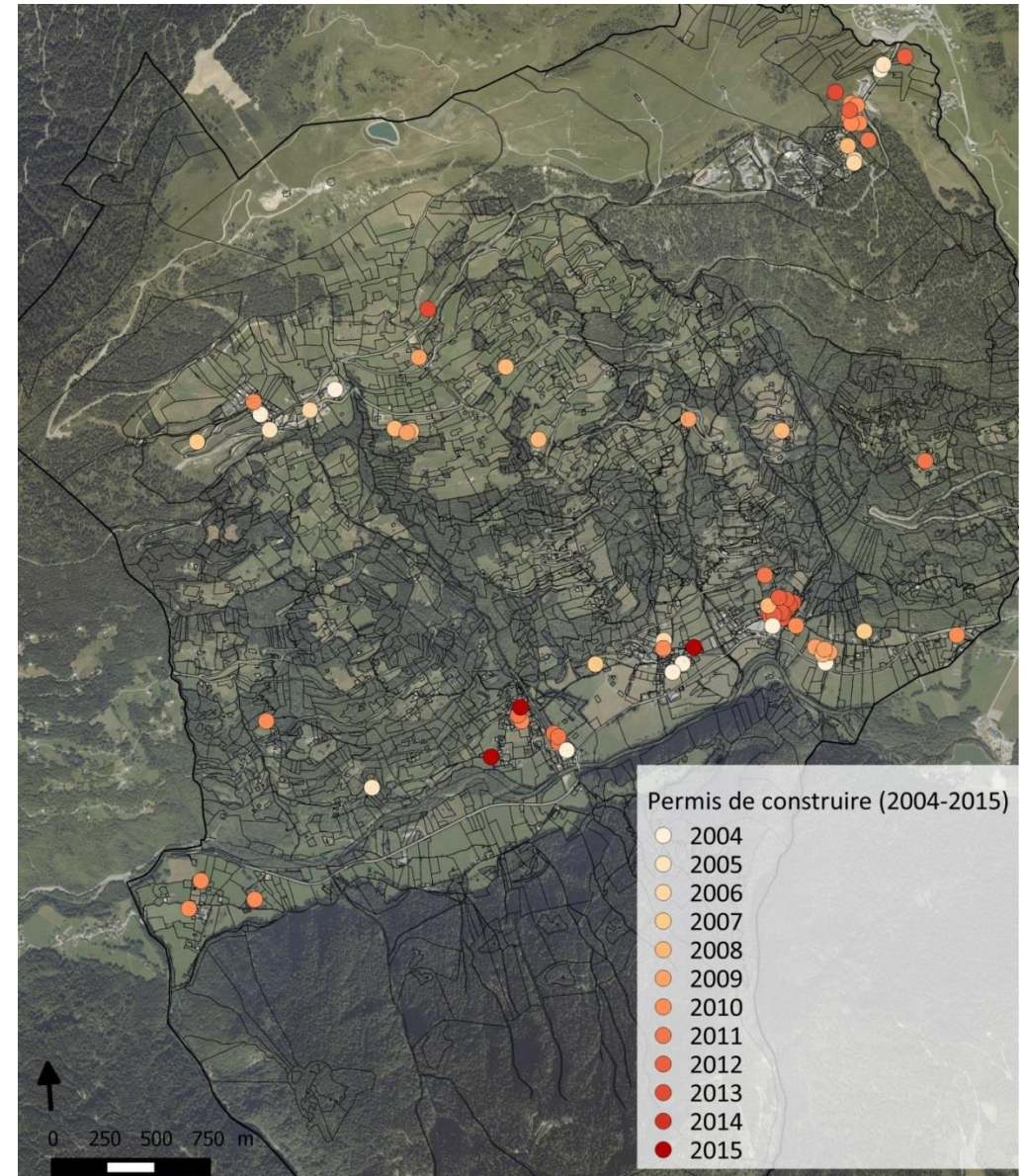
Bilan des Permis de Construire 2004-2015 :

- 38 résidences principales neuves + 20 dans l'existant => 5/an
- 278 résidences secondaires neuves + 3 dans l'existant => 23/an

➔ Au total 316 logements neufs, 339 logements au global, 28/an

- 28 PC pour 38 constructions maisons résidences principales
- 12 PC pour 20 logements créés dans l'existant en résidences principales
- 15 PC pour 276 (manque alpage de Bisanne) constructions résidences secondaires
- 2 PC pour 3 logements créés dans l'existant en résidences secondaires
- Parmi les résidences secondaires, 8 ont été réalisées en dehors des opérations d'ensemble des stations*
- 8 PC mixtes activités/logements dont 7 lgt rés princ et 12 lgt rés 2nd
- 2 PC constructions activités
- 3 PC constructions agricoles

Les permis de construire ont en majorité été distribués au chef-lieu de la commune entre 2011 et 2013 et en limite de commune avec les Saisies.



4.7 L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Les objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par le Syndicat intercommunal Arlysère traduisent la politique volontariste du territoire pour l'amélioration du parc de logement. Au total, 39 communes sont concernées, correspondant au territoire Arlysère.

Les grands objectifs de l'opération sont les suivants :

- lutter contre l'habitat insalubre ou dégradé
- améliorer la qualité énergétique des logements
- adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées

Concrètement, l'OPAH permet, sous conditions de ressources, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement la préparation des projets privés, du premier contact au versement de la subvention.

L'objectif affiché dans cette démarche est de réhabiliter 380 logements d'ici avril 2016. Pour cela, 2,5 millions d'Euros d'aides aux travaux sont prévus (subventions de l'ANAH, du Conseil Général de Savoie et des communautés de communes d'Arlysère), ainsi que des prêts sans intérêt au titre du programme "Habiter Mieux".

Les aides mobilisées dans le cadre de l'OPAH peuvent concerner les types de travaux suivants :

- travaux améliorant la sécurité, la salubrité... : humidité, absence de chauffage, amiante, plomb...
- travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergies renouvelables
- travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et / ou handicapées : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation.

Une OPAH constitue un outil efficace dans la lutte contre la vacance des logements, qui se trouve être importante sur le territoire d'Arlysère mais également au niveau communal.

Ainsi en 2009, Villard sur Doron décide de favoriser une politique de logements moins énergivores et plus performants en faisant la promotion des énergies renouvelables et d'une bonne isolation.

En 2013, seules deux opérations ont été proposées à l'OPAH.

4.8 Les prescriptions du SCoT Arlysère en matière de logements

Le document de SCoT Arlysère a été approuvé en 2012 et donne un certain nombre de prescriptions quant aux orientations de développement du territoire concerné. Aussi, le développement de l'habitat est encadré par ce document. La commune de Villard-sur-Doron y est qualifiée de « Village de montagne » dans la hiérarchie de l'armature territoriale du SCoT.

Au global, le territoire du SCoT prévoit la réalisation de 5 400 logements à l'horizon 10 ans (2022), répartis au sein des différentes collectivités.

Concernant plus précisément la commune de Villard-sur-Doron, le SCoT demande de prioriser le développement en densification et renouvellement urbain, et octroie également une enveloppe de 5,9 ha depuis 2012, en extension (ne tient pas compte des surfaces consommées en densifications).

La définition du SCoT concernant la densification est la suivante : « *les parcelles ou groupes de parcelles non urbanisées dont la moitié du périmètre est contiguë à des parcelles déjà urbanisées* ».

A la possibilité globale en extension, il faudra déduire les opérations réalisées depuis l'approbation du SCoT, afin de déterminer les possibilités à offrir dans le cadre du PLU.

Il est important de rappeler qu'il s'agit de possibilités maximales. Depuis l'approbation du SCoT des évolutions législatives ont eu lieu, avec l'adoption de la loi ALUR notamment. Aussi, avant de travailler en extension, il sera important que la commune étudie avec attention les possibilités existantes en densification des enveloppes urbaines, et qu'elle réalise un projet cohérent avec ses évolutions récentes et souhaitées.

Le SCoT donne également des orientations en matière de densité en préconisant une densification moyenne sur les nouvelles opérations de 15 logements à l'hectare.

Concernant les surfaces en extension qui seraient supérieures à 1 ha, le SCoT impose une démarche de projet, par le biais des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

En terme de mixité sociale, le SCoT priorise la production sur les centralités, et indique que pour les autres catégories de communes, y compris les villages, les logements accessibles socialement représenteront au moins 10 % des constructions neuves.

V. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ET DES CAPACITES FONCIERES DU PLU

L'étalement urbain et la consommation d'espace résultent de plusieurs causes cumulatives. Ces phénomènes s'expliquent notamment par l'insuffisance et **l'inadaptation de l'offre par rapport à la demande de logements** dans les grandes métropoles et par une propension des acteurs de la construction à opter pour la **périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des cœurs d'agglomération**, essentiellement pour des raisons de faisabilité financière et de faiblesse d'une offre foncière adaptée.

Cette périurbanisation aboutit à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et **un mitage des espaces naturels et agricoles** et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

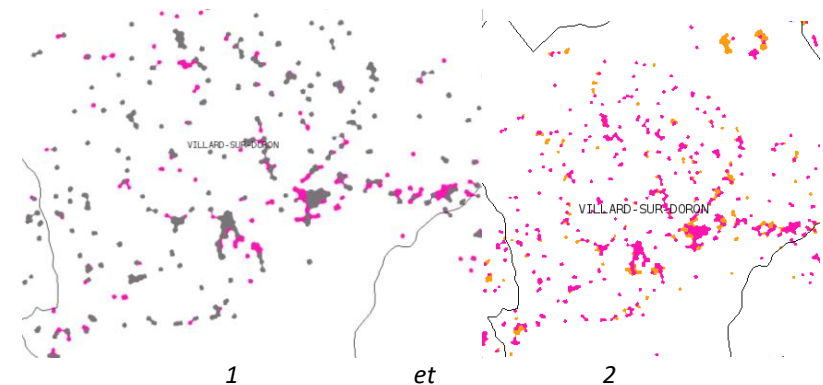
La lutte contre l'étalement urbain est un des axes majeurs de la loi Alur, elle renforce tout d'abord les obligations des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) en matière d'analyse de la consommation d'espaces naturels ou agricoles et prévoit également que les SCoT et les PLU devront intégrer une analyse des capacités de densification dans leur rapport de présentation.

5.1 Analyse de la tâche urbaine



Les noyaux anciens d'urbanisation-Carte d'Etat-Major

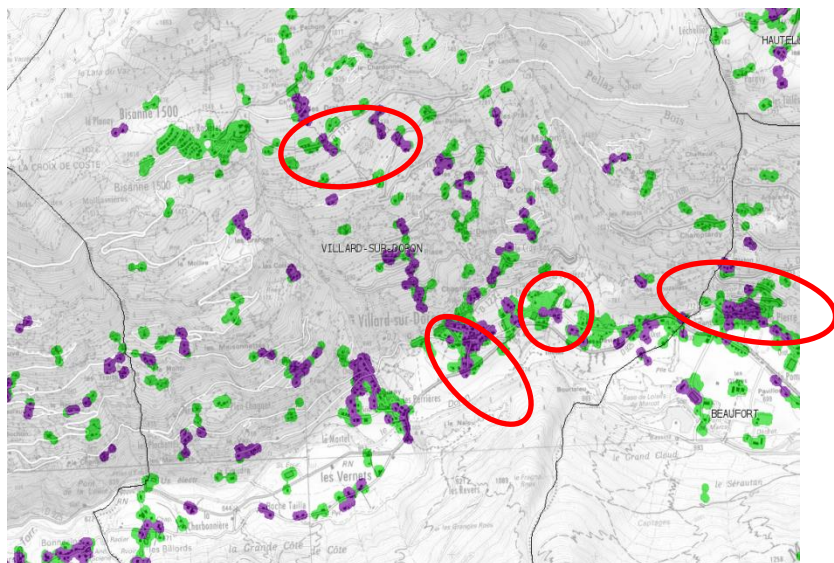
Les noyaux originels d'urbanisation sont relativement clairsemés. Le chef-lieu est quant à lui très tôt urbanisé et structuré.



1-Tâche urbaine entre 1945 (gris) et 1985 (rose)

2-Tâche urbaine entre 1985 (rose) et 2001 (orange)

L'évolution de la tâche urbaine montre un développement plutôt maîtrisé bien que l'habitat individuel se soit développé, expliquant les nombreux « points » sur les cartes de l'Observatoire de Territoires de la Savoie.

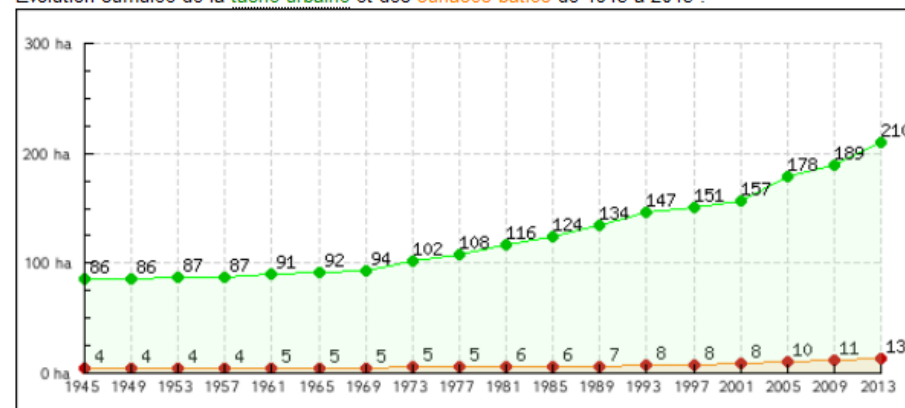


Evolution de la tâche urbaine (1961 en violet et 2015 en vert) – Source : Observatoire des territoires

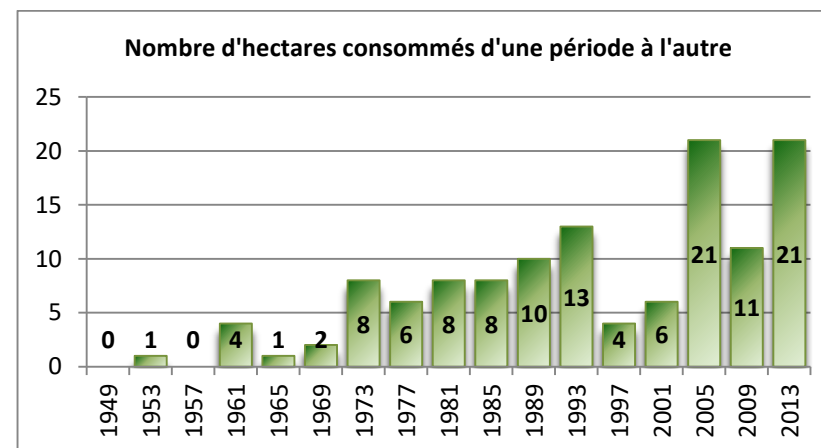
La tâche urbaine a augmenté en surface. L'urbanisation s'est dispersée sur les hauteurs de la commune, notamment au niveau de la ZAC de Bisanne 1500. Les principaux hameaux voient également leur surface urbanisée s'accroître.

Informations foncières (base MAJIC) :

Evolution cumulée de la tâche urbaine et des surfaces bâties de 1945 à 2013 :



La tâche urbaine a été multipliée par 2,44 depuis 1945. En revanche l'analyse de la variation des surfaces bâties est irrégulière en corrélation avec le rythme de construction.



Source : Observatoire des Territoires de la Savoie-Traitement : EPODE

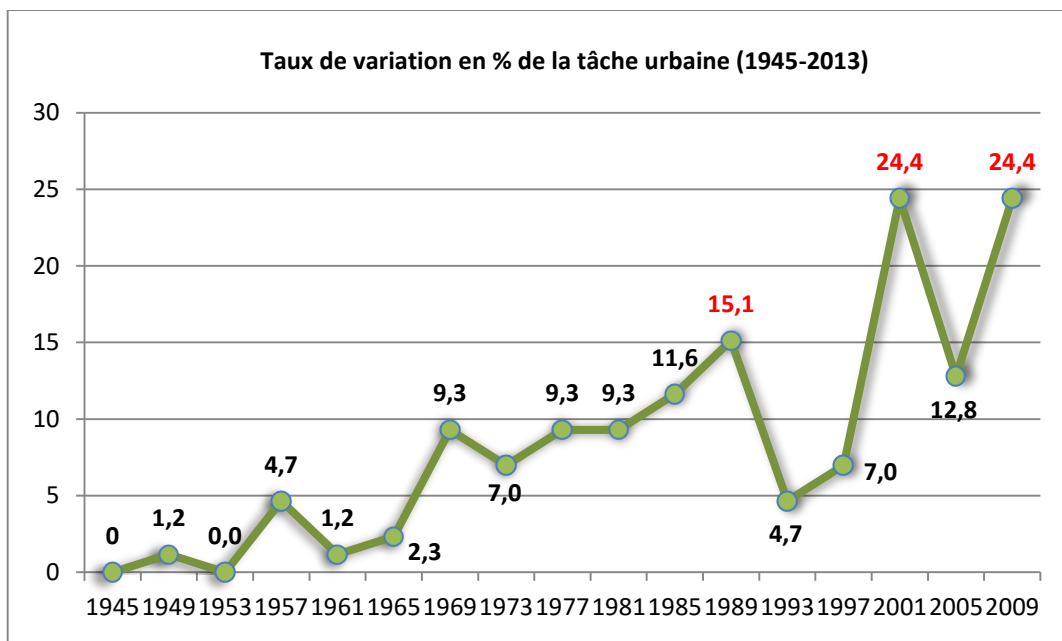
Entre 1945 et 1985 la tâche urbaine a augmenté de 30% soit une consommation de 1 hectare par an

Entre 1985 et 2001 la tâche urbaine a augmenté de 26,6% soit une consommation de 2,1 hectares par an

Entre 2001 et 2013 la tâche urbaine a augmenté de 28% soit une consommation de 4,4 hectares par an

La consommation moyenne d'espace sur la période 1945-1985 est plus faible car la période d'analyse de la consommation de l'espace est plus longue mais s'explique aussi par le démarrage de la croissance urbaine dans les années 1970.

Au regard de la courbe graphique la croissance de la tâche urbaine est relativement modérée jusqu'au début des années 1980.

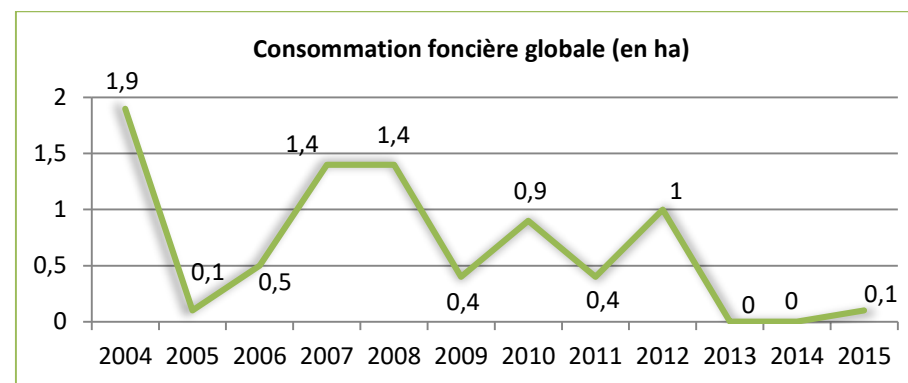


Depuis 1945, la commune consomme environ 3,1 hectares par an. Le graphique ci-contre que la croissance de la tâche urbaine fluctue au gré des opportunités foncière et des projets réalisés (Bisance, lotissements, opération d'ensemble...), permettant d'expliquer les variations plus ou moins importante.

5.2 Analyse de la consommation foncière de l'habitat

Sur 2004-2015, zoom sur l'habitat :

- 2,2 ha consommés pour 38 résidences principales soit une densité de 17 logements / ha ou 580 m²/logement
 - Dont 1,07 ha consommé au sein de procédures lotissements maisons individuelles pour 19 logements soit une densité de 18 logements / ha ou 560 m²/logement
 - Dont 0,13 ha consommé au sein de procédures lotissement habitats collectifs pour 10 logements soit une densité de 77 logements / ha ou 130 m² par logement
 - Dont 1 ha consommé en opération coup par coup pour 9 logements soit une densité de 9 logements / ha ou 1 100 m²/logement
- Lotissement => Des espaces d'accompagnement ayant également consommés de l'espace (voirie notamment), pour 0,2 ha environ
- Habitat : 1,3 ha consommé (lotissement) en extension au sein du potentiel octroyé par le SCoT (5,9 ha dps 2012)



Source : Commune - Traitement : EPODE

Bilan du PLU sur 2004-2015 :

8,3 ha consommés pour les constructions neuves soit 0,7 ha/an

Dont 4,9 ha tourisme

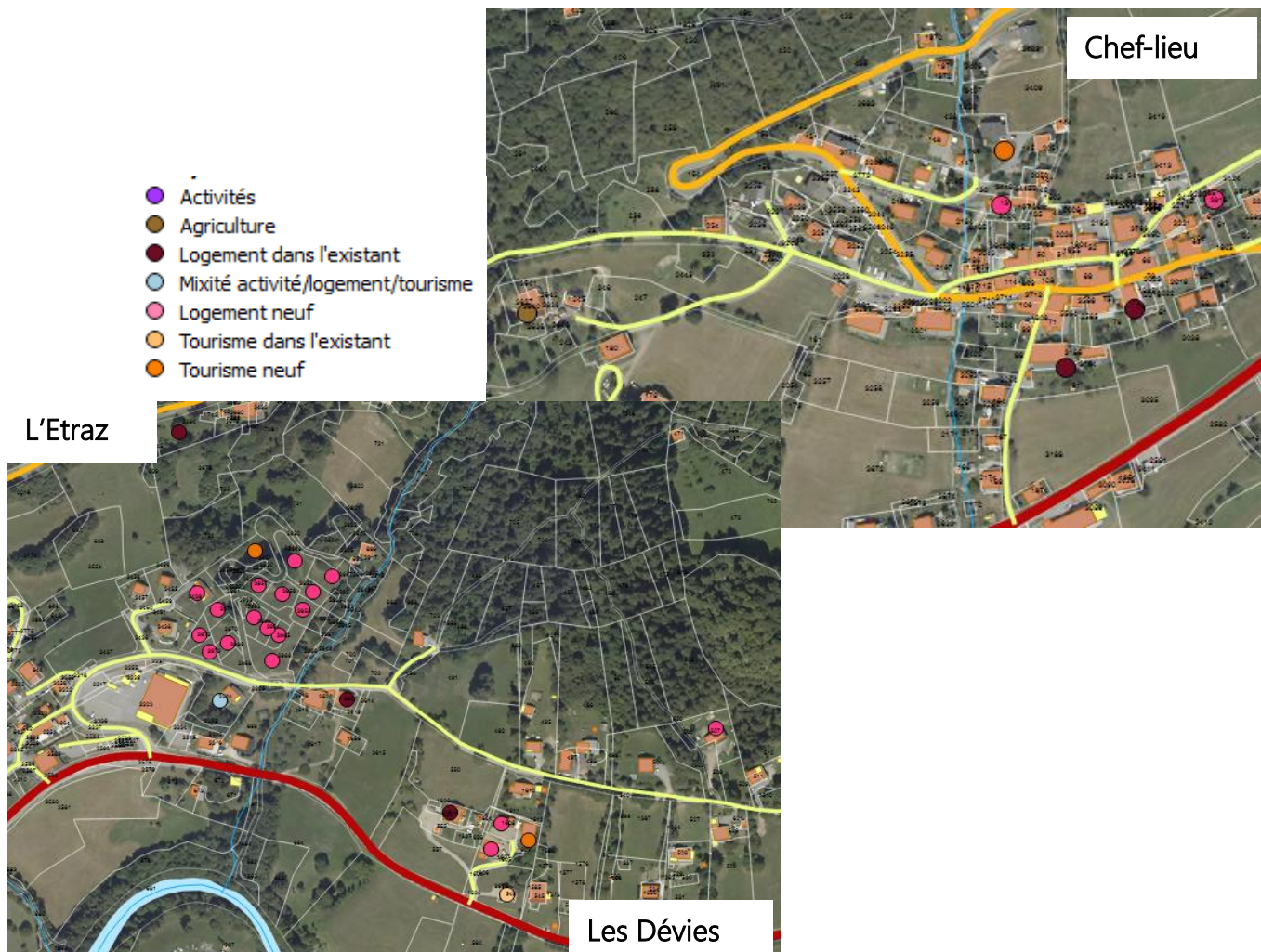
Dont 2,2 ha habitat permanent

Dont 1 ha mixte

Dont 0,1 ha activités

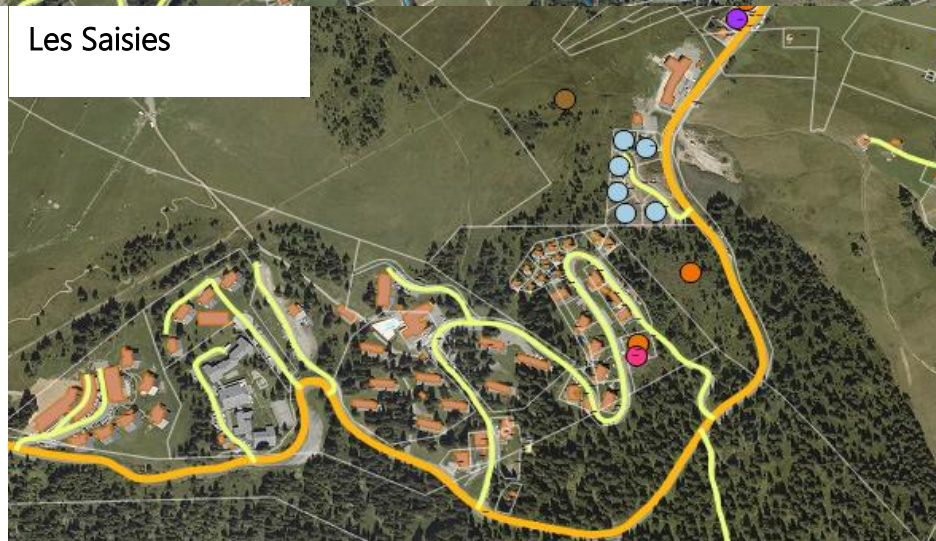
Habitat : 1,3 ha consommé (lotissement) en extension au sein du potentiel octroyé par le SCoT (5,9 ha dps 2012)

5.3 Analyse de la consommation foncière par secteur





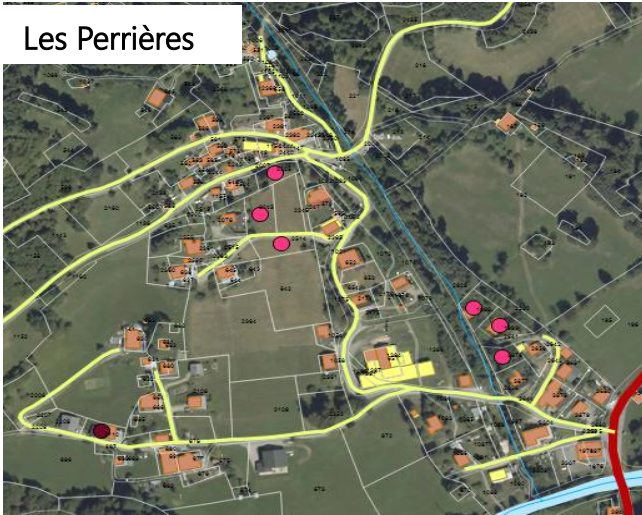
Bisanne 1500



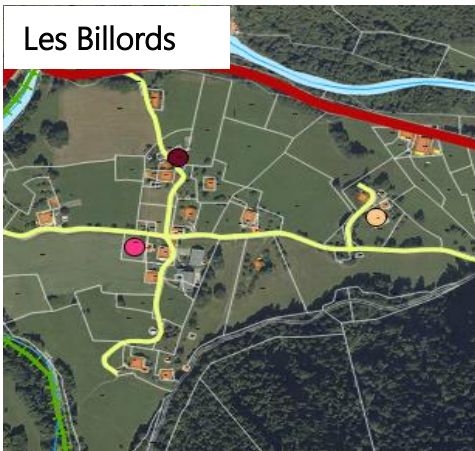
Les Saisies

- Activités
- Agriculture
- Logement dans l'existant
- Mixité activité/logement/tourisme
- Logement neuf
- Tourisme dans l'existant
- Tourisme neuf

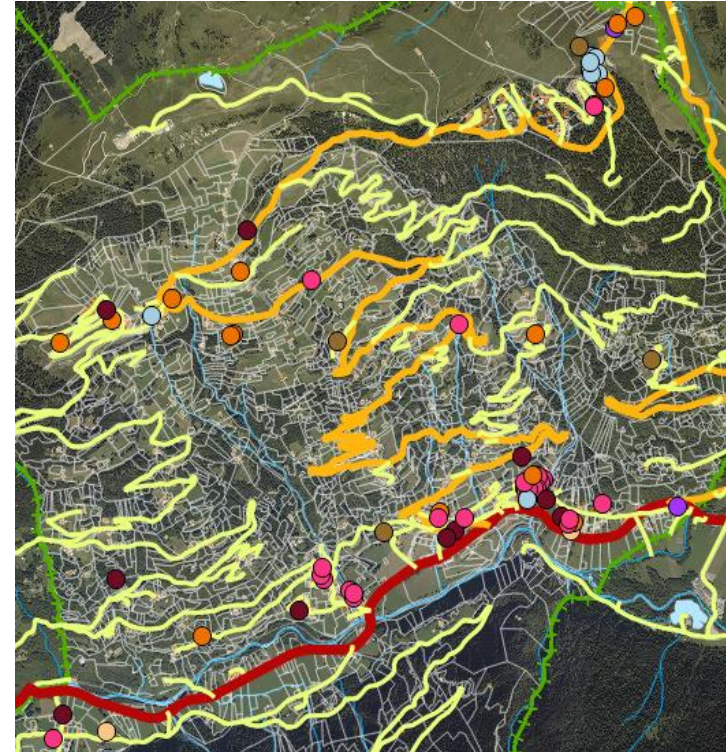
Les Perrières



Les Billords



- Activités
- Agriculture
- Logement dans l'existant
- Mixité activité/logement/tourisme
- Logement neuf
- Tourisme dans l'existant
- Tourisme neuf



L'analyse de la consommation foncière sur les différents pôles d'urbanisation montre **une urbanisation caractérisée par l'habitat individuel**. L'urbanisation se fait principalement sur des terrains agricoles de prairie le plus souvent en « **dents creuses** » ou en continuité des constructions existantes. En effet, l'urbanisation étant **très dispersée et linéaire le long des voiries**, de nombreux tènements agricoles se trouvent enclavés. Ces tènements de taille toutefois importante sont très prisés par **l'urbanisation au coup par coup** et contribue de fait à **l'étalement urbain**.

5.4 Enveloppe urbaine et capacité de densification

ATTENTION : Cette analyse n'a pas de valeur juridique, le but est de réaliser une analyse de la consommation foncière et d'en dresser un bilan. Cette analyse est obligatoire depuis la mise en vigueur de la loi ALUR (2014) et est fondée sur un principe d'économie de la consommation du foncier issu des espaces agricoles, naturels, et forestiers.

Capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés :

« Article L151-4 du code de l'Urbanisme

Le rapport de présentation (...) Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. »

Déroulement :

Inciter fortement les collectivités à contenir les effets du développement urbain sur les espaces agricoles et naturels, en privilégiant le renouvellement urbain par rapport à l'extension

Cette analyse se passe en trois temps :

- 1-Définition des enveloppes bâties
- 2-Identification des tènements non urbanisés à ce jour définissant le potentiel de densification,
- 3-Analyse multicritère du potentiel de mutation des tènements.

I : Objectif :

- Inciter fortement les collectivités à contenir les effets du développement urbain sur les espaces agricoles et naturels, en privilégiant le renouvellement urbain par rapport à l'extension

II : Intérêt pour la collectivité :

- Répondre au cadre législatif et « garantir juridiquement » son document d'urbanisme

- Etre cohérent avec les réflexions sur la structure urbaine du territoire
- Appréhender les dynamiques foncières et Se constituer une base intéressante de toute politique d'acquisition foncière en pointant les sites pour lesquels les logiques de marché ne permettront pas à elles seules de faire émerger les projets

III : Intérêt pour la démarche de planification

- Remplacer l'habituel coefficient de rétention foncière « d'opportunité » par une approche fine, précise et étayée
- Entrer dans une véritable démarche de projet
- Justifier de la gestion économe du foncier.
- Préserver les paysages

IV-Les leviers d'économie du foncier

| Densification | Mutation | « Extension » |
|--|--|---|
| Toute action de construction supplémentaire sur un tènement foncier déjà bâti. Elle peut être non maîtrisée (ex: division parcellaire en secteur diffus) ou encadrée par la collectivité (ex: OAP) | Il s'agit de toutes les formes d'action de reconstruction de la « ville » sur elle-même ou de changement de destination d'un tènement. | <u>Dérogation des principes précédents.</u> L'extension ne peut être autorisée que si l'analyse de densification et de mutation démontre l'insuffisance du foncier disponible à répondre aux besoins exprimés dans le projet politique. |







| DEROULEMENT DE L'ANALYSE DE DENSIFICATION | | |
|--|--|--|
| <p>1-PERIMETRE DES ENVELOPPES URBAINES : L'enveloppe urbaine est tracée au plus près des constructions existantes et intègre les espaces de vie et d'équipement autour des constructions.</p> | <p>2-POTENTIEL DE DENSIFICATION : DEFINITION DU POTENTIEL FONCIER BRUT : Un tènement se définit par un ensemble de parcelles contiguës. Dans l'enveloppe urbaine, tous les tènements non bâtis sont identifiés y compris les fonciers pouvant faire l'objet d'une division parcellaire. De plus, de nombreuses constructions sur la commune sont héritées du passé agricole du territoire. Les volumes bâtis sont donc imposants et certaines constructions apparaissent comme sous-utilisées. La mobilisation d'une partie de ce potentiel (réhabilitations, changements de destination...) peut constituer une piste de réflexion pour l'intensification du tissu urbain existant, sous réserve de volonté privée.</p> | <p>3-POTENTIEL DE MUTATION : DEFINITION DU POTENTIEL FONCIER NET : Pour chaque tènement disponible, il s'agit d'estimer leur capacité de mutation au regard de critères de contrainte :</p> <p>Les enjeux environnementaux, c'est-à-dire aléas, la bande des 10 mètres des cours d'eau, zones humides et les servitudes d'utilité publique.</p> <p>Les caractéristiques morphologiques d'une unité foncière. La capacité de densification d'une unité foncière dépend notamment de sa taille, sa forme, sa topographie, son enclavement... Elle est liée à la capacité d'urbanisation. Ont été exclues les parcelles de moins de 500 m²</p> <p>Les caractéristiques techniques, implantation des voiries, insuffisance des réseaux en eau potable et / ou assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure de la propriété ou dureté foncière (nombre de propriétaires, indice de morcellement, gestion patrimoniale...) - le degré de pérennité de l'usage actuel du bien (jardins, espaces publics ...) |

A Villard sur Doron, un travail d'identification des villages / hameaux / écarts / groupes de constructions a été réalisé ainsi que la délimitation des enveloppes urbaines en faisant abstraction du zonage PLU.

Cette analyse a pour objectif de localiser les gisements fonciers bruts et de les trier selon leurs éventuelles contraintes afin d'évaluer les gisements fonciers nets potentiellement mobilisables.

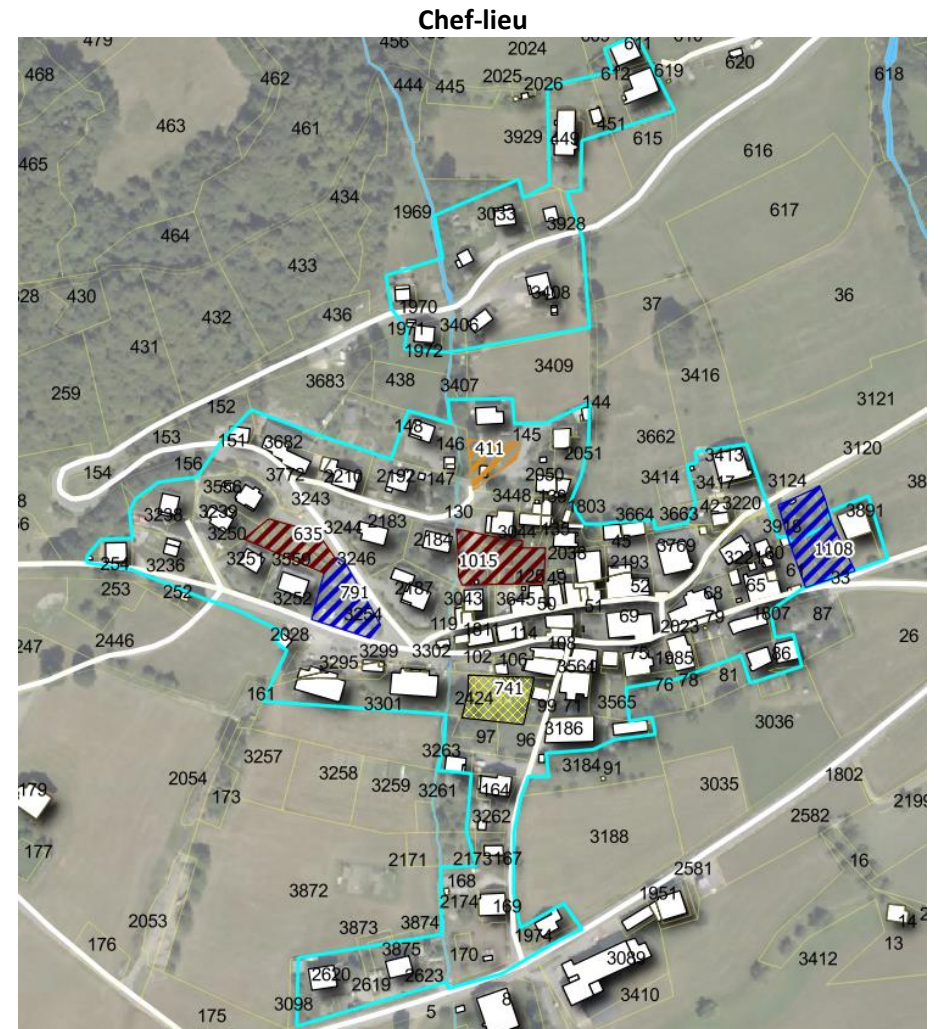
La légende des cartes pages suivantes est donnée ci-dessous

Potentiel foncier selon les enveloppes urbaines identifiées :

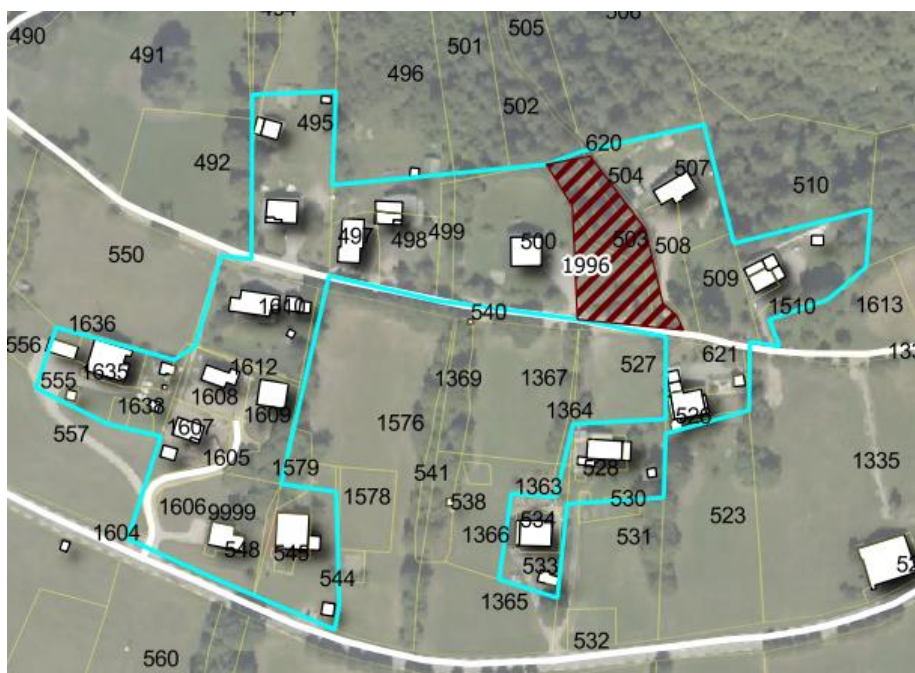
-  Gisement foncier net mutable
-  Non mutable : espace public
-  Non mutable : blocage foncier
-  Non mutable : taille <500 m²
-  Non mutable : raison technique
-  **ENVELOPPE URBAINE**

Chef-lieu

| | |
|--|--------------------------|
| Potentiel foncier brut | 4701m² |
| Parcelle ou tènement mutable / gisement foncier net | 741 m² |

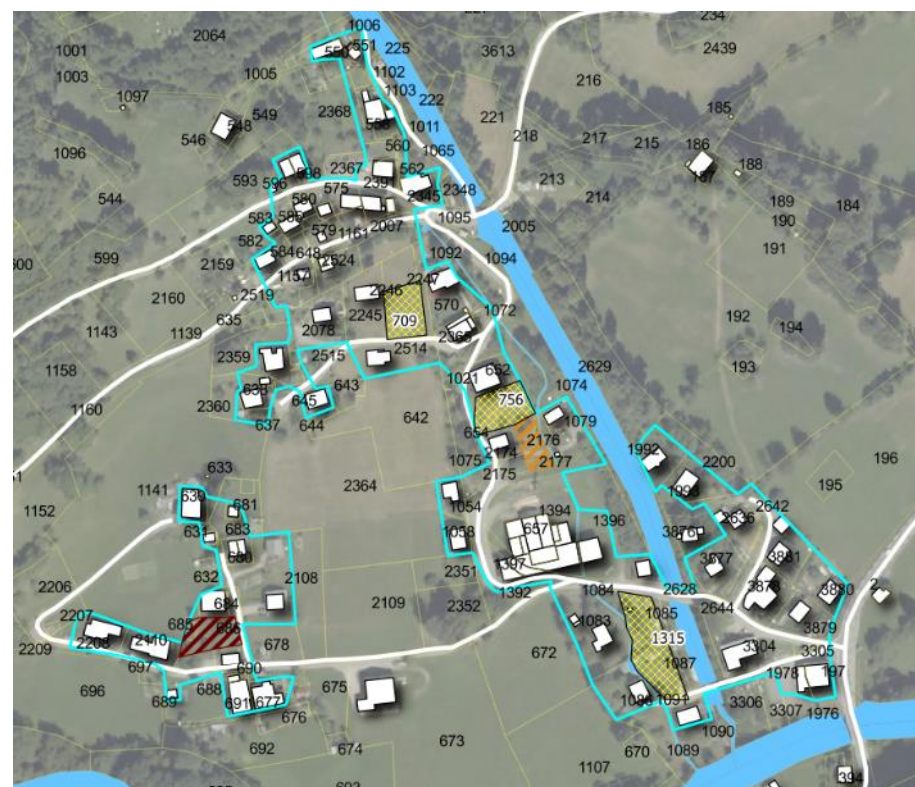


Les Devies



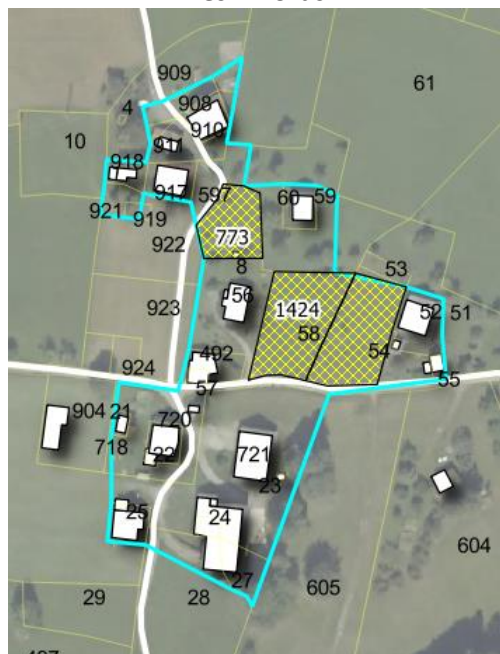
| | |
|---|---------------------|
| Potentiel foncier brut | 1996 m ² |
| Parcelle ou tènement mutable / gisement foncier net | 0 m ² |

Les Perrières et Cudray



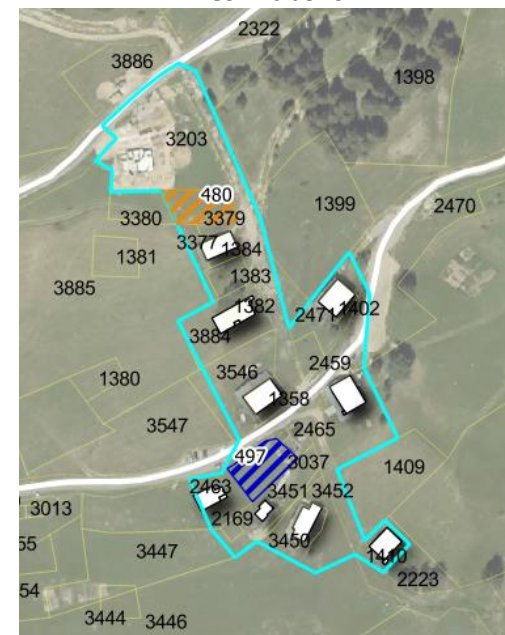
| | |
|---|---------------------|
| Potentiel foncier brut | 3846 m ² |
| Parcelle ou tènement mutable / gisement foncier net | 2780 m ² |

Les Billords



| | |
|---|---------------------------|
| Potentiel foncier brut | 3511 m² |
| Parcelle ou tènement mutable / gisement foncier net | 3511 m ² |

Les Drabons



| | |
|---|--------------------|
| Potentiel foncier brut | 977 m ² |
| Parcelle ou tènement mutable / gisement foncier net | 0 m ² |

Bisane 1 500



Aucun potentiel de densification n'a été identifié sur ce secteur

Les Saisies



Aucun potentiel de densification n'a été identifié sur ce secteur

A noter que les stations des Saisies et de Bisane sont aujourd'hui saturées : il n'existe pas de fond de parcelles disponibles, et les espaces relativement lâches appartiennent souvent à des copropriétés, ce qui rend plus difficile leur mutabilité. Enfin, le maintien d'une relative trame verte sur ce secteur participe à son intégration paysagère ainsi qu'à l'attractivité globale des deux stations, lui donnant un aspect familial et plus proche de la nature.

Bilan du potentiel foncier identifié sur la commune

| Secteurs | Surface disponible net (ha) | Logement potentiel (densité 15 lgt/ha) |
|----------------------|-----------------------------|--|
| Chef-lieu | 0,07 | 1 |
| Etraz | 0,35 | 5 |
| Les Devies | 0 | 0 |
| Les Perrières Cudray | 0,28 | 4 |
| Les Billords | 0,35 | 5 |
| Les Drabons | 0 | 0 |
| TOTAL | 1,05 | 15 |

Traitement : EPODE

Les objectifs du SCoT affichés en matière d'urbanisation prévoient d'ouvrir 125 ha à l'urbanisation sur son territoire, La commune de Villard sur Doron devra, pour être compatible avec le SCoT ouvrir 5,90 ha à l'urbanisation au maximum.

En plus du potentiel foncier identifié en construction neuve au sein des enveloppes bâties, la commune a analysé le potentiel de logements réhabilitables pour accueillir de nouveaux ménages.

Ce sont 10 logements vacants qui ont été repérés : 6 au Chef-lieu, 2 à Cudray, 2 aux Dévies, pointés via les carrés rose ci-dessous.

A l'horizon du PLU, il est estimé que 30 % de ces bâtis puisse être réinvestis, soit 3 logements.



Bilan du PLU de 2007

Tableau indicatif des surfaces (ha) et possibilités de développement du PLU de 2007

| | | | |
|-----------------------|-------------------|-------|--------------|
| Zone U | Plaine + Place | | 25.68 |
| | Les Drabons Ud | | 2.4 |
| | Bisanne 1500 | | 6.62 |
| | Les Saisies | | 17.76 |
| Total zone U | | | 52.46 |
| Zone UE | | | 5.06 |
| Zone 1AU | Bisanne 1500 | 1AUBa | 2.7 |
| | | 1AUBc | 3.05 |
| | Les Perrières | 1AUC | 0.9 |
| | Etraz | 1AUB1 | 0.17 |
| | La Perrière Duret | 1AUB | 1.71 |
| Total zone 1AU | | | 8.53 |
| Zone 2AU | Le Vaz | | 2.24 |
| | Bisanne 1500 | | 1.55 |

« Dans les zones U de la plaine, près de 7 hectares sont disponibles pour la résidence principale et 1 hectare aux Drabons. Si l'on excepte Bisanne 1500, destinée essentiellement au développement touristique, 2,7 hectares sont classés en zone 1AU souple pour l'habitat permanent et 1,65 ha en 2AU – urbanisation à long terme. »

Potentiel foncier prévu par le PLU en 2007 :

L'ancien PLU prévoyait **10 ha disponibles au logement permanent** qui sont ouverts à l'urbanisation à court terme, 1,65 en plus à long terme.

Objectif : Il est possible de réaliser environ 125 logements, dont **la surface moyenne des terrains serait de 800 m²**.

Prise en compte d'une rétention foncière de 0,5 : **5 ha s'urbaniseront**, ce qui permettra la réalisation de **63 logements**.

Bilan :

Sur 10 ans, cette surface permet **la construction potentielle de 6 logements par an**, soit **une croissance d'environ 15,6 habitants par an (2,6 personnes par foyer)**. Dans 10 ans, la commune de Villard-sur-Doron comptera entre 150 et 160 nouveaux résidents, soit 830 à 850 habitants. ».

Les objectifs de croissance démographique de l'ancien PLU sont nettement supérieurs car en réalité il y a actuellement 668 habitants à Villard sur Doron. Les objectifs de croissance démographique et le potentiel constructible affiché par l'ancien PLU ne sont pas cohérents avec la tendance actuelle.

| | Atouts | Difficultés |
|---|--|---|
| Population | <p>Une population qui se renouvelle avec des nouveaux arrivants sur ces dernières années en accession à la propriété ou dans le locatif (notamment social)</p> <p>Des familles encore nombreuses malgré la baisse de la taille moyenne du ménage et le vieillissement de population</p> <p>Une population active bien présente et en progression</p> | <p>Une globale stagnation du niveau de population depuis la fin des années 1990</p> <p>Une augmentation du parc de logements essentiellement tournée vers de la résidence secondaire</p> <p>Un vieillissement de la population constaté, révélant des ménages isolés assez nombreux</p> |
| Logement | <p>Un taux de logements vacance quasi nul</p> <p>Des taux de locatif et de locatif social intéressants</p> | <p>Une diversification des formes de logements uniquement tournée vers la résidence secondaire</p> <p>Une augmentation des grands logements malgré une diminution de la taille moyenne du ménage</p> |
| Consommation foncière | <p>Un potentiel foncier en lien avec les objectifs du SCoT Arlysère</p> <p>Des surfaces disponibles nettes homogènes sur chaque secteur identifié</p> | <p>Une urbanisation au coup par coup contribuant à l'étalement urbain</p> |
| Enjeux | | |
| <p>Permettre un développement des résidences principales pour la vitalité communale par l'accueil de nouveaux ménages</p> <p>Prendre en compte le vieillissement de la population : logements à adapter en taille et localisation</p> <p>Poursuivre la bonne représentation du parc de locatifs favorisant le renouvellement de population</p> <p>Favoriser une diversification des formes de logements, y compris pour les résidences principales, afin de répondre à divers besoins en logements et de modérer la consommation d'espace pour l'avenir</p> | | |

VI. BATIMENTS DE SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS

La commune dispose de peu d'équipements publics, mais en relative cohérence avec son niveau de population. Les équipements présents correspondent à: la mairie, l'école, la bibliothèque, la salle polyvalente, l'aire de jeux, la salle des associations, le café associatif, la salle des Rosières (Bisanne). L'ensemble de ces équipements sont regroupés dans le Chef-lieu. Notons la présence du cimetière, de façon légèrement excentrée entre le Chef-lieu et l'Etraz.

6.1 Equipements publics

Les équipements publics sont concentrés au Chef-Lieu, pôle principale de la commune.



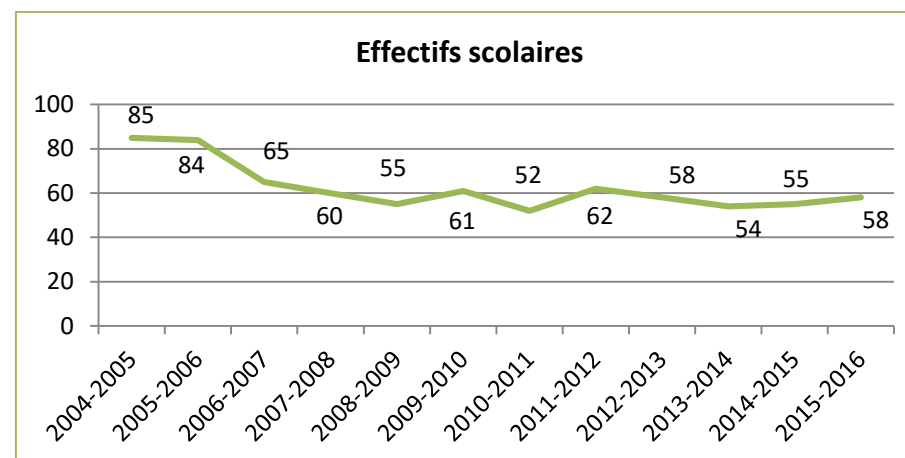
Concernant les équipements médicaux, aucun médecin n'est présent sur la commune, les habitants doivent se rendre à Beaufort. L'hôpital le plus proche se situe à Albertville.

Les équipements scolaires

Villard-sur-Doron est doté d'une école primaire et d'une maternelle. Elle regroupe, à la rentrée 2015-2016, près de 60 élèves répartis dans trois classes :

- 1 classe maternelle : petite, moyenne et grande section
- 1 classe C.P. et C.E.1
- 1 classe C.E.2, C.M.1 et C.M.2.

Après avoir connu une chute importante de ses effectifs au milieu des années 2000, le nombre d'élèves scolarisés sur la commune se stabilise autour de 60 depuis la rentrée 2007.



Source : Commune – Traitement : EPODE

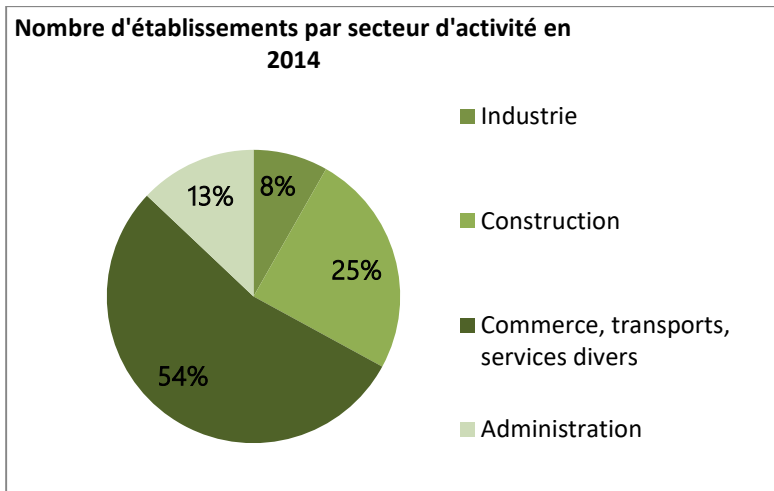
La commune souhaite maintenir ces trois classes et les effectifs scolaires. Le maintien, voire l'augmentation, de la population jeune (et notamment des 15 à 29 ans actuels) semblent donc essentiels. Maintenir une population jeune passe notamment par le développement du logement social.

La majorité des collégiens fréquente le collège de Beaufort. La plupart des lycéens est scolarisé au lycée d'Albertville pour les sections générales.

| | Atouts | Difficultés |
|---|--|---------------------------|
| Equipements services | Des équipements communaux et des associations qui correspondent à ceux d'une commune rurale et qui participent au dynamisme communal. Des équipements rassemblés en un seul site formant un pôle à vocation principale d'équipement Des équipements scolaires en adéquation avec les besoins | Peu d'équipement culturel |
| Enjeux | | |
| Adapter les équipements existants en tenant compte des évolutions sociétales Faciliter l'accès aux équipements publics par l'amélioration des circulations piétonnes | | |

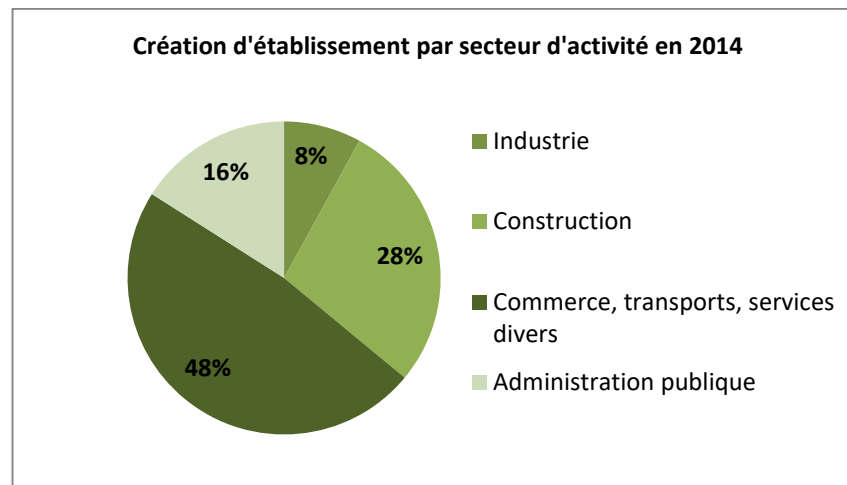
VII. ACTIVITES ECONOMIQUES

7.1 Evolution des établissements



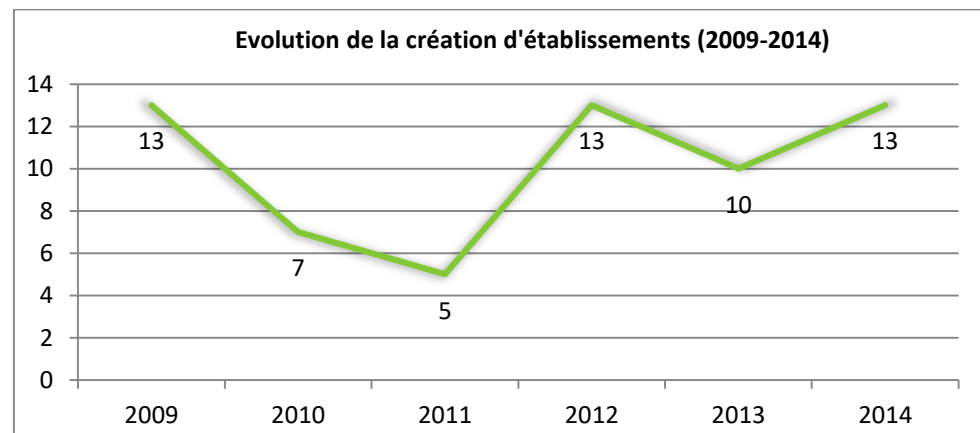
Nombre d'établissements par secteur d'activité en 2014 - Source : Insee – Traitement : EPODE

Les établissements dédiés aux commerces, transports et services divers sont majoritaires à Villard-sur-Doron, en raison de la présence du domaine skiable. Le secteur du bâtiment représente ¼ des établissements sur la commune avec les établissements dédiés à la construction. La part la plus faible concerne le secteur de l'industrie.



Création d'établissements par secteur d'activité en 2014 - Source : Insee – Traitement : EPODE

Près de la moitié des établissements créés en 2014 sont dans le secteur des commerces, transport et services, en lien avec l'activité économique générée par le domaine skiable.



Evolution de la création d'établissement à Villard-sur-Doron (2009-2014)- Source : Insee – Traitement : EPODE

La création d'établissements sur la commune connaît d'importantes fluctuations depuis 2009, en lien avec l'activité économique de la commune tournée vers le tourisme. Cependant 10 établissements par an en moyenne ont été créés, soulignant le dynamisme économique et l'attractivité de la commune.

7.2 L'activité touristique

❖ UNE ECONOMIE TOURISTIQUE BASEE MAJORITAIREMENT SUR LES SPORTS D'HIVER

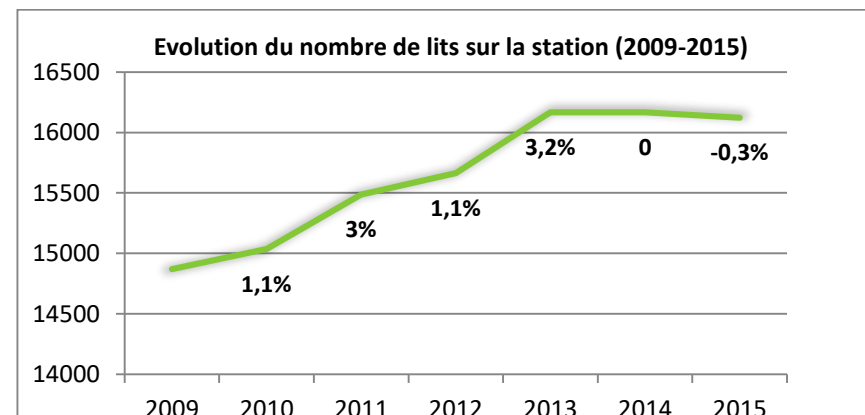
Les hébergements touristiques

Avec 90,3% de clientèle française la station est réputée pour son caractère familial. Toutefois la part de clientèle est en légère hausse (+ 1,1%) par rapport à l'année 2013.

| | | Capacité d'accueil de la station Les Saisies | |
|--------------|---------------------------------|--|--------------|
| | | Nombre de lits | |
| | | 2014 | 2015 |
| Lits chauds | Résidences de tourisme | 3093 | 3048 |
| | Hôtels | 220 | 225 |
| | Villages vacances, campings | 1114 | 1006 |
| | Agences (propriétaires compris) | 3506 | 3587 |
| | Total | 7933 | 7866 |
| Lits tièdes | LP/ C2C | 4035 | 3987 |
| Lits froids | Résidences secondaires | 4199 | 3987 |
| Total | | 16167 | 16122 |

Source: Commune de Villard-sur-Doron

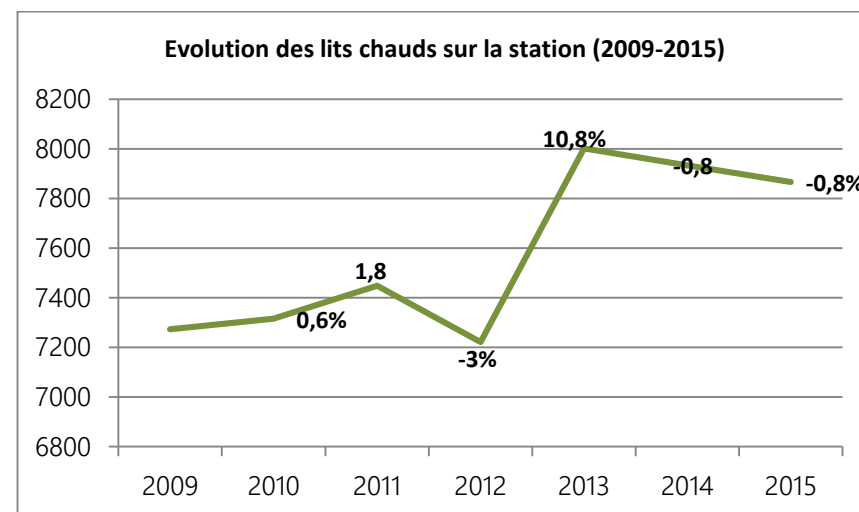
En 2014 la station des Saisies compte au total 16 122 lits. La commune de Villard sur Doron est assez bien représentée puisqu'elle compte 2610 lits marchands et 1954 lits non marchands, soit un total de 4594 lits. Ainsi Villard sur Doron représentait 28% de la capacité d'accueil de la station des Saisies en 2014.



Source : Commune de Villard sur Doron – Traitement : EPODE

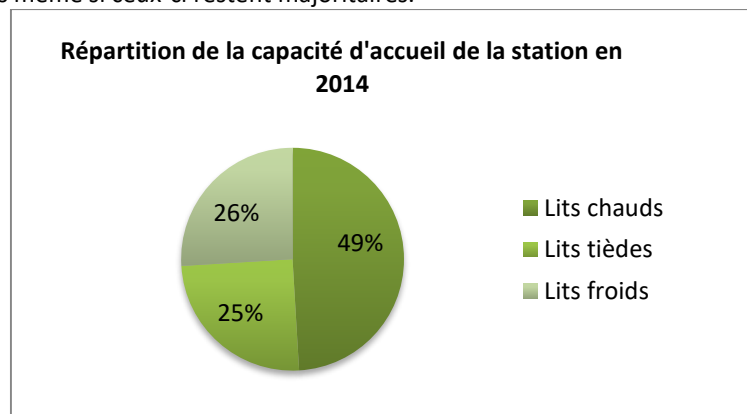
Depuis 2009 le nombre de lits augmente sur la station des Saisies mais tend à se stabiliser depuis 2013. La station connaît un développement régulier et modéré.

L'évolution des lits chauds sur la station des Saisies témoigne de son attractivité, bien que la croissance tende au ralentissement.



Source : Régie des Saisies - Traitement : EPODE

Le secteur des lits froids reste un manque à gagner pour la station puisqu'il représente 1 lit sur 5 dans la station. Ces lits sont 4 fois moins occupés que les lits chauds même si ceux-ci restent majoritaires.



Source : Régie des Saisies - Traitement EPODE

Les besoins potentiels de réhabilitation de l'immobilier de loisirs :

Les stations de la commune, support majeur de l'hébergement touristique, sont relativement récentes ou ont connu des réhabilitations importantes. Le territoire communal n'est ainsi pas concerné par cette problématique.

En effet, la station de Bisanne s'est développée dans les années 2000, le parc est donc en bon état. La station des Saisies a connu des projets de rénovation importants au cours de ces cinq dernières années pour les opérations les plus anciennes (rénovation de 170 appartements). Sinon, le parc est en bon état.

❖ LE DOMAINE SKIABLE

Le développement de la station

Le SIVOM des Saisies a été créé au début des années 1960 par les communes de Crest-Voland, Cohennoz, Hauteluze et Villard-sur-Doron, afin de développer les sports d'hiver. La station des Saisies naît en 1963, avec la construction d'un premier télésiège, celui de Bisanne. Puis les choses s'accélérent, avec l'arrivée de promoteurs qui construisent plusieurs milliers de lits au Col des Saisies. La station compte aujourd'hui environ 15000 lits (14350 en 1998).

En 1985 est créé le domaine skiable de l'Espace Cristal, qui regroupe les stations de Cohennoz, Crest-Voland et Les Saisies – Villard-sur-Doron est concerné par le domaine des Saisies.

Le télésiège des Rosières est construit en 1988. Il ouvre le secteur de Bisanne 1500 à la pratique du ski et au développement foncier.

toutes les remontées mécaniques sont construites et gérées par le SIVOM jusqu'en 1998 et par la régie depuis 1998 (date de création de la régie : 1^{er} janvier 1998). Elles appartiennent ainsi toutes à la régie (sauf le télésiège du Chozaal, qui appartient à la commune de Hauteluze).

Une procédure d'Unité Touristique Nouvelle a été accordée pour la réalisation de l'Espace Diamant, qui regroupe les stations de l'Espace Cristal, celles de l'Espace du Val-d'Arly – Flumet, Notre-Dame-de-Bellecombe et Praz-sur-Arly. Un premier télésiège a été réalisé en 2003 : Roche Blanche. Le reste de la liaison a été réalisé en 2005 : télésièges du Brichoud et de Douce. La liaison est donc effective depuis l'hiver 2005-06.

Economie du domaine skiable (SIVOM Les Saisies)

Au regard de l'évolution du chiffre d'affaire 2015 de la station, l'économie du domaine skiable est en croissance constante. Par rapport à 2014, le chiffre d'affaire du domaine skiable a augmenté de 5.2 %. Sur les 5 dernières saisons, le chiffre d'affaire augmente en moyenne de 4.72%.

Evolution des investissements depuis 1998

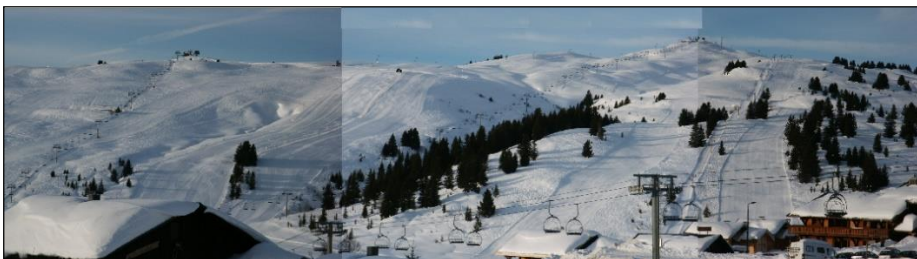
Evolution des investissements de la Régie des Saisies sur les 5 dernières années: 5.76 M€ HT en moyenne par an. La majorité des investissements sont destinés au parc de remontées mécaniques, et aux aménagements dédiés à la neige de culture.

Evolution du nombre de journée ski vendues

| Evolution du nombre de journées ski vendues | |
|---|---------|
| 2013 | 619 353 |
| 2014 | 607 844 |
| 2015 | 627 632 |

Source : Régie des Saisies

Globalement le nombre de journées ski vendues reste stable malgré une légère baisse en 2014.



Le domaine skiable

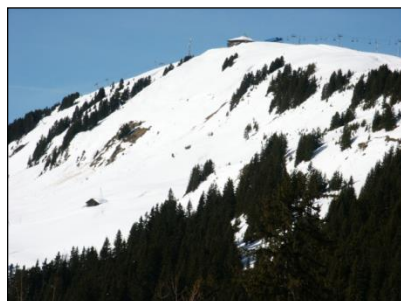
Caractéristiques du domaine skiable

Domaine skiable des Saisies, secteur de Bisanne

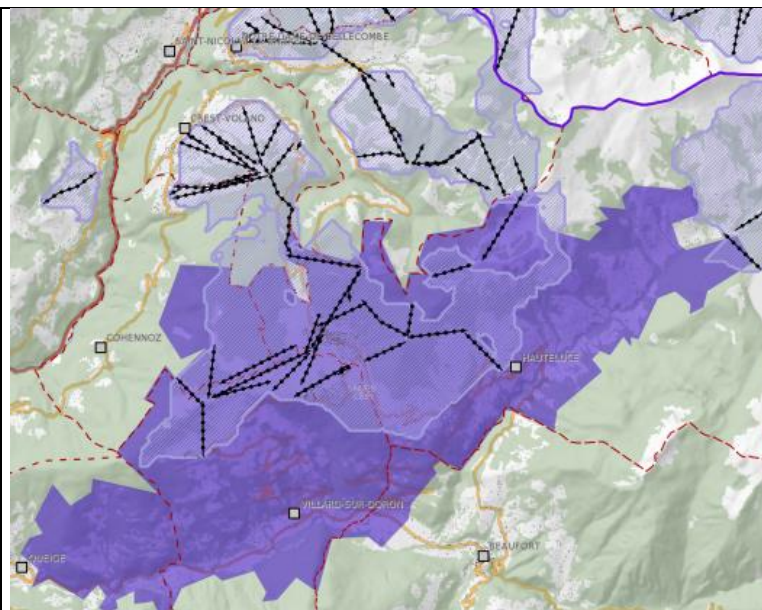
Les Rosières –Versant sud de Bisanne



Versant sud de Bisanne



La station des Saisies s'étend sur les communes de Hauteluze (massif de la Légette et du Chard du Beurre pour le domaine skiable, essentiel des logements) et de Villard-sur-Doron (massif du Mont Bisanne pour le domaine skiable et logements secteur de la Forêt et Bisanne 1500). Cependant, les Saisies représentent un produit global ; le gestionnaire raisonne en termes de domaine et non de commune.



Légende

| | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| Réseaux Hydro | Enveloppe de remontées mécaniques |
| Autoroutes | Remontées Mécaniques |
| Routes Principales | Départements |
| Routes Secondaires | Batiments |
| Forêt | Chef-Lieu |
| Domaine Skiable Fond. | |
| Communes | |

Source : Stationoscope-Emprise du domaine skiable

Le domaine skiable est plutôt facile, destiné à une clientèle familiale, contemplative. Le secteur de Bisanne présente deux versants : le premier, exposé au nord (photo ci-dessous), garantit un enneigement durable et de bonne qualité ; le second, en direction de Villard, exposé au sud, est plus sensible à la fonte de la neige et aux aléas climatiques.

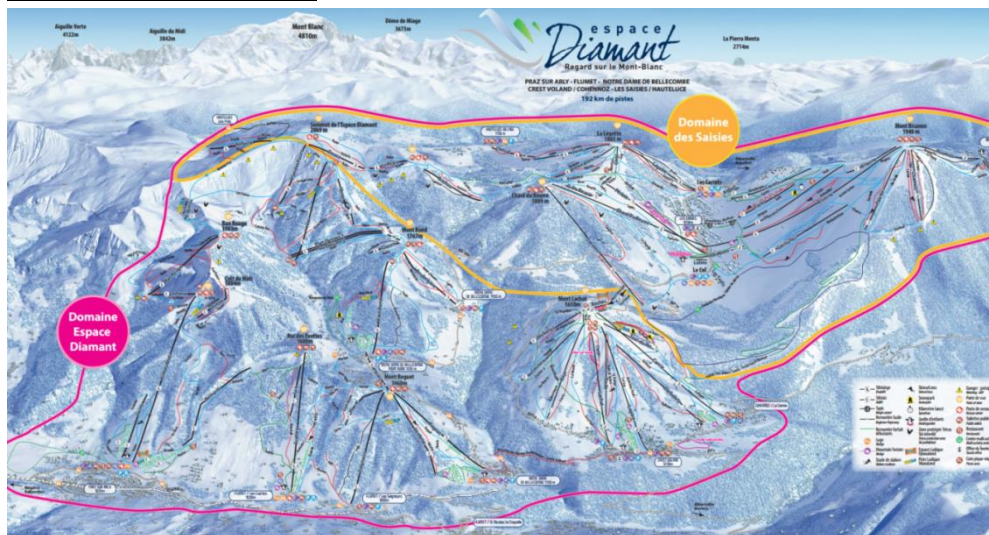
La station s'étend sur environ 70 hectares. L'altitude du bâti est de 1210 m. Le domaine skiable des saisies comprend 30 remontées mécaniques, dont 15 télésièges (4 débrayables), 10 téléskis, 3 télécordes.

La station des saisies est la plus importante de l'espace diamant. Le débit maximum de la station s'effectue au TSD 6 places du Chard du Beurre avec 2 800 personnes par heures. Le débit théorique des remontées mécanique est de 41 638 personnes/h. Le moment de puissance de la station est de 8 279 personnes/km². Les remontées mécaniques se situent en moyenne à 1739 m, la plus haute se situant à 2052 m.alt et la plus basse à 1200 m.alt. L'âge moyen du parc de remontées mécaniques est de 17 ans (15 ans sans les téléskis). 8,15% des remontées mécaniques sont âgées de plus de 30 ans mais 38,8% ont moins de 10 ans. Le domaine de l'Espace Diamant offre aux skieurs 192 km de pistes et 80 remontées mécaniques dont 29 télésièges (8 débrayables), 45 téléskis, 4 télécordes, 2 tapis roulants.

Enneigement artificiel

La station dispose de 20 kilomètres de réseau, 240 enneigeurs pour 140 000 m³ d'eau stockés. En 2015, les enneigeurs ont produit 360 000 m³ de neige.

Plan du domaine de ski alpin



Ski nordique

Le domaine de ski nordique s'étend sur les communes de Hauteluce, Villard-sur-Doron, Cohennoz et Crest-Voland. Il compte 120 km de pistes, sur un immense plateau, entre épicéas et zones ouvertes. Les boucles mesurent de 3 à 31 km. Il existe deux départs : un sur les Saisies et un au Lachat, sur la commune de Crest-Voland. Aux Saisies se trouve également un stade de tir pour le biathlon, situé à 1650 m.alt, doté de 14 cibles mécaniques. Lors des Jeux Olympiques de 1992, les Saisies ont accueilli les disciplines de ski nordique.



VIII. ACTIVITE AGRICOLE

8.1 L'agriculture à l'échelle du Beaufortain

❖ UNE AGRICULTURE TRADITIONNELLE, TOURNÉE AGRO-PASTORALISME

Dès le Moyen Age, les habitants du Beaufortain vivent de l'agriculture. La vie s'organise autour du bétail et de la pratique de la "Remue". Dès que la neige commence à fondre les animaux retrouvent les alpages et sont montés en altitude en suivant le rythme de la pousse de l'herbe. En alpages, les bêtes sont déplacées afin d'avoir une herbe de qualité tout au long de l'été. Ceci impose un déplacement permanent du matériel de traite et du personnel. C'est de cette façon que se parsèment dans les alpages les chalets de remue. L'agriculture est un élément incontournable du façonnage du paysage Beaufortain, avec des alpages en abondance. Si la nourriture du bétail est suffisante en été, elle est une véritable préoccupation l'hiver. Après la seconde guerre mondiale, ce modèle connaît un fléchissement avec le développement de l'industrie et la construction des barrages dans le Beaufortain.



❖ LA COOPERATIVE LAITIERE DU BEAUFORTAIN SOUTIENT ET VALORISE LE CARACTERE TRADITIONNEL DE L'AGRICULTURE

(Source: Coopérative laitière du Beaufortain)

Dans les années 60, la fabrication du fromage Beaufort est au plus bas. L'industrialisation et l'urbanisation provoquent l'exode rural, isolent les producteurs et entraînent une crise agricole qui remet en cause le système ancien. Ce phénomène conduit les agriculteurs à réagir en adoptant une nouvelle organisation : regrouper les ressources et exploiter le fruit de leur travail, le Beaufort, pour en faire un produit à forte valeur ajoutée, de qualité et de tradition.

A partir de cela, le projet de création de la Coopérative laitière du Beaufortain débute en 1957 mené par un groupe d'agriculteurs. Après un démarrage difficile, elle ouvre ses portes en 1961. L'année suivante, la fruitière d'Arêches cesse son activité et ses adhérents rejoignent la nouvelle Coopérative. Au fil des années, la Coopérative laitière du Beaufortain gagne la confiance de la quasi-totalité des producteurs de lait du Beaufortain. Elle fournit un effort constant pour s'agrandir, se moderniser et faciliter les tâches quotidiennes : aménagement et construction de locaux de fabrication, de caves d'affinage ainsi que d'un laboratoire, mécanisation, informatisation, etc... Le souci d'associer le savoir-faire traditionnel aux nouvelles technologies est permanent. L'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Beaufort en 1968 témoigne de la réussite du projet de coopération. En 1972, l'ouverture de la Coopérative au public puis le développement de la vente directe ont contribué à sa réussite et à la notoriété du fromage Beaufort.

La Coopérative laitière du Beaufortain a été un acteur majeur avec l'appui de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) dans la mise en place de la première machine à traire mobile. Cette innovation a permis de maintenir puis de redévelopper la production laitière en alpage.

La Coopérative laitière du Beaufortain est une structure collective. Elle regroupe 170 agriculteurs qui rassemblent leur lait dans le but de le transformer en Beaufort et de le commercialiser.

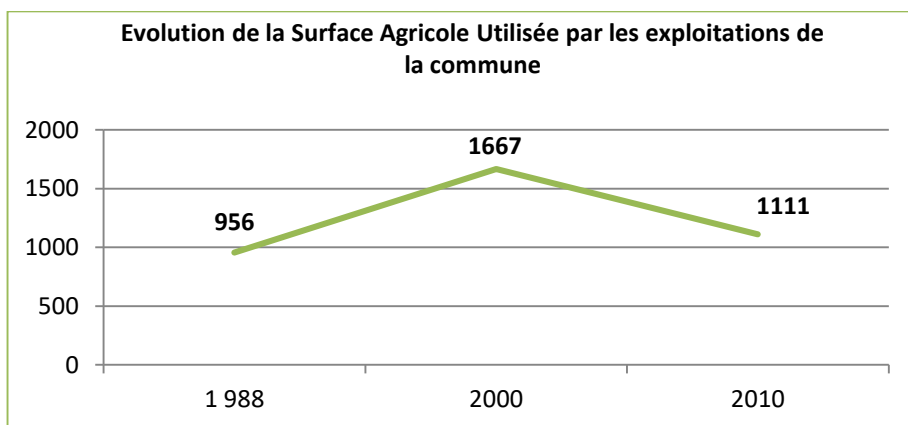
Cette solidarité permet aux agriculteurs du Beaufortain de vivre mais également de maintenir une agriculture vivace de haute montagne. Le système est géré directement par les agriculteurs qui élisent tous les ans leurs responsables. Plus de 50 salariés assurent l'ensemble de son fonctionnement

Objectifs portés par les 4 communes du massif

- Soutenir les productions agricoles traditionnelles, encourager l'innovation en la matière, soutenir la valorisation de la production.
- Faciliter et diversifier le développement de l'agriculture à travers la recherche de nouvelles productions agricoles ou d'élevage : agriculture biologique, agriculture potagère, circuits courts, groupements de producteurs, vente directe
- Soutenir les projets cohérents d'intérêt collectif en vue de favoriser les reprises éventuelles et les installations nouvelles.
- Soutenir prioritairement les initiatives et les projets portés de façon collective et solidaire.
- Soutenir la diversification de l'activité agricole
- Participation au Groupement Intercommunal de Développement Agricole (G.I.D.A.) du Beaufortain
- Abattoir Intercommunal : construction, entretien et gestion

8.2 Un secteur agricole encore dynamique

❖ EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE



Evolution de la SAU – Source : Observatoire des Territoires – Traitement : EPODE

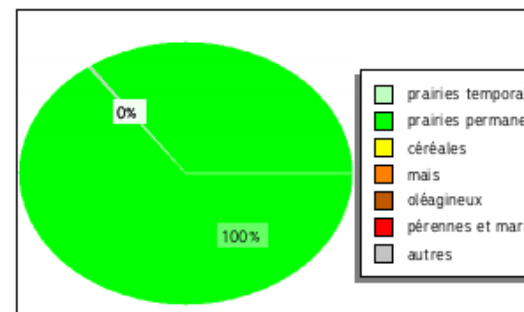
Les surfaces utilisées par les exploitations sont en légère hausse depuis les années 1980. C'est également le cas de la taille du cheptel alors que le nombre

d'exploitations diminue fortement. Ainsi les exploitations sont de plus en plus importantes en taille et reprennent les terres et le cheptel.

Les surfaces agricoles utilisées

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre de déclarants : | | | | | | | | |
| avec parcelles sur la commune | 32 | 33 | 33 | 33 | 33 | 34 | 31 | 28 |
| avec siège sur la commune | 23 | 21 | 21 | 20 | 19 | 19 | 18 | 17 |
| Surface Agricole Utilisée (SAU) en ha | 490 | 501 | 458 | 450 | 457 | 514 | 473 | 359 |
| dont en ha : | | | | | | | | |
| prairies temporaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| prairies permanentes | 490 | 500 | 452 | 449 | 457 | 514 | 473 | 359 |
| céréales | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| maïs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| oléagineux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| cultures pérennes et maraichage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| autre utilisation | 0 | 0 | 6 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| gel des terres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

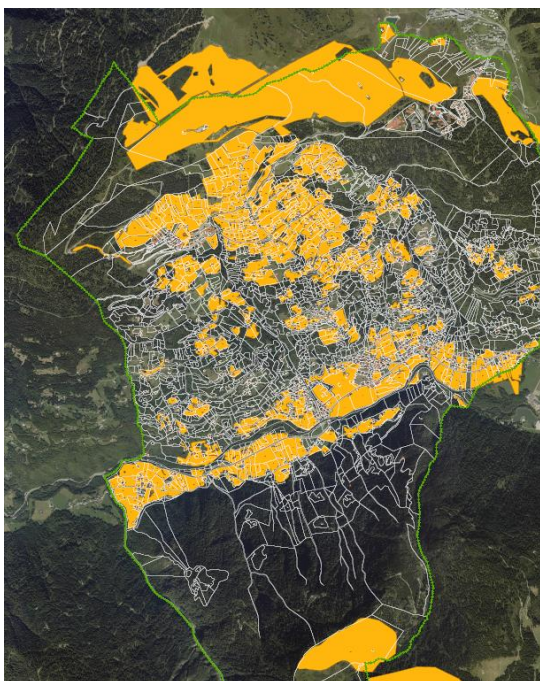
Potentiel viticole en 2010 (surface en vigne) : 0.00 ha (source : DGDDI)



Surface Agricole Utilisée, d'après PACAGE 2014

Source : Observatoire des territoires

La surface agricole utilisée est composée de prairies permanentes, expliquant l'agro-pastoralisme de la commune. La préservation des alpages est donc un enjeu fort pour la commune.



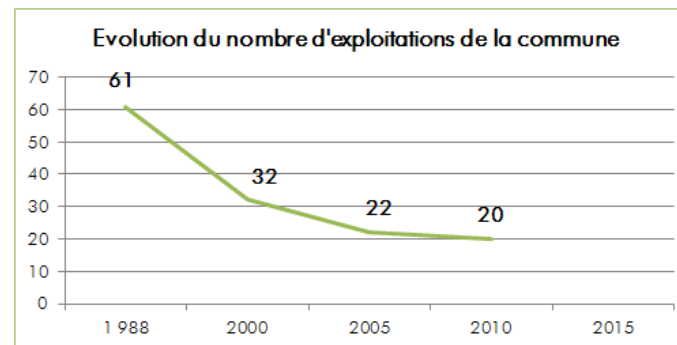
La commune de Villard-sur-Doron déclare 534 ha à la PAC en 2012 contre 690 ha recensés dans le diagnostic de 2005. Plus précisément les terrains agricoles sont composés de :

- 344 prairies permanentes
- 189 estives landes

Le secteur agricole est principalement orienté vers l'élevage bovin, la production laitière et fromagère.

❖ EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2005, les surfaces agricoles se répartissent entre 22 exploitants dont les structures peuvent être qualifiées de « économiquement viables » à l'heure actuelle, c'est-à-dire que leur fonctionnement génère un revenu économique pour une personne, revenu qui peut être complété par des activités saisonnières de tourisme par certains.



Source : - Traitement : EPODE

Organisation des exploitations

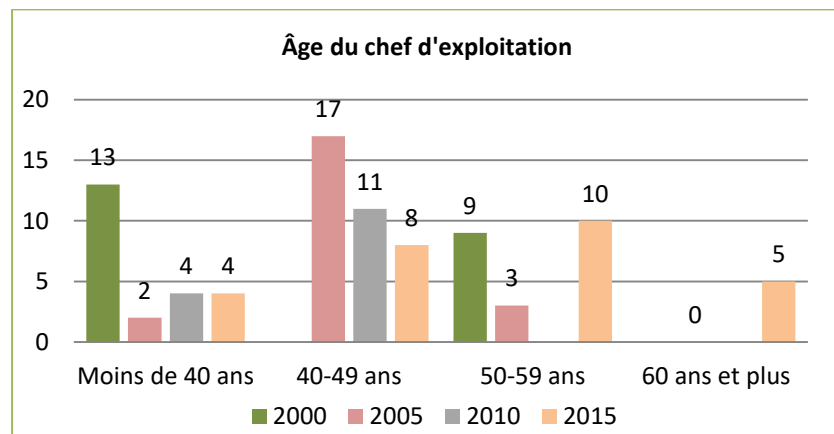
17 exploitation individuelles en 2010 (19 en 2005 et 29 en 2000) et 3 GAECen 2010 (idem 2005, 2000)

Entre 1970 et 2000, le nombre d'exploitants agricoles a chuté de 62%, passant de 85 à 32. Cette diminution fut d'abord lente (-9% entre 1970 et 1979), puis s'est accélérée: -20% entre 1979 et 1988 et -47% entre 1988 et 2000. Cette évolution s'inscrit dans la diminution générale du nombre d'agriculteurs en France et notamment sur le territoire du Beaufortain : -56% entre 1979 et 2000 (473 exploitants en 1979, 207 en 2000).

Si le nombre d'utilisateurs a fortement diminué jusqu'à 1995 et continue de diminuer de 1995 à nos jours, les surfaces moyennes nécessaires au fonctionnement des exploitations (hors alpage) ont augmentée. Les systèmes d'exploitation, se sont professionnalisés : d'après le RGA (Recensement Général de l'Agriculture), les exploitations professionnelles (celles qui fonctionnent avec plus de 0,75 temps plein

à l'année et qui ont besoin d'utiliser au moins 15 ha de fauche hors alpage) sont passées du nombre de 3 en 1979, à celui de 20 en 2000.

La moyenne d'âge de l'ensemble des utilisateurs agricoles est en 2005 relativement jeune : 42 ans; 40% des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans en 2005. Le recensement de 2010 est incomplet pour établir une moyenne réelle mais l'avenir est assuré.



Source : - Traitement : EPODE

Six exploitations sont concernées par la question de succession en 2010 (âge de l'exploitant à + de 50 ans).

Carte d'importance des terrains dédiés à l'agriculture

Lecture de la carte :

Classe 1 : zone primordiale dont certaines parties à rendre inconstructible même pour l'agriculture

Classe 2 : zone complémentaire

Classe 3 : zone complémentaire pour usage privé

❖ APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE ET INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE

La commune de Villard sur Doron est localisée dans différentes aires géographiques protégées :

AOP / AOC Beaufort : Cette appellation constitue un label garantissant la protection d'un produit, en lien avec son origine géographique. Ainsi, la provenance des produits alimentaires traditionnels issus d'un terroir et d'un savoir-faire spécifique est certifiée. Le fromage Beaufort par cette étiquette, et du fait d'un cahier des charges très strict dans sa forme et ses usages de production (vaches tarines, qualité du produit...), se décline en 3 spécificités que sont :

- Le Beaufort
- Le Beaufort été
- Le Beaufort chalet d'alpage.

La zone comprend les 3 grandes vallées de l'est du département savoyard que sont le Beaufortain, la Maurienne et la Tarentaise ainsi, qu'une partie du Val d'Arly. Elle concerne 110 communes.

AOP / AOC Chevrotin : Le Chevrotin est un fromage à pâte pressée non cuite, à croûte lavée, recouverte après affinage en tout ou partie d'une fine mousse blanche. L'aire géographique de production s'étend sur les massifs du Mont-Blanc, du Chablais, des Aravis en Haute-Savoie ainsi que sur le massif des Bauges en Savoie.

Elle comprend 115 communes de Haute-Savoie et 39 communes de Savoie en partie ou en totalité

IGP Emmental de Savoie L'emmental de Savoie est un fromage au lait de vache, à pâte pressée cuite dont la fabrication et l'affinage de la Tomme sont réalisés dans les départements de Savoie et Haute-Savoie.

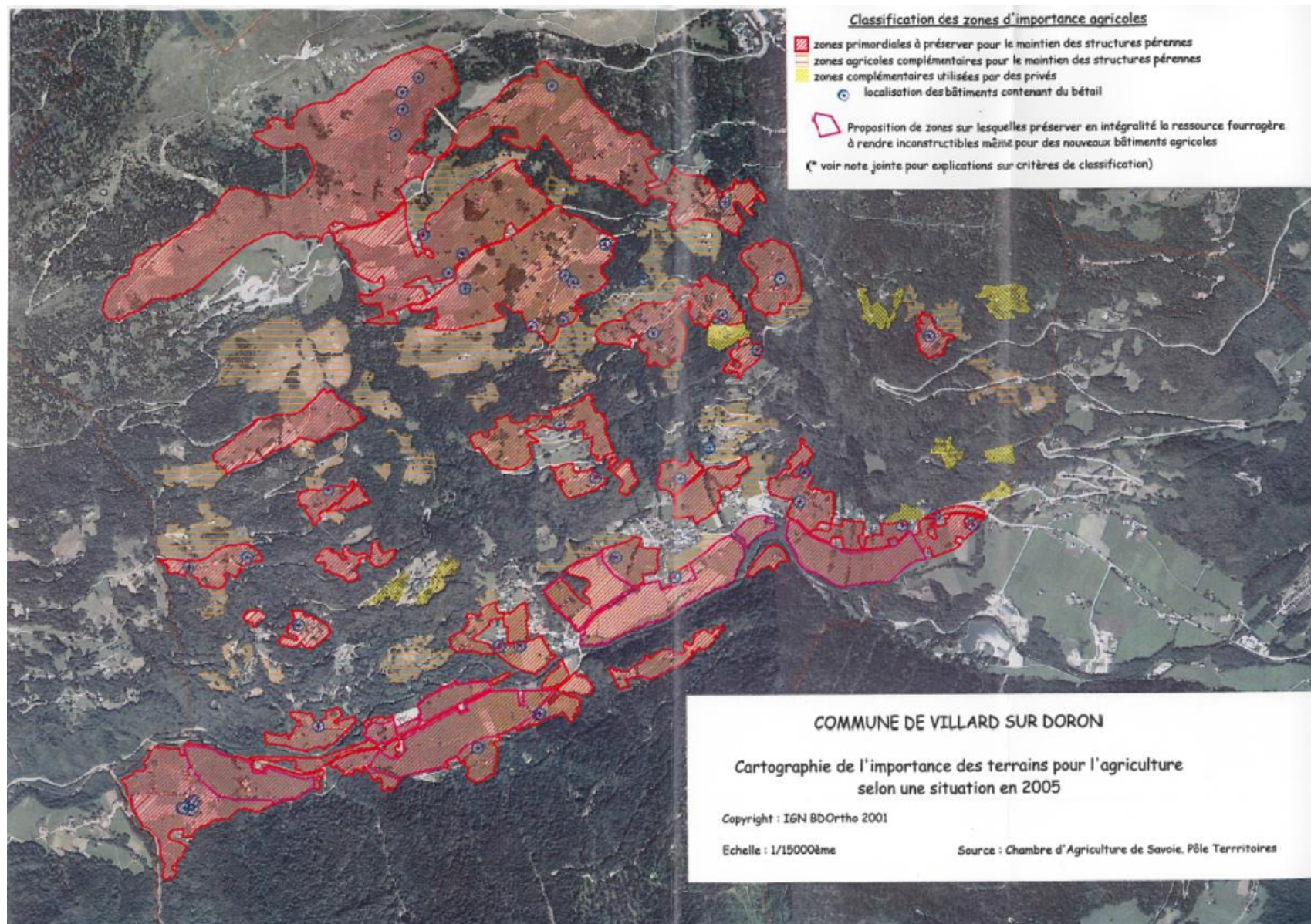
IGP Emmental français Est-central : fabriqué uniquement dans sa région traditionnelle, l'Est Central de la France qui comporte trois massifs montagneux : les Vosges, le Jura et le Nord des Alpes. Le lien au territoire de l'emmental français est-central lui confère sa typicité : le climat, la qualité des pâturages, l'alimentation traditionnelle des vaches, le savoir-faire des producteurs, des fromagers et des maîtres-affineurs y contribuent.

IGP gruyère : Le Gruyère est un fromage au lait cru à pâte pressée cuite. L'aire géographique s'étend des plateaux de Haute-Saône, au nord, à la Savoie, au sud.

IGP pommes et poires de Savoie : Les pommes et poires de Savoie sont des fruits aux caractères types liés à l'altitude et aux variations climatiques. Concerne les départements de Savoie et de Haute-Savoie et 5 communes du département de l'Ain : Seyssel, Flaxieu, Corbonod, Vongnes, Ceyzerieu.

IGP Tomme de Savoie : fromage au lait de vache, à pâte pressée non cuite dont la fabrication et l'affinage de la Tomme sont réalisés dans les départements de Savoie et Haute-Savoie.

IGP « Raclette de Savoie



| | Atouts | Difficultés |
|--|---|--|
| Agriculture | <p>Une commune rurale à vocation dominante d'agriculture qui s'inscrit dans un territoire lui aussi tournée vers l'agriculture</p> <p>Des stations de ski qui engendrent un regain d'activité l'hiver mais aussi l'été et contribue au dynamisme économique de ce secteur.</p> <p>Des commerces et de services de proximité nécessaires au bon fonctionnement du bourg mais devant s'appuyer sur les communes proches pour les achats en gros (Beaufort)</p> <p>Rôle fédérateur et structurant de la Coopérative de Beaufort sur Doron, pour le secteur agricole et valorise la filière laitière, notamment via l'appellation Beaufort.</p> | <p>Augmentation de la taille des exploitations et difficultés à trouver des repreneurs.</p> <p>Proximité et nuisances avec les habitations => maintien des distances règlementaires voire au-delà</p> |
| Enjeux | | |
| <p>Maintenir une cohabitation complémentaire et harmonieuse de l'urbanisation et de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • concilier le développement de la commune et la pérennisation de l'activité agricole, • établir des limites intangibles zones urbaines / zones agricoles, <p>La terre agricole, ressource économique et écologique à préserver :</p> <ul style="list-style-type: none"> • considérer le foncier agricole comme le support d'une activité économique à part entière et gestionnaire de l'espace, • préserver des surfaces agricoles présentant des conditions d'exploitation favorables, Conserver de grandes unités agricoles, • sauvegarder les pâturages et les espaces de remues, • maintenir des zones de fauche, <p>L'agriculture, une activité aux formes diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre l'installation de nouvelles activités économiques en lien avec les projets de l'intercommunalité, <p>préserver la « petite agriculture », les petites exploitations familiales et autres activités agricoles accessoires.</p> | | |

IX. LES DEPLACEMENTS

9.1 Des besoins en mobilité surtout liés à l'emploi

La commune dispose d'un marché de l'emploi intéressant, mais son profil rural-résidentiel, implique une carence du nombre d'emplois offerts par rapport au nombre d'actifs résidant sur la commune.

Ainsi, le marché de l'emploi communal permettait, en 2012, de couvrir le besoin en emploi d'environ 40 % des actifs. Il y avait 135 emplois offerts pour 347 actifs résidant.

De plus, même si 135 emplois sont offerts sur la commune, ils ne sont pas tous pourvus par des actifs résidant sur la commune. Seuls 85 d'entre eux sont occupés par des actifs habitant sur Villard-sur-Doron (24 % des actifs). Les actifs travaillant sur leur commune représentent une part moins importante en 2012 qu'en 2007 (33 %).

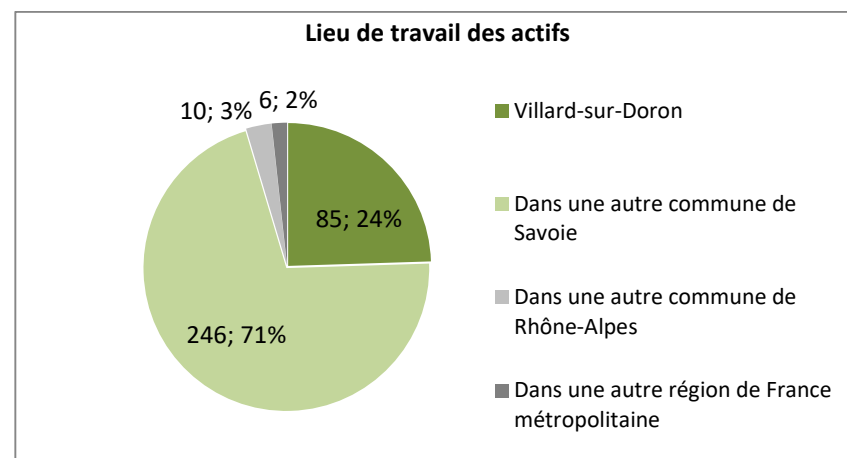
Cela signifie donc que des mobilités liées à l'emploi, en échange avec les territoires extérieurs, sont bien présentes et s'accroissent, qu'elles soient entrantes ou sortantes. Les actifs se rendent principalement dans une autre commune du département de Savoie pour se rendre sur leur lieu de travail.

Les flux sortants et entrants liés à l'emploi restent des flux principalement de proximité.

Les flux sortants liés à l'emploi concernent 261 personnes.

En 2011, ces personnes se dirigent pour 33,5 % vers Beaufort, 22,5 % vers Hauteluce, 18,1 % vers Albertville, et 25,8 % autres.

Concernant les flux entrants, les personnes concernées proviennent pour 42,9 % de Chambéry, 24,3 % de Beaufort, et 32,9 % autres.



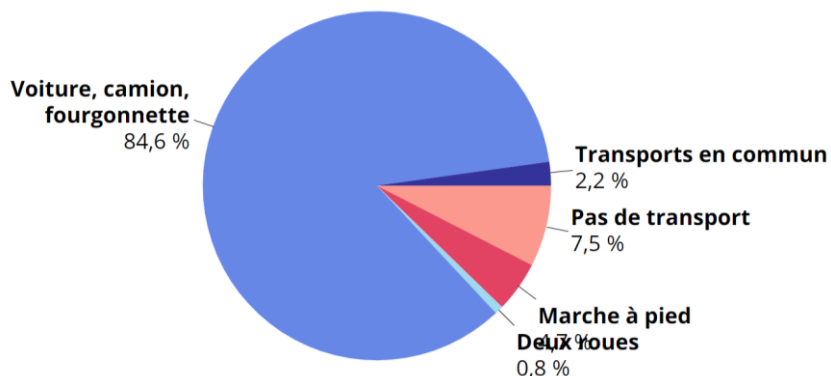
Données INSEE 2012 – Traitement EPODE

En plus des déplacements domicile/travail, qui sont sans doute les plus nombreux, des déplacements sont aussi motivés pour d'autres motifs : scolarité supérieure, commerces vestimentaires et de loisirs, ...

❖ UNE UTILISATION MASSIVE DE LA VOITURE PARTICULIERE

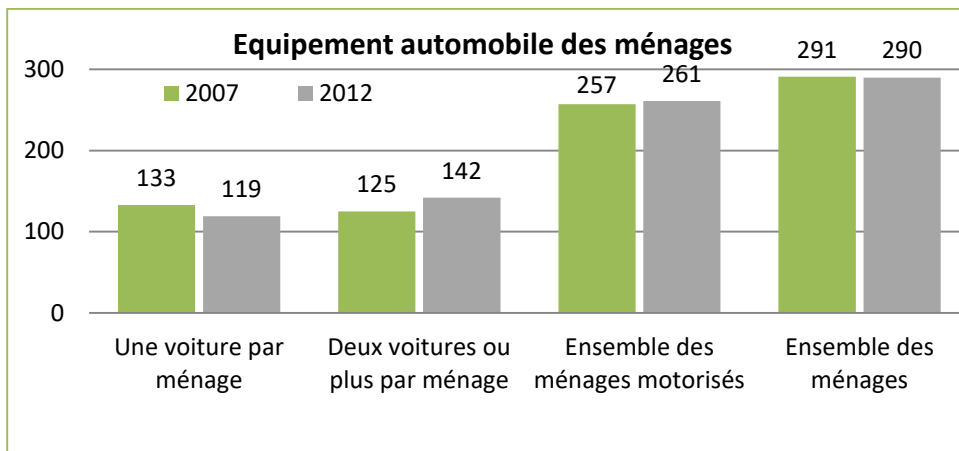
Le profil rural et périurbain de la commune se confirme par les données liées aux modes de déplacements pour se rendre sur le lieu de travail. Les actifs sont très nettement majoritaires (85 %) à utiliser leur voiture, s'expliquant principalement par la distance aux pôles d'emplois, même si cela reste raisonnable en automobile. De plus, il n'existe pas une réelle offre alternative qui permette de concurrencer ce mode de transport.

En second lieu, les actifs n'utilisent pas de transport, 7 % d'entre eux, ce qui peut correspondre au travail à domicile. Arrivent ensuite : la marche à pied (5 % des actifs avec emploi) correspondant certainement aux personnes travaillant sur la commune, les transports en commun (2 %) et les deux roues (1 %).



Moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail, Données INSEE 2014

La nécessité de l'automobile, pour les mobilités liées à l'emploi et autres, ressort nettement dans l'équipement des ménages. En effet, 90 % des ménages dispose d'au moins une voiture, taux en augmentation entre les deux derniers recensements. La principale caractéristique constitue la progression de la part des ménages disposant deux voitures ou plus. Cela s'explique par des couples étant de plus en plus pour chacun des membres actifs, et aussi par l'augmentation de la durée de résidence de certains jeunes qui apporte alors un véhicule supplémentaire au ménage.



Données INSEE 2012 – Traitement EPODE

9.2 La trame viaire et la hiérarchisation des voies

La RD 925 est un axe de transit connectant la commune aux pôles alentours (Beaufort et Albertville). Les hameaux de la commune sont desservis par des routes départementales en lacet, plus ou moins larges. La commune est reliée aux stations des Saisies et d'Hauteluze



❖ LA RD925, AXE DE TRANSIT

La RD925 est une voie structurante à l'échelle communale mais aussi extra-communale. En effet, la RD925, route de la plaine, ex route nationale permet des liaisons de Aiton jusqu'à Beaufort, elle suit la plaine du Doron. Elle permet notamment de traverser l'agglomération d'Albertville et offre l'accès à l'autoroute A43 qui permet de traverser la Maurienne et de rejoindre les agglomérations de Chambéry et de Grenoble via l'A41.



Le caractère de transit de la voie est confirmé par son classement sonore de catégorie 3, impactant une zone d'environ 100 m de part et d'autre de la voie. Son gabarit est globalement assez large, et elle offre des vues ouvertes sur les secteurs urbanisés et le grand paysage.

En interne, la voie se situe le long de la plaine du Doron, en partie centrale du territoire et sans sa partie plane, faisant la délimitation entre l'Adret et l'Ubac. Elle ne traverse pas véritablement de secteurs urbanisés, bien qu'elle longe le secteur des Dévies. Elle passe en contrebas du Chef-lieu et permet son accès via la RD123, rue du Village.

Par l'Ouest, la voie est assez resserrée, puis offre un panorama élargi en amont du Chef-lieu. Aussi, la partie centrale de la RD925 sur le territoire communal, présente l'ensemble des entités paysagères de la commune : le grand paysage avec les monts et forêts, l'urbanisation et les espaces agricoles.

L'entrée de Bourg Ouest, matérialisée par le panneau d'entrée en agglomération, permet d'apercevoir les différentes entités paysagères de la commune. Elle est agréable, avec la présence de boisements en partie droite de la voie et le grand paysage donné à voir, et identitaire avec la visibilité en partie Ouest sur le Chef-lieu et de façon progressive sur le clocher. La présence de constructions éparpillées

le long de la RD925 entre le panneau d'agglomération et le carrefour permettant de se rendre dans le Chef-lieu rend l'entrée de Bourg moins lisible.

L'entrée de Bourg Est, matérialisée par le panneau d'agglomération, est moins bucolique, marquée par la présence de plusieurs constructions situées de part et d'autres. L'entrée est assez franche. Le paysage offert est d'abord composé par le secteur de l'Etraz, puis après une coupure d'urbanisation, le clocher et l'enveloppe du Chef-lieu apparaît.



La RD925 permet des circulations à 90 km/h sur la majorité de sa traversée de la commune, et à 70 km/h en contrebas du Chef-lieu et de l'Etraz, et secteur des Dévies.

❖ LES ROUTES DEPARTEMENTALES SECONDAIRES

Le territoire communal est également traversé par trois routes départementales, dont l'usage et l'emprise sont considérés de « secondaires » : la RD123, et la RD218B.

La **RD123** s'avère structurante à l'échelle de la commune. Elle relie la RD925 en partie centrale du territoire, jusqu'à la RD218B secteur des Saisies sur la commune voisine de Hauteluze.

Elle traverse le Chef-lieu et en constitue l'une de ses deux principales voies, sur cette partie son tracé est relativement linéaire et étroit. Elle offre une visibilité quasi-immédiate sur le clocher de l'Eglise. Des stationnements longitudinaux et des poches de stationnement se situent le long de la voie.

Dans sa traversée du cœur de village, elle est circulaire à 30 km/h avec l'aménagement de ralentisseurs, et à 50 km/h pour le reste des parties urbanisées du Chef-lieu.



Ensuite, son tracé suit le relief, et constitue une voie assez escarpée. Elle permet l'accès aux deux stations : Bisance 1500 et les Saisies. Elle dessert également le hameau de la Place et permet d'emprunter la voie d'accès au secteur des Drabons. Son gabarit est relativement étroit, qu'il s'agisse de sa partie traversant le Chef-lieu ou celle montant aux stations.

Elle offre des panoramas remarquables sur le grand paysage.



La **RD218b** serpente en partie Est du territoire communal et fonctionne davantage avec les communes voisines de Beaufort et de Hauteluze, où elle dessert quelques hameaux mais surtout constitue la voie centrale de la station des Saisies.

❖ LES VOIES COMMUNALES

Les voies communales sont nombreuses et viennent compléter le maillage du territoire. Le réseau est surtout développé en partie Nord où se localise l'essentiel



Ces stationnements sont aujourd'hui saturés en haute saison.

9.3 Les possibilités de déplacement alternatives à l'automobile particulière

❖ LES LIGNES DE BUS

Le territoire communal est desservi par les lignes de bus départementales A2 – Albertville/Les Saisies et A1 – Albertville/Beaufort/Arêches.

Ligne A1 : 5 arrêts Pont-de-la-Louie, Les Perrières, Chef-lieu, Les Dévies, carrefour de Manant (Albertville, Ugine, Venthon, Queige, Beaufort) => Albertville = 20 min
Ligne A2 (période hivernale) : 2 arrêts Chef-lieu et les Saisies (Albertville, Venthon, Queige, Hauteluce)

❖ LES DEPLACEMENTS DOUX

Le territoire de la commune est irrigué par de nombreux chemins dont la plupart est répertoriée en tant que sentiers de randonnées. La partie nord du territoire est bien reliées aux Saisies par des sentiers. De même du côté de Bisanne 1500, le hameau dispose de nombreux sentiers.

Des sentiers sont également inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).



| | Atouts | Difficultés |
|---|--|--|
| Axes routiers | <p>La RD 925 et la RD 123 sont des axes structurants pour la commune</p> <p>Un bon maillage du territoire bâti grâce aux voies communales</p> <p>-la partie sud du territoire est peu aménagée</p> | Impact sonore de la RD 925 (catégorie 3 au classement) |
| Stationnement | Un parking de 60 places au Chef-lieu | Un parc de stationnement insuffisant, notamment en saison touristique |
| Transports en commun | Un territoire desservi par les transports en commun | La prédominance de la voiture particulière, notamment pour les déplacements domicile-travail |
| Déplacements doux | <p>De nombreux sentiers de randonnées</p> <p>Des efforts en matières de cheminements doux dans les villages-station, notamment Bisanne 1500</p> | |
| Enjeux | | |
| <p>Rationaliser les déplacements automobiles et le stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en organisant les conditions de déplacement automobile au chef-lieu et à l'Etraz. - en améliorant l'offre qualitative et parfois quantitative en stationnement, - en améliorant les règles de gestion du stationnement intégré aux projets de construction dans les stations, <p>Valoriser et sécuriser les cheminements doux existants</p> <p>Favoriser l'émergence de formes urbaines plus propices au développement de modes alternatifs à la voiture individuelle.</p> | | |

- ◆ Le réseau du Cudray.

X. LES RESEAUX

10.1 Adduction en eau potable (source : commune)

Le service de l'eau

Depuis le 1er janvier 2018 Arlysère a intégré la compétence eau potable et assainissement (collectif et non collectif). Un service est en train de se structurer à partir des services des eaux et assainissement existants sur le territoire. Une « convention cadre transitoire pour la gestion du service des eaux » a été passée entre la commune et ARLYSERE avec un contrat d'exécution (passé selon les dispositions L5216-7-1 et L5215-27 du code général des collectivités) permettant de définir les missions confiées aux services techniques communaux sur la gestion de l'eau potable.

La répartition des tâches pour la période 2018 / 2020 est la suivante : Le service technique de la commune de Villard-sur-Doron (1 technicien et 4 agents) assure en régie l'entretien et la plupart des interventions sur le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable avec l'appui technique du service des eaux d'ARLYSERE. La partie administrative (l'accueil, la facturation et le suivi administratif du service de l'eau) est effectuée intégralement par ARLYSERE. A terme le réseau d'eau potable sera intégralement géré par Arlysère.

Origine de l'eau potable

L'eau distribuée provient de sources souterraines constituant les ressources en eau potable

La collectivité de Villard-sur-Doron est alimentée en eau potable à l'aide de cinq réseaux principaux :

- ◆ Le réseau des Drabons,
- ◆ Le réseau des Rosières,
- ◆ Le réseau de la Place,
- ◆ Le réseau de la Combe,

Caractéristiques du réseau

Linéaire du réseau 21,740 km dont :
3,12 km d'adduction (réseau reliant les captages aux réservoirs),
18,62 km de distribution (réseau reliant les réservoirs aux différents points de livraison).

Nombre de m³ produit en 2017 : 127 123 m³

Les ressources sont constituées de 7 captages alimentant 6 réservoirs pour une capacité totale de 850 m³.

Le réseau est constitué par différents matériaux tel que la fonte, le PVC, le polyéthylène, ainsi que l'amiante ciment. Certains de ces matériaux présentent des problèmes de stabilité tant au niveau temporel qu'au niveau structurel ; on notera encore la présence de canalisations « éternite » (ou amiante ciment), matière couramment utilisée dans les années 50 et que la commune remplace au fur et à mesure des travaux de rénovation du réseau.

Les unités de production

| Unité de production | Captages | Réservoirs | Capacité de stockage |
|---------------------|---|--------------|---|
| Les Rosières | La Grande Combe, Les Rosières, Le Planay. | Les Rosières | 300 m ³ (dont 120m ³ pour la défense Incendie), soit 180 m ³ pour l'eau potable. |
| Drabons | Le Nant Verger | Les Drabons | 100 m ³ . |
| Plane | Le Plane | La Plane | 100 m ³ (y compris Défense Incendie). |
| Devins | Les Devins (au nombre de 5), | Pré Communal | 300 m ³ (dont 120m ³ pour la défense Incendie), soit 180 m ³ pour l'eau potable. |

| | | | |
|-----------------|-----------------------------|------------|--|
| Cudray | le captage de la Chenalette | Le Cudray, | 50 m ³ . |
| Billords | | | Abandonné en 2018 et remplacé par le réservoir de Pré Communal |

La distribution des différents réseaux assure l'alimentation de la Commune qui s'étend des Billords à Manant pour la partie basse jusqu'aux Rosières, Bisanne 1500 et les Drabons pour la partie la plus haute.

Le réseau d'eau potable de Villard-sur-Doron est indépendant de celui du SIVOM des Saisies. Cependant, des conventions permettent la mise à disposition de certaines ressources pour l'alimentation des deux parties.

Les Pachons et l'Ortier, deux hameaux de la commune de Villard-sur-Doron, ne sont pas alimentés par le réseau communal, mais par un réservoir, les Pachons, d'un volume de 75 m³, appartenant au SIVOM des Saisies, par une conduite en fonte de diamètre 60 mm.

Le SIVOM des Saisies dispose, en hiver, du trop-plein des captages du Planay et du Nant Verger, appartenant à Villard-sur-Doron, qui alimente le réservoir des Pachons, par le biais de la station de refoulement des Drabons.

Le réseau des Pachons a également fait l'objet d'une investigation. Cette partie de la Commune est alimentée par un réservoir du SIVOM des Saisies, le réservoir des Pachons.

Constatations techniques

Le réseau est renouvelé régulièrement, mais des secteurs restent sujets à fuites. Des recherches de fuites sont encore à envisager

La qualité de l'eau distribuée est variable

Le stockage du secteur Chef-lieu est sous dimensionné (Réservoir de 50m³ pour une production 2014 de 68 150m³)

Travaux réalisés en 2017

- Réalisation du nouveau Réservoir de Pré Communal d'une capacité de 300 m³,
- Procédure administrative pour les périmètres de protection (Arrêté préfectoral obtenu en 2017),
- Renouvellement du réseau PVC secteur La Place (1ère Tranche) suite à Pollutions au CVM (chlorure de vynile),

Travaux prévus en 2018 et années suivantes

- Mise en place des Périmètres de protection des captages (Travaux),
- Suite du Renouvellement des réseaux suite à Pollution au CVM (secteur Drabons),
- Renouvellement des conduites en amiante ciment

Rendement du réseau d'eau potable par secteur et indice de consommation :

Bilan de la consommation en eau

En 2017, 127 123 m³ ont été produit. L'état du réseau s'améliore mais des fuites subsistent.

Le rendement global du réseau est correct : 68,8 % en 2017 et variable selon les secteurs (voir tableau) mais des améliorations sont en court.

Depuis 2012 la consommation d'eau ne cesse d'augmenter.

RENDEMENT GLOBAL SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU AEP

| Réservoir | N°compteur | Consommation au 31/12/17 |
|--------------|------------|--------------------------|
| La Place | 31235 | 7 491 |
| les Drabons | 33723 | 17 553 |
| Les Rosières | 16089 | 17 742 |
| Le Cudray | 32185 | 4 511 |
| La Combe | 33722 | 79 826 |

| | | | |
|------------------|--|---------|----------------------------|
| TOTAL Réservoir | | 127 123 | Linéaire de réseau (en km) |
| TOTAL Bassins | | | 18,6 |
| TOTAL Abonnés | | | Indice de Consommation |
| bassins+abonnés | | 87430 | 12,88 |
| TOTAL FUITE | | 39693 | |
| RENDEMENT Réseau | | 68,78% | |

CALCUL DE RENDEMENT DE RESEAU PAR SECTEUR

LA PLACE

| | | | |
|----------------------------|----------|-------|----------------------------|
| Réservoir La Place | | 7 491 | Linéaire de réseau (en km) |
| TOTAL Bassins ou fuite CVM | | 3094 | 1,4 |
| TOTAL abonnés | | 624 | Indice de Consommation |
| Bassin + abonnés | | 3718 | 7,28 |
| Total FUITE | | 3773 | |
| RENDEMENT Réseau | LA PLACE | 49,6% | |

LES DRABONS

| | | | |
|-----------------------|--|--------|----------------------------|
| Réservoir Les Drabons | | 17 553 | Linéaire de réseau (en km) |
| TOTAL Bassins | | | 3,7 |
| TOTAL abonnés | | | Indice de Consommation |
| Bassin + abonnés | | 12593 | 9,32 |
| Total FUITE | | 4960 | |

| | | |
|------------------|-------------|-------|
| RENDEMENT Réseau | LES DRABONS | 71,7% |
|------------------|-------------|-------|

LES ROSIERES

| | | | |
|----------------------------|--------------|--------|----------------------------|
| Réservoir Les Rosières | | 17 742 | Linéaire de réseau (en km) |
| TOTAL Bassins ou fuite CVM | | | 2,1 |
| TOTAL abonnés | | | Indice de Consommation |
| Bassin + abonnés | | 14641 | 19,10 |
| Total FUIITE | | 3101 | |
| RENDEMENT Réseau | LES ROSIERES | 82,5% | |

LE CUDRAY

| | | | |
|---------------------|-----------|-------|----------------------------|
| Réservoir Le Cudray | | 4 511 | Linéaire de réseau (en km) |
| TOTAL Bassins | | | 1,9 |
| TOTAL abonnés | | | Indice de Consommation |
| Bassin + abonnés | | 2037 | 2,94 |
| Total FUIITE | | 2474 | |
| RENDEMENT Réseau | LE CUDRAY | 45,2% | |

LA COMBE

| | | | |
|--------------------|----------|--------|----------------------------|
| Réservoir La Combe | | 79 826 | Linéaire de réseau (en km) |
| TOTAL Bassins | | | 9,5 |
| TOTAL abonnés | | | Indice de Consommation |
| Bassin + abonnés | | 54441 | 15,70 |
| Total FUIITE | | 25385 | |
| RENDEMENT Réseau | LA COMBE | 68,2% | |

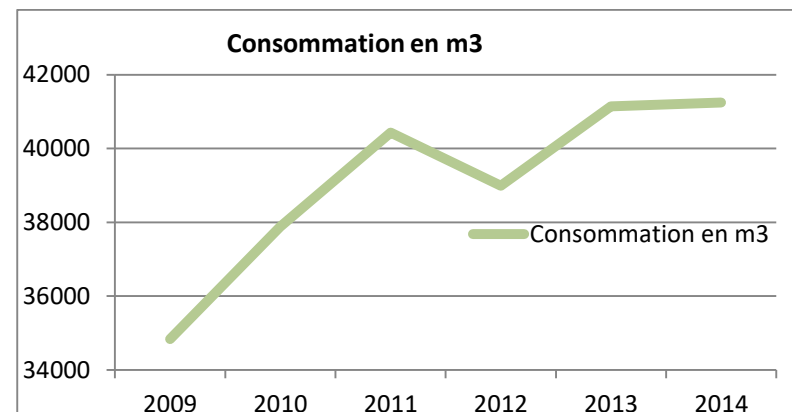
Bilan de la consommation en eau

En 2014, 143 537 m³ ont été produits. L'état du réseau est variable selon les secteurs, avec de nombreuses fuites.

Le rendement global du réseau est très faible : 37,6% en 2014 et variable selon les secteurs (voir tableau) mais des améliorations sont en cours.

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total consommation en m ³ | 34.834 m ³ | 37.879 m ³ | 40.429 m ³ | 38 989 m ³ | 41.141 m ³ | 41.244 m ³ |
| Location de compteurs | 7.542,70 € | 7.830,00 € | 8.611,00 € | 8.750,00 € | 9.321,00 € | 9.565,00 € |
| Abonnements | 34.329,60 € | 35.451 € | 40.960,00 € | 41.531,00 € | 42.679,00 € | 48.348,00 € |
| Vente de l'eau | 31.928,08 € | 33 464,84 € | 35.257,00 € | 35.658,00 € | 38.004,00 € | 40.223,00 € |
| Redevance pollution | 6.903,65 € | 7.179,90 € | 7.610,00 € | 10.135,00 € | 10.946,00 € | 11.334,00 € |
| Montant Total revenant à la commune (hors redevance) | 73 800,38 € | 76 746,34 € | 84.828,00 € | 85 939,00 € | 90.004,00 € | 98.136,00 € |

Depuis 2009 la consommation d'eau ne cesse d'augmenter, excepté pour l'année 2012.

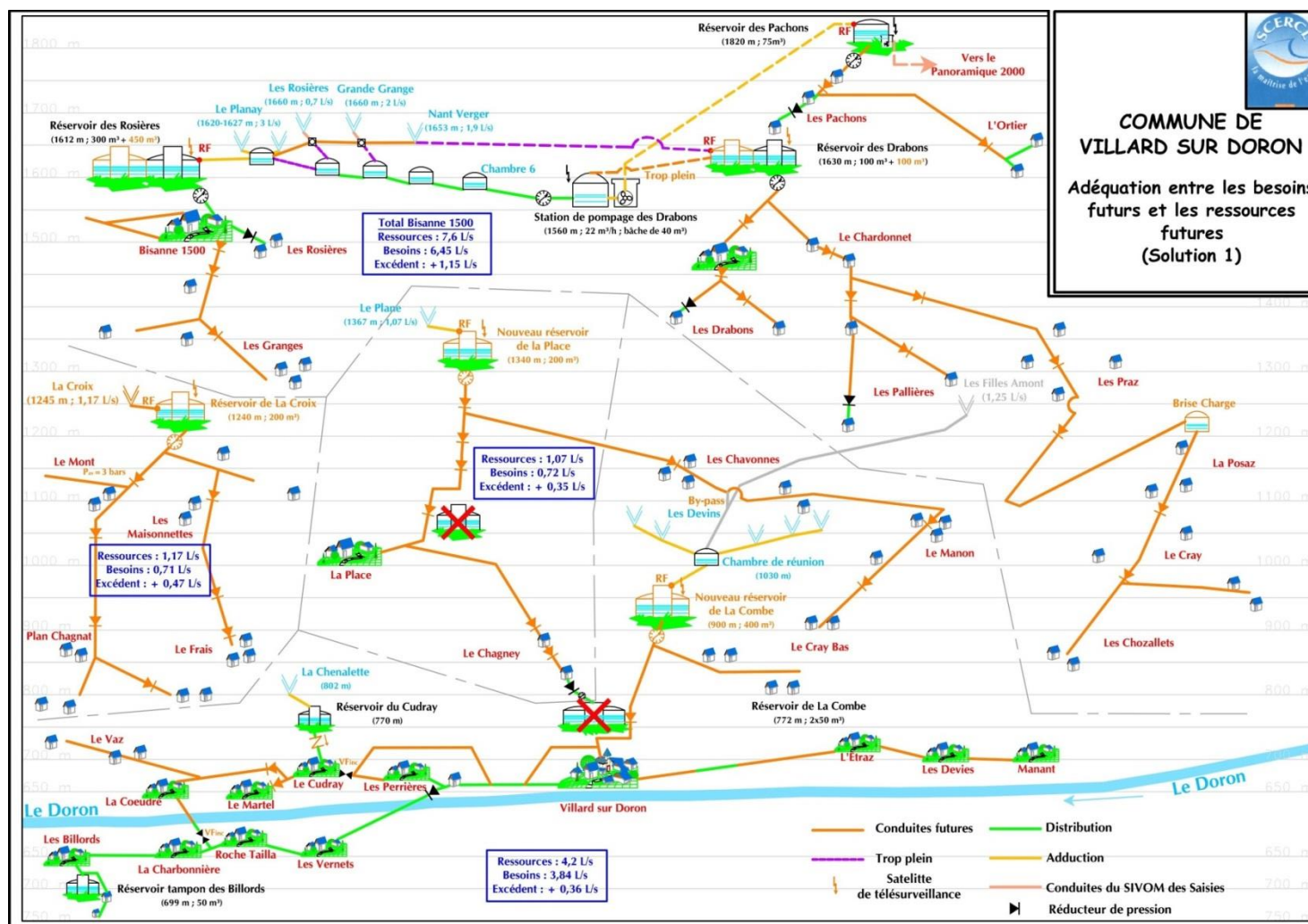


Source : Commune – Traitement : EPODE

| Année | Période | Nb de jours de product° | m ³ produits | m ³ relevés | Conso. Bassins | Rendement | Linéaire (en km) | pertes (m ³ /j/km) |
|-------|----------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|----------------|-----------|------------------|-------------------------------|
| 2008 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 101 157 | 46 232,00 | 14 715 | 60,25% | 21,3 | 5,17 |
| 2009 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 125 397 | 34 834,00 | 14 700 | 39,50% | 21,3 | 9,76 |
| 2010 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 141 439 | 37 879,00 | 14 980 | 37,37% | 21,3 | 11,39 |
| 2011 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 143 101 | 40 429,00 | 23 931 | 44,98% | 21,3 | 10,13 |
| 2012 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 145 455 | 38 989,00 | 21 182 | 41,37% | 21,3 | 10,97 |
| 2013 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 149 602 | 38 580,00 | 13 545 | 34,84% | 21,3 | 12,54 |
| 2014 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 143 537 | 41 802,00 | 12 150 | 37,59% | 21,6 | 11,36 |
| 2015 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 91 288 | 41 225,00 | 19 380 | 66,39% | 21,6 | 3,89 |
| 2016 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 108 286 | 43 416,00 | 28 368 | 66,29% | 21,6 | 4,63 |
| 2017 | 01/01 -> 31/12 | 365 | 127 123 | 49 928,00 | 37 501 | 68,78% | 21,6 | 5,03 |

Rendement du réseau sur 10 ans, Mairie de Villard sur Doron

Figure 1 : Schéma altimétrique des réseaux d'assainissement et d'eau potable



10.2 Schéma d'assainissement des eaux usées

Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2002 est en cours de mise à jour. La Communauté d'agglomération Arlysère est compétente pour la gestion du service d'assainissement.

Assainissement collectif

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif sur les hameaux suivants :

- Secteur Plaine Est : Salignon, Marandaz, Les Devis, l'Etraz
- Secteur Versant : Bisanne 1500, Les Rosières, Les Dabons, Les Couerds, la Combe, Les Chavonnes, Les Poegeors, Le Tovet, Le Croy d'en Bas, Les Tours
- Secteur Plaine Ouest : Chef-lieu, le Bochon, Les Nantives, Les Perrières

Les effluents de l'ensemble de la commune sont ensuite traités au niveau de la STEP intercommunale de la CC Beaufortain, située sur la commune de Villard sur Doron.

La station d'épuration

Les effluents collectés par les réseaux des communes de Beaufort, Hauteluze et Villard sur Doron rejoignent une station d'épuration de type biofiltration, mise en service le 01/12/2003.

La STEP a été dimensionnée selon les capacités suivantes :

- 30 000 EH
- 2 000 kg de DBO5/j
- 5 600 m3/j (soit 590 m3/H en débit de pointe)

D'après le bilan sur les capacités de rendements de la STEP en 2011, il a été établi que les rendements moyens sont très bons y compris sur l'azote.

En ce qui concerne les charges polluantes, l'année connaît de fortes charges moyennes en février avec des pics ponctuels journaliers en février ou décembre. En février 2010 et en décembre 2011, des pics de charges se sont rapprochés de la valeur nominale, sans toutefois la dépasser (respectivement 1703 et 1814 kg/j).

En termes de débits hydrauliques entrants, on distingue sur l'année un pic en hiver qui s'amorce dès décembre, pour une valeur maximale en février-mars. On distingue

également un petit pic en juillet-août, durant la saison touristique estivale. Octobre et Novembre restent les 2 mois les plus bas en apport journalier. On distingue ponctuellement des valeurs fortes en mai, à priori en basse saison mais en période de fonte de neige.

En termes de moyenne mensuelle, les charges hydrauliques entrantes sont inférieures à 2000 m3/j en 2010 et 2011. Les pics journaliers ont atteint la valeur maximale de 4126m3/j en décembre 2010 et 2675m3 en février 2011 (pour une valeur nominale de 5600 m3/j).

Assainissement non collectif

Actuellement les secteurs en assainissement autonome sont principalement non conformes. Les effluents ne subissent en général qu'un prétraitement avant rejet en milieu naturel (ruisseau ou terrain naturel). Certaines habitations ne sont même pas équipées d'un prétraitement sommaire avant rejet dans le milieu superficiel hydraulique, incommodant ainsi leur voisinage immédiat.

Il y a 311 dispositifs sur la commune, 240 ont été contrôlés en 2012, 205 étaient non conformes.

10.3 Défense incendie (avant mise à jour du Schéma d'assainissement)

Réservoirs et volumes dédiés à la défense incendie :

Source : Schéma directeur d'alimentation en eau potable

| Hameaux | EH raccordables | Linéaire total | habitations raccordables | Raison du choix de scénario | Scenario | Coût d'investiss. HT | Etat de l'ANC | Passage |
|-----------------------------|-----------------|-------------------|-------------------------------|--|--|------------------------|---|---|
| Le Frais, les Nants | 14 | 450 ml 32 m/EH | Les Nants : 2 Le Frais : 9 | Sortie du périmètre de protection des captages - Mise en conformité selon prescriptions de l'hygiéniologie agréée prévues pour 2014. | Création de dispositif de traitement « petit collectif » | 101 600 € 6040 €/EH | Le Frais : aptitude plutôt favorable Habitat diffus Site dans un périmètre de protection rapproché d'un captage AEP 4 ANC non conformes mais disposant d'un puits perdu ou rejet dans un pré. Les Nants : 4 ANC non conformes disposant d'un puits perdu ou rejet dans un pré, conformes et 2 habitations non habitables. | Les Nants : Priorité 2 Le Frais : Priorité 2 |
| La Combe | 18 EH | 165 ml 9 ml/EH | 6 | Proximité du réseau / travaux AEP prévus | Raccordement au réseau | 72 000 € 4000 €/EH | 6 ANC sont non conformes disposant d'un puits perdu ou rejet dans un pré | Priorité 1 Passage trandie 2016 |
| Les Perrières/ Les Coudreys | 55 EH | 380 ml 7 ml/EH | 16 Soit 8560 €/habitation | Proximité du réseau | Raccordement au réseau | 137 000 € 2490 €/EH | Aptitude des sols favorable Habitat peu groupé 2 ANC sont conformes et 15 non conformes avec une majorité de rejets en puits perdus. | Priorité 2 |

| Réservoirs | Volume dédié à la défense incendie |
|---------------------|------------------------------------|
| | |
| Drabons | 60 m ³ |
| Rosières | 130 m ³ |
| Place | 60 m ³ |
| Pré communal | 120 m ³ |
| Cudraz | 30 m ³ |
| Pachons | 0 m ³ |
| TOTAL | 400 m ³ |

Seul les réservoirs des Rosières et de Pré communal bénéficient d'un volume réglementaire supérieur à 120m3.

Les poteaux incendie :

| | Effectifs | Pourcentage |
|---|-----------|-------------|
| Nb total de poteaux | 46 | 100 % |
| Nb de poteaux normalisés (diamètre de sortie 1x100 et 2x65) | 16 | 34,8 % |
| Nb de poteaux non normalisés | 30 | 65,2 % |
| Nb de poteaux raccordés sur une conduite de diamètre 100 mm ou plus | 13 | 28,3 % |
| Nb de poteaux raccordés sur une conduite de diamètre inférieur à 100 mm | 33 | 71,7 % |
| Nb de poteaux ayant un débit satisfaisant (≥60 m³/h sous 1 bar de pression) | 10 | 21,7 % |
| Nb de poteaux ayant un débit moyen (30 ≤ Q < 60 m³/h) | 22 | 47,8 % |
| Nb de poteaux ayant un débit insuffisant (<30 m³/h) | 11 | 23,9 % |
| Nb de poteaux n'ayant pu être testés | 3 | 6,6 % |

Source : Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Seuls 10 poteaux incendie répondent à la norme fixée par la circulaire de 1951, à savoir : le poteau doit assurer un débit de 60 m3/h sous 1 bar de pression, il doit être raccordé à une canalisation d'un diamètre d'au moins 100mm et il doit être muni d'un orifice principal de 100 mm et de deux orifices latéraux de 65 mm. En se basant sur ces trois critères, seuls 22% des poteaux incendie de l'ensemble de la collectivité de Villard sur Doron répondent à la norme en matière de défense incendie.

10.4 Gestion des eaux pluviales

Source : SCERCL, Schéma général d'assainissement

D'une manière générale, toutes les dispositions techniques ont été prises afin de ne pas perturber l'équilibre des milieux naturels d'aujourd'hui. Les eaux pluviales restent une compétence communale.

La commune de Villard-sur-Doron, en collaboration avec le SIVOM des Saisies, envisage d'ouvrir à l'urbanisation trois zones situées sur le secteur de la Forêt et du Plan du Pré de la station des Saisies. Préalablement, à l'urbanisation de ce secteur, les collectivités s'interrogent sur la gestion des eaux pluviales.

Ainsi, le SIVOM des Saisies a missionné les bureaux d'études SCERCL et Réalités Environnement en 2015, pour la réalisation d'une étude hydraulique visant à définir les modalités de gestion des eaux pluviales de ces zones d'urbanisation.

10.5 Couverture numérique

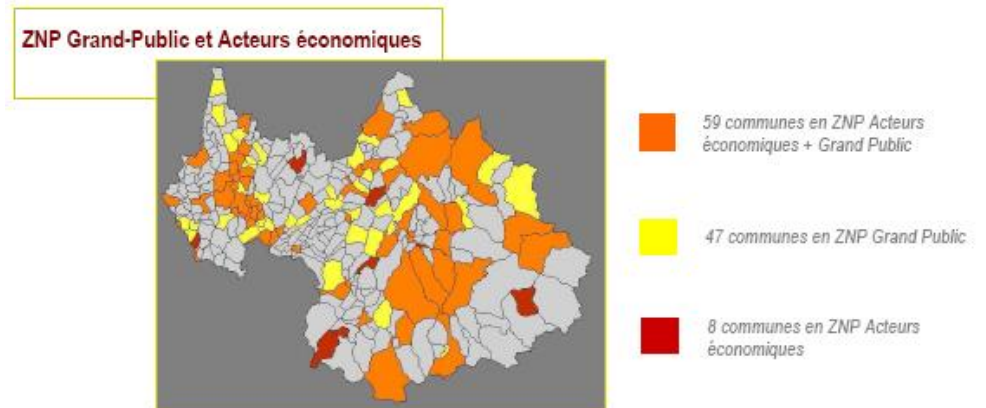
La Savoie n'échappe pas au contexte mondial de transition accélérée vers une société numérique, avec un développement soutenu des innovations en matière de technologies, de services et d'usages numériques. Les enjeux sont importants et conditionnent désormais fortement la compétitivité économique, la cohésion sociale et la qualité du cadre de vie de nos territoires.

C'est pourquoi, le Département a bien voulu porter l'élaboration du présent Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en tant que chef de file sur ce sujet. Il le diffusera auprès de différents acteurs à ce titre (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), Préfectures, Région, Associations de Maires, EPCI, opérateurs, chambres consulaires, associations des consommateurs,...).

Le document a été approuvé en avril 2012.

Il convient de mentionner les contributions potentielles des communications électroniques au développement durable. En effet, les usages ainsi permis peuvent réduire certains handicaps des territoires ruraux (amélioration de la compétitivité économique, accès à l'information, télétravail, téléservices divers,...) et ainsi favoriser un rééquilibrage démographique et économique par rapport aux territoires urbains. Au-delà, on peut citer : dans le domaine social : l'appui au fonctionnement associatif, la facilitation de l'accès à la culture et à l'information, en particulier pour les publics isolés ou marginalisés et dans le domaine environnemental : l'économie

de matières premières (impression évitée de documents du fait de leur dématérialisation) et la réduction des déplacements de biens et de personnes.



Villard sur Doron n'a pas été identifiée comme étant une zone numérique prioritaire. En effet la commune est bien desservie par le haut débit mais ne dispose pas encore de la fibre optique.

10.6 Traitement des déchets ménagers

Déchets recyclables

La collecte et le traitement des déchets recyclables sont assurés par le SIMIGEDA (Syndicat Intercommunal Mixte de Gestion des Déchets du Secteur d'Albertville).

Quatre points d'apport volontaire se trouvent sur la commune, hors périmètre syndical : un au chef-lieu, un aux Coudray, un vers Intermarché, un aux Rosières.

Dans le périmètre du SIVOM des Saisies, quatre conteneurs à verre sont présents : un route de la Forêt, une route du Mont Bisanne (vers le Caravaneige), un au CCAS et un vers les garages des services techniques.

Le tableau ci-dessous indique la quantité de déchets recyclables récoltés sur la commune de Villard-sur-Doron, hors périmètre syndical. Le flux jaune représente les plastiques, briques alimentaires, métaux. Le flux bleu correspond au papier et carton, le vert au verre.

Quantité de déchets recyclables collectés sur la commune de Villard

| Année | Flux jaune | | Flux bleu | | Flux vert | |
|-------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Tonne | Kg/hab/an | Tonne | Kg/hab/an | Tonne | Kg/hab/an |
| 2001 | 3.4 | 5.30 | 17.5 | 27.30 | 31.4 | 48.99 |
| 2002 | 4.8 | 7.49 | 16 | 24.96 | 24.6 | 38.38 |
| 2003* | 5.2 | 8.11 | 12.3 | 19.19 | 29.6 | 46.18 |

*: janvier à octobre

Source : chiffres du SIMIGEDA

La population de Villard semble bien adhérer au système de tri des déchets. En effet, la quantité de plastiques, briques alimentaires et métaux (flux jaune) récoltée ne cesse d'augmenter depuis 2001 ; en 2003, les chiffres sont sur 10 mois seulement et dépassent déjà ceux de 2002. Le tri des papiers et cartons (flux bleu) semble moins bien fonctionner, puisque la quantité de déchets collectés a diminué entre 2001 et 2002 et que cette tendance tend à se confirmer. Le tri du verre est de loin celui qui fonctionne le mieux, du fait qu'il existe depuis plus longtemps.

Les ordures ménagères

Jusqu'en 2003, le ramassage des ordures ménagères est assuré par le SIVOM des Saisies et ce sur l'ensemble de la commune. Le 1^{er} janvier 2003, la compétence du

ramassage et du traitement des ordures ménagères est transférée à la Communauté de Communes du Beaufortain (création en novembre 2002). L'élimination de ces ordures est confiée par la CCB au SIMIGEDA.

Le traitement des déchets est devenu problématique, suite à la fermeture de l'incinérateur du SIMIGEDA. En application du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, approuvé par le Préfet en octobre 2003, il est nécessaire de trouver sur le secteur d'Albertville un site pour la nouvelle usine d'incinération et une décharge de classe 3 par canton.

Sur le secteur de Villard hors périmètre syndical, il existe 14 abris pour les ordures ménagères, qui desservent 90% de la population. Dans certains secteurs, le ramassage peut être fait au porte à porte. Il a lieu deux fois par semaine :

- le mardi, il s'agit d'une tournée globale,
- le vendredi, il ne concerne que le secteur du bas.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du tonnage d'ordures ménagères récoltées sur la commune, hors périmètre du SIVOM. L'importante évolution entre 2000 et 2001 s'explique par le développement de la Zone d'Aménagement Concerté de Bisanne 1500.

Ordures ménagères récoltées

| Année | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-----------------|------|------|------|------|
| Tonnage récolté | 202 | 204 | 215 | 216 |

Source : Commune de Villard-sur-Doron

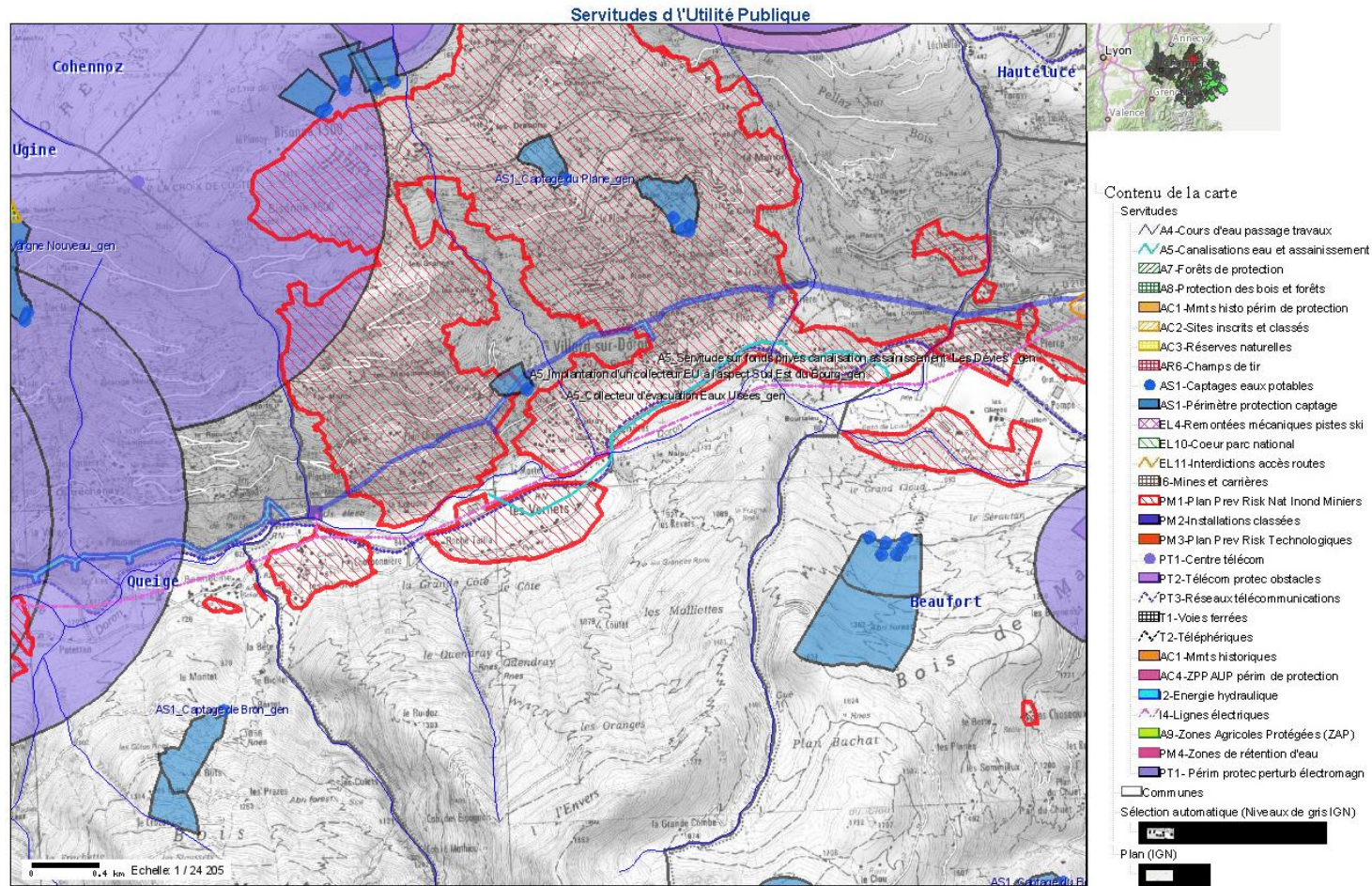
Le secteur du périmètre syndical est doté de 4 abris publics (2 route de la Forêt et 2 route du Mont Bisanne) et de 10 abris desservant les résidences privées (1 à la Forêt des Rennes I, 1 Forêt des Rennes II, 1 au caravaneige, 1 au CCAS, 1 au bâtiment de l'OPAC l'Olympique, 1 à la résidence hôtelière du Hameau du Beaufortain et 4 au VVF).

Déchetterie

La déchetterie cantonale se trouve sur le territoire de la commune de Beaufort.

| | Atouts | Difficultés |
|--|---|---|
| Eau potable | <ul style="list-style-type: none"> -une ressource en eau potable suffisante et en capacité de répondre aux besoins des populations futures. -la commune est alimentée par sept captages peu vulnérables -des schémas directeurs qui fixent des objectifs et des programmes d'amélioration. | <ul style="list-style-type: none"> -de nombreuses habitations non conformes au système d'assainissement non collectif -des zones urbaines sensibles aux écoulements de versants |
| Assainissement et défense incendie | <ul style="list-style-type: none"> -un schéma d'assainissement collectif en cours de mise à jour -un réseau d'assainissement collectif étendu qui collecte 90% des habitants. | <ul style="list-style-type: none"> -des poteaux incendie qui ne sont pas aux normes -seul le captage des Rosière à une capacité de stockage supérieur au minimum légal |
| Déchets | <ul style="list-style-type: none"> -le tri sélectif est mis en place | <ul style="list-style-type: none"> -un tonnage d'ordure ménagère en augmentation -la fermeture de l'incinérateur |
| Enjeux | | |
| <p>Préserver la qualité de l'eau potable par la protection des captages S'assurer du raccordement de tous les habitants aux communications numériques Une défense incendie à mettre aux normes</p> | | |

XI. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Tous droits réservés.

Document imprimé le 30 Mai 2018, serveur Géo- IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DDT 73.

COMMUNE de VILLARD-SUR-DORON - 73317

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

| LIBELLE DE LA SERVITUDE | REF | OBJET | Acte instituant la servitude | Gestionnaires |
|---|-----|---|---------------------------------------|---|
| PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES | A4 | Cours d'eau non domaniaux | | Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex |
| CANALISATIONS D'EAU ET ASSAINISSEMENT | A5 | Implantation d'un collecteur d'eaux usées au sud-est du bourg | Arrêté préfectoral du 30 octobre 2013 | Communauté de Communes du Beaufortain «Confluences» |
| | A5 | Servitude sur fonds privés canalisation assainissement "Les Dévies" | Arrêté préfectoral du 08/10/2008 | |
| | A5 | Collecteur d'évacuation eaux usées | Arrêté préfectoral du 28/01/1998 | |
| ENERGIE HYDRAULIQUE | I2 | Chute hydroélectrique de Villard | Décret du 24/03/1964 | EDF CC PFA – Pole Grenoble 38, rue Diderot - BP 43 38040 GRENOBLE cedex |
| LIGNES ELECTRIQUES | I4 | Ligne 45 kV Beaufort - Venthon - poste-Villard 1 et 2 | construite avant 1951 | Réseau de Transport d'Électricité Centre de Développement Ingénierie 5, rue des Cuirassiers – TSA 61002 69501 LYON cedex 3 |
| | I4 | Poste de Villard | | |
| PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS PREVISIBLES | PM1 | P.P.R.N.P. | Arrêté préfectoral du 03/09/2013 | Restauration des Terrains en Montagne 42, quai Charles Roissard – BP 657 73006 CHAMBERY cedex |
| TÉLÉCOMMUNICATIONS – PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES | PT1 | Station hertzienne d'Hauteluze | Arrêté ministériel du 06/04/1989 | ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD 654, cours du 3 ^{ème} Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex |
| | PT1 | Station hertzienne de Villard sur Doron | Arrêté ministériel du 18/10/1988 | |
| | PT1 | Centre radioélectrique Le Bisanne - Villard sur Doron | Décret du 13/10/1977 | Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE |
| PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES | PT2 | Station Villard sur Doron Le Bisanne - couloir de dégagement | | ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD 654, cours du 3 ^{ème} Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex |
| | PT2 | Station d'Hauteluze - zone de dégagement r 1600 | Décret du 01/04/1994 | |
| | PT2 | Centre radioélectrique Le Bisanne - Villard sur Doron - zone secondaire de dégagement | Décret du 13/07/1977 | Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE |
| RESEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS | PT3 | Câble téléphonique n° 1494 Albertville - Beaufort | Arrêté préfectoral du 31/07/1969 | France Telecom - Pole Dict BP 239 83007 DRAGUIGNAN |



PARTIE 2 :
ANALYSE PAYSAGERE ET ETAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT

XII. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

12.1 Climatologie

(Données : METEO FRANCE STATION DE HAUTELUCE, INFOCLIMAT)

La Savoie est un département de montagne (l'altitude moyenne y avoisinant les 1 500 m) soumis à un climat montagnard. La description du climat de la Savoie reste malgré tout complexe : ce département est soumis à la fois à des influences océaniques (apportant des perturbations), continentales (froid l'hiver, chaud l'été) et méditerranéennes (vagues de chaleur et sécheresses en été), auxquelles s'ajoute la présence du relief qui introduit alors une différenciation spatiale à l'origine de nombreux climats locaux et de microclimats (en fonction de l'altitude et des formes de relief : cuvettes, versants exposés...). La Savoie connaît également la présence de « retours d'est » provoquant de grosses chutes de neige en hiver sur l'est du département.

❖ TEMPERATURE

La température moyenne est de 6.80°C, avec un minimum de - 6°C en janvier et un maximum de + 21°C en juillet, à 1170 mètres d'altitude.

Les températures extrêmes avoisinent les - 20°C en hiver et les + 30°C en été.

La température diminue de 0.55°C quand on monte de 100 mètres en altitude.

On constate néanmoins fréquemment des inversions de températures : l'air froid descend des sommets et provoque un brouillard très froid dans la vallée, alors que les pentes ensoleillées contrastent par leur température élevée.

L'exposition joue un rôle important sur la température et la répartition de la végétation : le versant de Bisance, exposé au sud, est soumis à un ensoleillement plus important que les versants de la Légette du Mirantin exposés au nord. L'adret est donc déneigé plus rapidement que l'ubac. Le fond de vallée reste plongé dans l'ombre du Mirantin plusieurs mois pendant l'hiver. Il est alors très souvent soumis aux inversions de températures.

❖ PRECIPITATIONS

Les précipitations sont plus importantes dans le Beaufortain que dans les régions voisines de la Tarentaise ou la Maurienne (1500 mm contre 1100 mm par an en

moyenne). La moyenne des précipitations de la station météorologique d'Hauteluce est de 1736 mm. Ces précipitations se répartissent tout au long de l'année ; en été, il tombe 130 à 140 mm par mois. En hiver les précipitations ont lieu sous forme de neige. L'année 2003 reste cependant marquée par une sécheresse extrême, qui touche la Savoie et une très grande partie de la France.

❖ L'ENSOLEILLEMENT

La commune de Villard-sur-Doron a connu 2006 heures d'ensoleillement en 2012 (soit 83 jours de soleil), contre une moyenne nationale des villes de 1 986 heures de soleil.

❖ LES VENTS

Le vent est dirigé par le relief et suit donc le sens de la vallée. Des mouvements inverses diurnes et nocturnes interviennent également, avec des vents ascendants le jour le long des pentes chauffées au soleil, et descendants la nuit. Ce modèle est toutefois compliqué par les formes du relief et les turbulences qu'elles génèrent.

La vitesse maximale de vent en 2012 a été de 79 km/h.

12.2 Géologie

(Source: Geol-Alp.com, M.GIDON)

Le massif du Beaufortain se définit sans peine, au point de vue géographique, comme étant celui du bassin versant du Doron de Beaufort et de ses affluents. Sous l'angle géologique, le Beaufortain se révèle au contraire une entité très composite. Fondamentalement il est en effet composé de deux parties très différentes: l'une occidentale, autochtone, où affleurent en prédominance les terrains cristallins et l'autre orientale, charriée, qui est exclusivement formée de terrains sédimentaires.

Le Beaufortain occidental est un domaine autochtone dont l'ossature profonde est constituée par un socle cristallin largement mis à nu dans sa partie sud, mais qui s'enfonce sous sa couverture sédimentaire vers le nord, car la surface de la pénélaine anté-triasique s'y abaisse, dans l'ensemble, dans cette direction.

Une analyse plus poussée conduit à y proposer deux subdivisions, qui sont d'ouest en est :

- **un Beaufortain occidental externe**, essentiellement formé par les chaînons du Mirantin, au sud, et du Mont Joly, au nord du Doron, qui se rattache au "rameau externe de Belledonne" : le socle cristallin y est essentiellement formé de micaschistes, dont la foliation dessine une vaste synforme dont l'axe, orienté N30, passe par le col situé à l'est du sommet de la Pointe de la Grande Journée et traverse la vallée du Doron 2 kilomètres en aval de Beaufort. Au nord du Doron, à partir du col des Saisies, ce socle cristallin est largement masqué sous sa couverture sédimentaire.

- **un Beaufortain occidental interne**, surtout représenté par les chaînons du Grand Mont, au sud, et d'Outray, au nord, qui constitue le prolongement septentrional du "rameau interne de Belledonne". Son socle, essentiellement gneissique et migmatitique, est haché de failles à fort pendage vers l'est, dans lesquelles sont impliqués des témoins de couverture sédimentaire (souvent cargneules). Il se fragmente vers le nord en plusieurs petits massifs) séparés par des couloirs de couverture sédimentaire qui s'épanouissent et deviennent coalescents, aux approches du Val Montjoie.

Le chaînon qui porte la station de ski des Saisies sépare la haute vallée de l'Arly (Megève) de celle du Dorinet - Doron de Beaufort. Il a la forme d'une large échine boisée couronnée d'alpages à relief très mou. Il est armé par la lourde voûte anticlinale du socle cristallin du rameau externe de Belledonne, que coiffe la couverture sédimentaire normale de ce socle.

À l'ouest des Saisies le socle est dénudé par l'érosion et sa couverture ne forme que deux buttes témoin, celle de Crest Volland (sur le versant ouest) et celle du Mont Bisanne à la voûte même.

À l'est des Saisies la couverture sédimentaire masque le socle, car la voûte anticlinale décrite par la surface de la pénéplaine anté-triasique s'enfonce doucement vers l'est, en même temps que l'altitude moyenne des crêtes s'élève dans cette direction.

Toutefois ce calme de la couverture est un peu illusoire, car, dès les pentes orientales des Saisies (Chard du Beurre, col de La Légette) et surtout dans les pentes du Mont Clocher, la succession des couches s'avère comporter en réalité des répétitions de certains niveaux stratigraphiques. Ce dispositif est sans doute dû à un repliement

en plis couchés très aplatis et à flancs étirés, car c'est par une telle déformation tectonique que l'on explique la structure des pentes plus orientales, du Mont de Vorès au Mont Joly.

La localité de Beaufort, voisine de Villard sur Doron et donc géologiquement proche, n'occupe pas du tout une position centrale par rapport au massif qui lui doit son nom. Elle se situe au contraire franchement du côté ouest, dans le Beaufortain occidental ("Beaufortain cristallin"), à peu près là où cette partie du massif est traversée par le prolongement septentrional de l'accident médian de Belledonne.

Du point de vue géologique son site présente la particularité que les sédiments triasiques et jurassiques qui sont pincés le long de cet accident montrent exceptionnellement ici leur soubassement cristallin. Ce dernier est essentiellement constitué par le granite de Beaufort, en général clair et à gros grain. C'est la présence du pluton intrusif formé par cette roche qui est à l'origine de l'entaille du défilé d'Entreroches, qu'a dû pratiquer le Doron, immédiatement en amont des dernières maisons de Beaufort. Ce granite fait place du côté ouest, à l'emplacement même du cœur du bourg, aux gneiss migmatitiques qui constituent l'"encaissant" dans lequel s'est mis en place ce pluton.

La commune de Villard-sur-Doron repose sur un socle cristallin ancien composé de roches métamorphiques – série satinée composée de micaschistes ocellaires et de gneiss albitiques. Des dépôts sédimentaires (schistes du Lias inférieur) recouvrent par places localisées le socle cristallin (croupe sommitale de Bisanne).

Le contact entre la couverture sédimentaire et le socle est constitué par des cargneules, dolomies et gypses du Trias, ainsi que par des dépôts glaciaires. Au pied du versant du Signal de Bisanne se trouve une bande de quartzite. Différentes formations du quaternaire sont aussi présentes sous la forme d'éboulis, de cônes de déjection, d'alluvions et de moraines.

Carte géologique du Beaufortain, BRGM

12.3 Contexte hydrogéologique

(Source : ADES, eaufrance, SDAGE RM)

L'hydrogéologie est la science qui étudie l'eau souterraine.

Le territoire de Villard sur Doron est concerné par une seule masse d'eau à l'affleurement :

- La masse d'eau FRDG406 « Domaine plissé du bassin versant de l'Isère et de l'Arc », qualifiée également d'un bon état quantitatif et chimique en 2009



Domaine plissé du bv de l'Isère et de l'Arc



Carte représentant les différentes masses d'eau souterraine sur Villard sur Doron

Source : Ades-eaufrance.fr

❖ HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE

Hydrographie

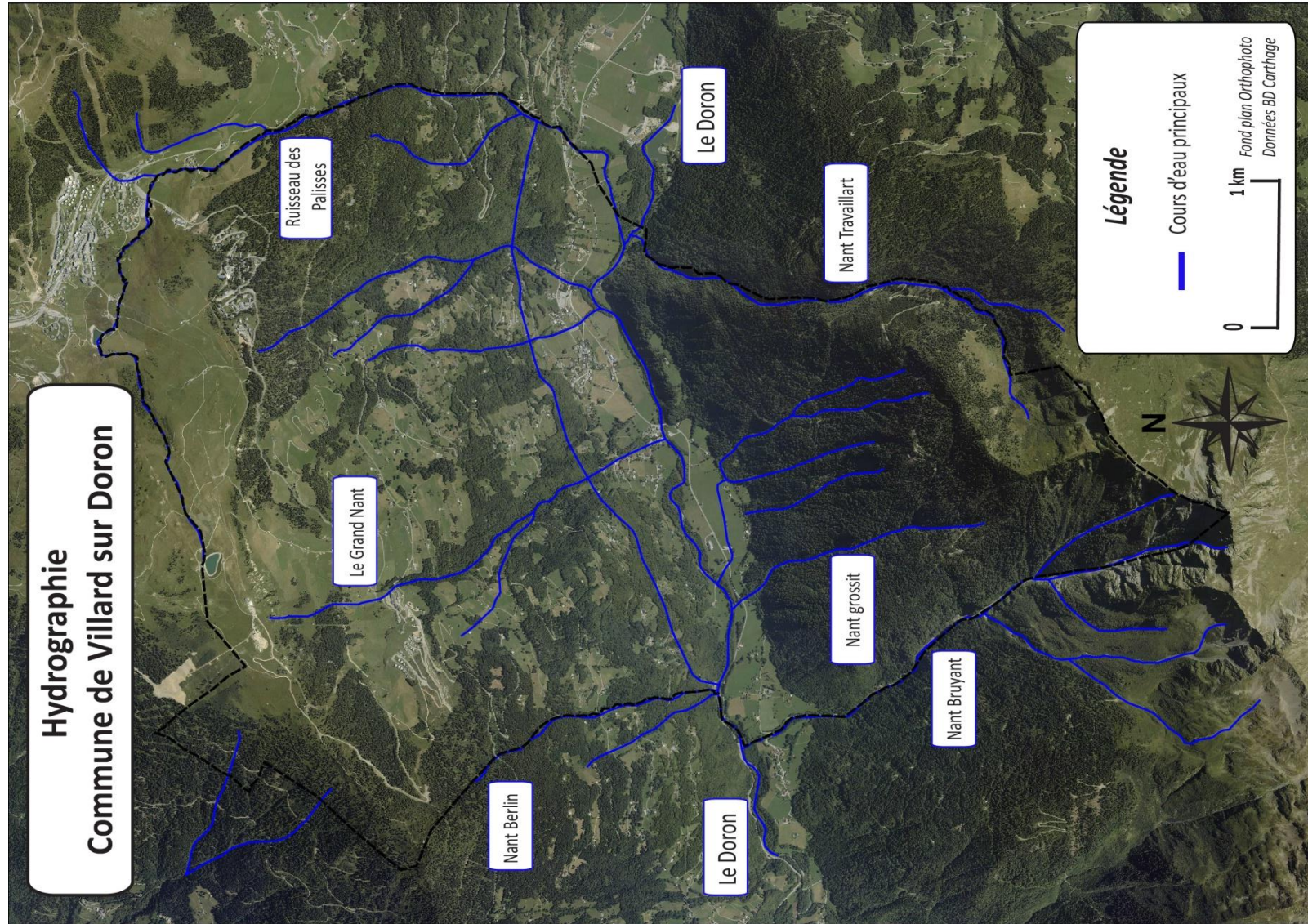
L'importante érosion glaciaire est à l'origine de l'élargissement de la vallée du Doron à Villard, où se rencontrent de nombreux cônes de déjection. Le versant ubac présente dans son ensemble de fortes pentes boisées. En revanche, l'adret est d'une altitude plus modérée et les pentes sont très variables en inclinaison, selon les secteurs du versant.

Le Doron draine le territoire communal. Il reçoit les eaux de nombreux affluents, à régime torrentiel marqué, avec des crues importantes (fonte nivale et orages d'été) et des étiages sévères en fin d'été et d'hiver.

Nous retrouvons d'est en ouest :

- en rive droite : le ruisseau de Manant, le ruisseau des Palisses, le ruisseau de l'Etraz, le Nant de la Ville (ou du Bochon), le Grand Nant et le Nant Berlin.
- En rive gauche : le Nant Tavaillard, le ruisseau du Naleu (longe les Vernets), le Nant Raymond, le Nant Grossit et le Nant Bruyant.

Le débit moyen annuel du Doron a été calculé sur une période de 26 ans à Villard-sur-Doron. Il se monte à 10,8 m³/s pour une surface de bassin de 244 km². La rivière présente des fluctuations saisonnières de débit typique d'un régime nival, avec des hautes eaux de printemps-été dues à la fonte des neiges et portant le débit mensuel moyen au niveau de 15 à 25 m³/s de fin avril à juillet inclus (avec un maximum en juin), et un étiage d'hiver, de novembre à mars, entraînant une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à un minimum de 4,77 m³ au mois de janvier.





Le Doron à Villard sur Doron, Epode le 17 octobre 2013



Le grand Nant à Villard sur Doron, Epode le 17 octobre 2013

❖ QUALITE DES EAUX

(Source : eaufrance-Contrat rivière Arly Doron Chaise)

Dans l'ensemble la qualité physico-chimique du Doron est bonne au niveau de la commune tout comme la majorité des cours d'eau du bassin versant de l'Arly. A noter cependant une dégradation écologique du cours d'eau notamment par l'envahissement de la Renouée du Japon. Ces colonisations des rives impactent lourdement les cours d'eau en réduisant la biodiversité des milieux, en fragilisant les berges et en rendant l'accès impossible au cours d'eau. De plus les pollutions agricoles diffuses sont encore peu connues, un diagnostic est en cours.

Contexte règlementaire

- **La Directive Cadre Européenne**

La directive cadre sur l'eau (2000/60/CE), souvent désignée par son sigle D.C.E., engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a été adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et publiée au Journal officiel des Communautés Européennes du 22 décembre 2000. Elle a été transcrite dans le Code de l'Environnement (articles L 211-3 et suivants).

Ce texte établit un cadre juridique et réglementaire pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Son objectif est d'atteindre d'ici 2015 le «bon état» écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels et de préserver ceux qui sont déjà en très bon état. La D.C.E. vise à prévenir et réduire la pollution des eaux, à promouvoir son utilisation durable, à protéger l'environnement, à améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et à atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Son ambition est que les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et intermédiaires) doivent être en bon état d'ici à 2015, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne peut être atteint.

Elle fixe comme principales échéances, dans chaque bassin hydrographique, l'élaboration :

- d'un état des lieux depuis fin 2004 (document adopté par le Comité de Bassin RMC le 4 mars 2005) ;

- d'un plan de gestion qui fixe notamment les objectifs à atteindre pour 2015. En France, le plan de gestion est transcrit dans le S.D.A.G.E. (voir ci-après).

- **S.D.A.G.E. 2016 – 2021 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée**

La commune est incluse dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM), adopté par le comité de bassin (20 novembre 2015) et approuvé par le Préfet Coordonnateur de bassin. Il est entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans.

Le SDAGE définit 9 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, à savoir :

0. S'adapter aux effets du changement climatique.
1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
3. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.
4. Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
6. Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides.
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE intègre les obligations définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 ainsi que les orientations de la conférence environnementale.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

- Pour lutter contre la pollution par les pesticides
 - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
 - Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation.
- Contre la perturbation du fonctionnement hydraulique
 - Mettre en place un dispositif de gestion concertée.
- Contre la menace sur le maintien de la biodiversité
 - Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée.

Le SDAGE Rhône – Méditerranée est entré en vigueur le 21 décembre 2009 et pour une durée de 6 ans. Il intègre aujourd'hui les obligations définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 et met également en œuvre les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

- **SAGE**

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être

compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Avec le SAGE, le contrat de milieu est un outil pertinent pour la mise en oeuvre des SDAGE et des programmes de mesures approuvés en 2009 pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau. Il peut être une déclinaison opérationnelle d'un SAGE. C'est un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc).

La commune de Villard sur Doron ne fait pas partie d'un SAGE.

- **Contrat de rivière de l'Arly, Doron, Chaise (déclinaison locale du SDAGE)**

Villard sur Doron fait partie du bassin versant de l'Arly. Situé entre le département de la Savoie et de la Haute Savoie, le bassin versant de l'Arly couvre 26 communes sur les territoires du Val d'Arly, du Beaufortain et du Pays de Faverges, drainés respectivement par l'Arly, le Doron de Beaufort et la Chaise.

L'objectif du Contrat de rivière est de renforcer sur le terrain, dans le cadre d'une gestion durable, les actions en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et d'harmoniser l'ensemble des projets.

Pour ce faire il décline les objectifs majeurs du SDAGE sans portée juridique, mais avec les objectifs d'aboutir à un programme d'action, gestion et de réhabilitation des milieux.

Les objectifs et les actions du contrat de rivière Arly Doron Chaise ont été approuvés par le Comité de rivière lors de la réunion du 28 juin 2011. La validation du Contrat de rivière permet de conclure le travail collectif d'études préalables mené de 2008 à 2011. Le programme intègre près de 85 actions : celles-ci seront mises en oeuvre entre 2012 et 2016 par les collectivités locales, avec le soutien financier de l'Agence

de l'Eau du Conseil Régional et des Conseils Généraux de la Savoie et de la Haute Savoie.

A l'issue de la phase d'instruction du dossier définitif du contrat de rivière engagé mi 2011, le programme d'action du contrat de rivière Arly Doron Chaise a obtenu l'agrément définitif du Comité d'agrément Rhône Méditerranée le 24 février 2012.

Après 4 années de travail, le contrat de rivière a été signé le 22 juin 2012. Ce contrat permettra de financer près de 85 actions pour 44,2 millions d'euros.

12.4 Inventaires et protections des espaces naturels

Depuis les lois du 12 juillet 1983 et du 2 février 1995, sur la Protection de l'Environnement, ainsi que la loi SRU en 2000, renforcée par la loi Grenelle 2 portant "engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010, la prise en compte des milieux naturels permet de garantir un développement équilibré du territoire. L'intégration de la dimension environnementale dans la planification spatiale devient un élément incontournable de la mise en oeuvre du développement durable, dont elle est un des principes fondateurs.

❖ LES ZONES SOUMISES A DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- **Natura2000**

Source : DREAL Rhône-Alpes.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural) et de loisirs (chasse, pêche, loisirs de plein air, ...) qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Le réseau Natura 2000 est appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

Natura 2000 s'inscrit dans le schéma de services collectifs des "espaces naturels et ruraux" prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ce schéma vise à consolider, améliorer et assurer la pérennité à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques.

L'ordonnance du 11 avril 2001 achève la transposition en droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats" et donne un véritable cadre juridique à la gestion des sites Natura 2000. Ce texte est intégré au Code de l'Environnement.

Il poursuit quatre buts :

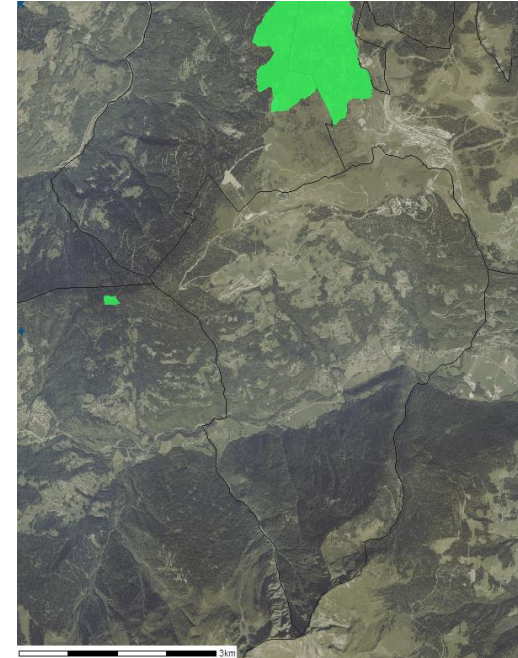
- donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Les projets susceptibles d'affecter le site de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact. L'Etat ne peut les autoriser que s'il est démontré que ces projets ne porteront pas atteinte au site, ou que ces projets présentent un intérêt public majeur et en l'absence de solution alternative.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

La commune de Villard sur Doron n'est concernée par aucun site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche est le site ZSC : Tourbières et Lacs des Saisies. Il est divisé en deux parties, une se situe à 600m à l'Ouest de la commune et l'autre à 700m au Nord.



Site Natura 2000 proche de la commune, Carmen DREAL Rhône-Alpes

❖ LES ESPACES NATURELS D'INTERETS MAJEURS

Source : DREAL Rhône-Alpes.

• **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à un inventaire qui a été établi sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle et qui a fait l'objet d'une cartographie entre 1985 et 1987 puis modernisé en 2004 et 2007.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le

milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel.

Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

La loi de 1976 sur la protection de la nature impose au document d'urbanisme de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du conseil d'Etat.

Le territoire de Villard sur Doron est concerné par **3 ZNIEFF de Type I et 2 ZNIEFF de Type II** :

- ✓ La ZNIEFF de type 1 n° 73080003 « Tourbière des Saisies » (surface : 594.11 hectares)

La tourbière des Lacs des Saisies constitue un site exceptionnel par son étendue et par l'importance des zones tourbeuses qui forment une série de vastes clairières au

sein des forêts de résineux. L'intérêt majeur consiste en la présence de milieux diversifiés : forêt d'épicéas, prairies humides, marais tourbeux et tourbières typiques à sphaignes la composent. Les sphaignes, sorte de mousses, sont adaptées aux conditions physiques particulières et à la faible teneur en éléments nutritifs des tourbières acides. L'existence des tourbières acides est étroitement corrélée à des forts apports pluviométriques et à la présence d'un substrat acide en relation avec la roche-mère sous-jacente. De nombreuses espèces végétales sont strictement liées à ces milieux qui offrent des conditions de développement contraignantes ; parmi les plantes remarquables qui constituent le cortège floristique exceptionnel de ce site, citons l'Andromède à feuilles de polium, le Rossolis à feuilles rondes ou encore la Scheuchzérie des marais. Dans les boisements pousse une autre plante très rare de la famille des primevères, la Trientale d'Europe. Cette espèce arctico-alpine (commune aux zones arctiques et alpines) est menacée de disparition en raison de la régression généralisée des zones humides. Sur le plan faunistique, les oiseaux sont bien connus. Le site abrite une belle population de Tétras lyre. La Bécasse des bois, le Sizerin flammé, le Tarin des aulnes peuvent également être observés. D'autres groupes sont aussi bien représentés : les amphibiens avec la Grenouille rousse, les reptiles avec le Lézard vivipare, les insectes, en particulier les libellules avec la Cordulie arctique... Cette tourbière conserve un caractère assez sauvage (hormis les secteurs situés au col des Saisies et plus au sud), malgré le réseau de pistes (pratique hivernale du ski de fond) et la forte fréquentation induite.

- ✓ **La ZNIEFF de type 1 n° 73080006 « Tourbière du Lata du Vaz » (surface : 1.70 hectares)**

Le massif du Beaufortain constitue le prolongement méridional du Mont Blanc. Massif cristallin à l'altitude peu élevée (moins de 3000m), ses formes douces rendent la découverte des milieux naturels très aisée. Le Beaufortain abrite nombre de richesses insoupçonnées, à l'image de cette petite zone humide d'altitude nichée au milieu des forêts. En effet, les rives tourbeuses du plan d'eau favorisent la présence d'une flore et d'une faune inféodées aux milieux humides. Citons notamment deux oiseaux fréquentant les berges et les peuplements d'aulne vert alentours. Le Tétras lyre vit en limite supérieure de forêt. Au printemps, les montagnes résonnent de ses chants. Les parades nuptiales se font sur des arènes, territoires sur lesquels se déroulent les danses. Le mâle dominant occupe l'arène centrale qu'il a obtenue après combat avec ses rivaux. Très sensible aux dérangements dus au développement du tourisme hivernal, il préfère des milieux plus ouverts et tranquilles. Quant au Sizerin flammé, il vit dans les zones semi-ouvertes faisant la

transition entre la forêt et les alpages ; ce sont des zones dans lesquelles alternent résineux rabougris adoptant des formes de bonzaï et prairies ou dalles rocheuses nues : on les appelle les "zones de combat". Mais la principale richesse du site est la présence de plusieurs espèces de libellules remarquables. On rencontre ainsi cinq espèces de libellules sur ce territoire. L'Agrion hasté est une espèce qui trouve sa limite d'extension en Europe occidentale ; en France, elle est localisée à certains massifs montagneux et affectionne les tourbières avec une présence d'eau libre. La Leucorrhine douteuse est elle aussi inféodée aux tourbières et inscrite sur la liste rouge régionale des espèces menacées. On rencontre aussi l'Aeschne des joncs, espèce des montagnes d'altitude moyenne et des Alpes affectionnant les eaux tourbeuses et menacé par la destruction des tourbières. Enfin le Sympétrum noir et des cordulies sont les hôtes très intéressantes de ce lieu. Le Lata du Vaz apparaît ainsi comme un site odonatologique majeur pour les Alpes françaises ; il est fort probable qu'il alimente les tourbières voisines en espèces rares (Sympétrum noir, cordulies et Leucorrhine douteuse).

✓ **La ZNIEFF de type 1 n° 73090009 «Landes et tourbières sous Roche Plane» (surface : 195.29 hectares)**

Les pentes douces du versant est de Roche Plane et de la Légette du Mirantin présentent plusieurs tourbières de grand intérêt biologique. Pratiquement tous les stades d'évolution de tels milieux sont ici représentés, des plans d'eau et pelouses "tremblantes" du lac Couvert ou lac du Clou jusqu'au "haut marais". Les hauts-marais se forment grâce à l'action de mousses spécifiques, les sphaignes. Tandis que croît la partie supérieure de la mousse, sa partie inférieure périt et se transforme en tourbe. C'est ainsi que se forme lentement une épaisse couche de tourbe, qui s'élève au-dessus de la nappe phréatique. Cette grande variété d'habitats naturels caractérisent les tourbières dites acides. L'existence de telles tourbières est étroitement liée à des forts apports pluviométriques et à la présence d'un substrat acide en relation avec la roche-mère sous-jacente. Ces conditions physiques et la faible teneur en éléments nutritifs favorisent le développement d'une végétation adaptée où dominant des mousses particulières : les sphaignes. De nombreuses plantes sont strictement liées à ces milieux qui offrent des conditions de développement particulières. C'est le cas, en particulier, de plantes carnivores telles que le Rossolis à feuilles rondes. Cette plante capture des insectes, avec ses feuilles couvertes de poils glanduleux rouge écarlate, qui lui apportent les éléments minéraux (en particulier l'azote) dont elle a besoin pour son développement. Ces tourbières s'inscrivent dans un paysage magnifique de forêts résineuses, landes

subalpines et crêtes rocheuses.

✓ **La ZNIEFF de type 2 n° 7308 «Ensemble des zones humides du Nord du Beaufortain » (surface : 4676 hectares)**

Massif empreint d'une forte personnalité, liée à une identité rurale marquée, le Beaufortain jouxte vers le nord celui du Mont Blanc. Il coïncide sur le plan hydrographique avec le bassin versant du Doron de Beaufort. Sous l'angle géologique, il n'est pas homogène : on oppose ainsi le Beaufortain occidental, dont les terrains sont autochtones et majoritairement cristallins (micaschistes, gneiss et schistes, générant un relief aux formes douces) au Beaufortain oriental formé de terrains sédimentaires charriés. Une altitude moyenne (il culmine à moins de 3000 m) et une topographie modérée rendent ici la découverte des milieux naturels aisée. Entre les vallées de l'Arly et du Doron, autour du Col des Saisies, subsiste l'un des plus remarquables ensembles de tourbières d'altitude des Alpes. Outre des types d'habitats naturels de grand intérêt (prairies à Molinie et communautés associées), la flore en est remarquable (Andromède à feuilles de polium, lycopodes, Trientale d'Europe, Airelle à petit fruit, Canneberge...). La faune est riche en libellules et en oiseaux (Sizerin flammé, Tétraz Lyre...) adaptés à ces milieux. L'ensemble décrit ici délimite le bassin versant des principales zones humides. Les plus significatives d'entre elles sont par ailleurs identifiées en autant de ZNIEFF de type I au fonctionnement fortement interdépendant. Le zonage de type II souligne la sensibilité particulière de ce bassin, en rapport avec la conservation d'espèces tributaires de la qualité du milieu. Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :

- de nature hydraulique (auto-épuration des eaux),
- liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager.

✓ **La ZNIEFF de type 2 n° 7309 « Beaufortain » (surface : 58156 hectares)**

Massif empreint d'une forte personnalité, liée à une identité rurale marquée, le Beaufortain jouxte vers le nord celui du Mont Blanc. Il coïncide sur le plan hydrographique avec le bassin versant du Doron de Beaufort. Sous l'angle géologique, il n'est pas homogène : on oppose ainsi le Beaufortain occidental, dont les terrains sont autochtones et majoritairement cristallins (micaschistes, gneiss et schistes, générant un relief aux formes douces) au

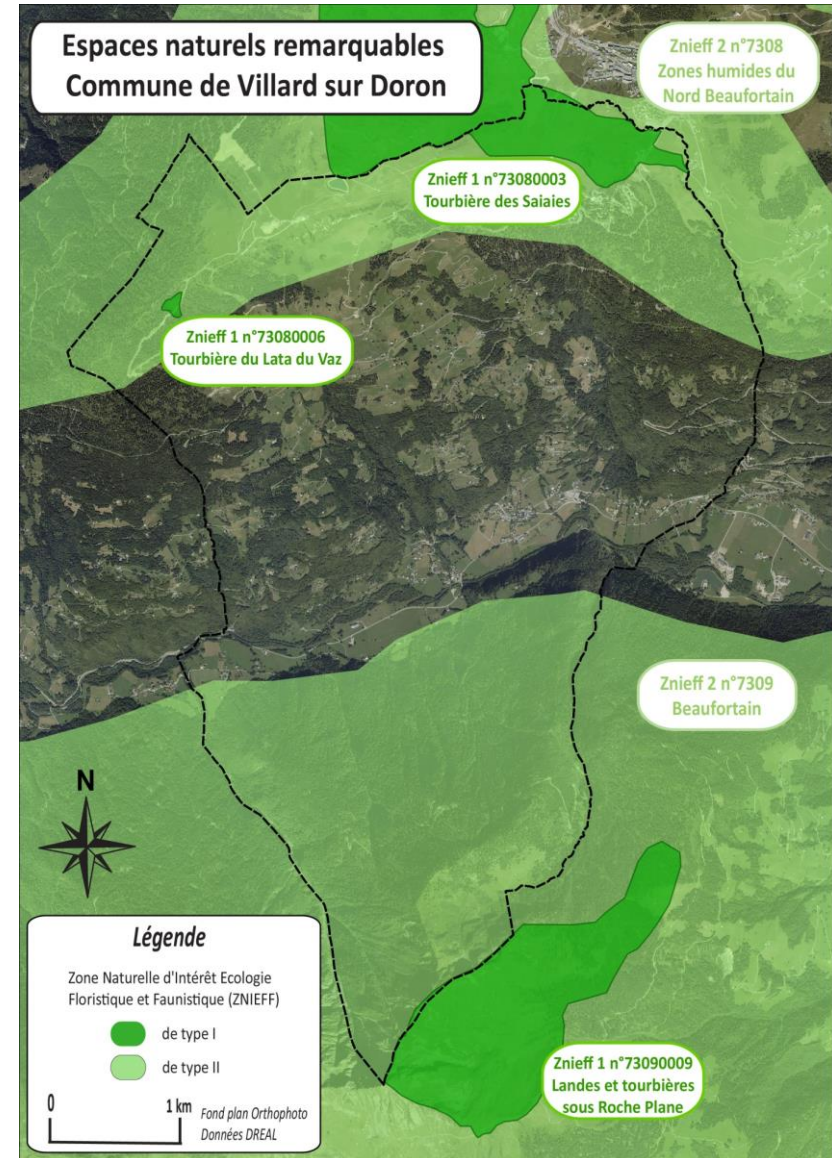
Beaufortain oriental formé de terrains sédimentaires charriés. Une altitude moyenne (il culmine à moins de 3000 m) et une topographie modérée rendent ici la découverte des milieux naturels aisée. Outre la qualité de ses paysages et de son architecture rurale traditionnelle, le Beaufortain conserve un grand intérêt naturaliste, notamment dans les domaines botanique, ornithologique et entomologique. Au coeur des Alpes occidentales, c'est un véritable carrefour biogéographique, marquant la limite d'extension (méridionale, occidentale, ou septentrionale selon les cas) de nombreuses espèces. En outre, plusieurs d'entre elles ne sont connues en France que de ce seul massif. Parmi les échantillons de flore les plus remarquables, on peut citer plusieurs androsaces, des joncs et laïches caractéristiques des gazons arctico-alpins, le Botryche simple, des saxifrages, la Stemmacanthe rhapsodique... L'entomofaune, très riche, compte ainsi diverses espèces endémiques. Le Beaufortain conserve par ailleurs des biotopes très propices aux ongulés (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Chamois...), aux galliformes ou aux grands rapaces de montagne.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (tourbières, forêts, landes sommitales, lacs...). En dehors de ces zones de type I, il existe par ailleurs souvent des indices forts de présences d'espèces ou d'habitats déterminants, qui justifieraient des prospections complémentaires. Le zonage englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés

Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Aigle royal...) ; à travers les connexions existant avec d'autres massifs voisins (Mont-Blanc, Vanoise, Aravis...).

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (il est cité pour partie comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages), biogéographique et historique.



• **Les zones humides**

Les Zones Humides sont des milieux particulièrement importants tant par leur intérêt biologique que par leur rôle majeur dans le fonctionnement hydrologique. En Savoie, un inventaire des Zones Humides et de leurs Espaces Fonctionnels été entrepris au niveau départemental, dans le cadre d'une « charte pour les Zones Humides » du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Définition d'une zone humide

Le code de l'Environnement par son article L.2111-1 définit la zone humide par « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Conformément aux termes de la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, le concept de Zones Humides fait l'objet d'un décret du MEEDDM du 30 janvier 2007.

Il précise dans son article I que les critères à retenir pour la définition de ces Zones Humides "sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles". Un arrêté interministériel du 24/06/2008 précise les critères de définition des zones humides en termes de sols, d'espèces indicatrices et d'habitats.

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La préservation de ce patrimoine naturel constitue un enjeu économique d'importance.

En outre, la richesse biologique des zones humides est largement conditionnée par les milieux terrestres annexes. L'ensemble, dans leur diversité et leur complémentarité, représente des sites naturels à préserver.

Un inventaire des zones humides a été réalisé par le CPNS (Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie).

Sur la commune, **7 zones humides ont été identifiées.**

✓ **La zone humide n° 73CPNS6066 « Les Saisies »**

Cette zone humide, d'une superficie de 475 ha est une grande zone remarquable sur la station des Saisies. Le milieu rencontré regroupe une végétation typique des tourbières. Plusieurs habitats sont présents comme les tourbières boisées de type pessière à sphaigne, les tourbières bombées, de transition ou bien tremblante.

Cette zone humide présente :

- un intérêt hydrologique dans le soutien naturel à l'étiage, en alimentant et rechargeant les nappes phréatiques.
- Un intérêt paysager et récréatif important
- Une valeur scientifique et une fonction d'habitat naturel riche pour les populations animales et végétales.

Cette zone regroupe d'ailleurs des habitats d'intérêt patrimonial européen ainsi que des espèces protégées par la législation française et/ou européenne telles que le Triton alpestre, le Tarier des prés, le Tétraz Lyre, la Laïche des bourbiers, la Laïche pauciflore ou encore la Drosera à feuilles rondes. Cependant, il est important de noter que de nombreuses zones de cette tourbière sont partiellement dégradées, notamment par l'urbanisation proche, mais surtout par le drainage important au niveau des pistes de ski du domaine des Saisies.



Tourbière des Saisies, Epode le 17 octobre 2013

✓ **La zone humide n° 73CPNS6207 « Les Rosières »**

Cette zone humide, d'une superficie de 3ha environ correspond à des prairies humides, roselières et magnocariçaies au niveau du bourg de Bisanne. Ces habitats sont dans l'ensemble bien conservés mis à part sur certaines zones de pâtures où ils sont ponctuellement piétinés et tassés.



Prairie humides pâturée à Bisanne, Epode le 17 octobre 2013

✓ **La zone humide n° 73CPNS6256 « Bois de Molliazières »** d'une superficie d'un peu plus de 1ha.

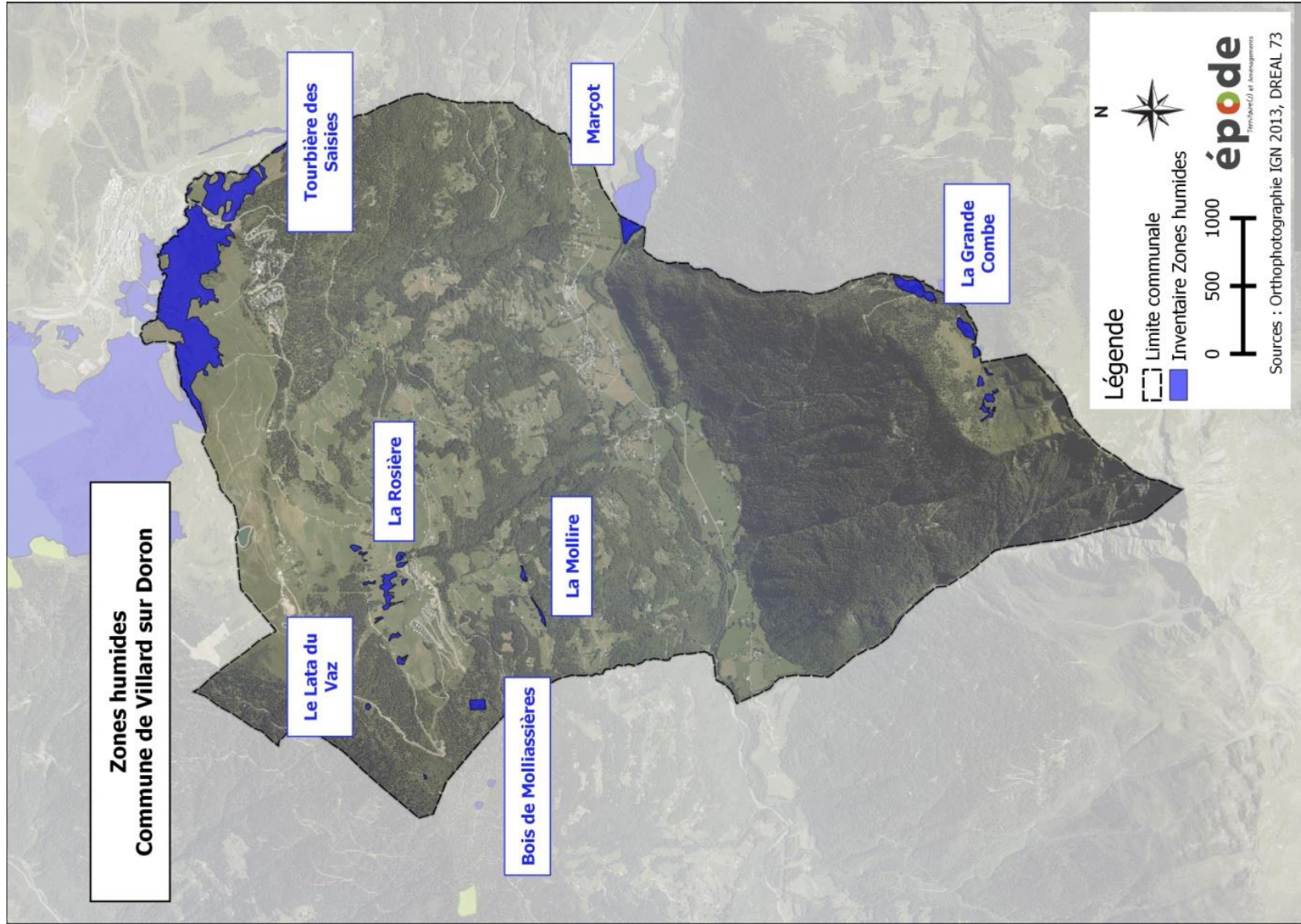
✓ **La zone humide n° 73CPNS « La Croix de Coste - Le Lata du Vaz »** d'une superficie de 0.2 ha, elle abrite une tourbière et un bas marais.

✓ **La zone humide n° 73CPNS « La Mollire »** d'une superficie d'un demi-hectare cette zone humide est constituée de lacs, étang ainsi que de groupements à Reine des prés bien conservés.

✓ **La zone humide n° 73CPNS « Marçot »** d'une surface de 10ha. Elle se trouve à cheval entre la commune de Villard sur Doron et de Beaufort. L'habitat principal est la ripisylve du Doron avec sa galerie d'Aulnes blanc, habitat communautaire. Sa fonction de connexion écologique est très importante et notamment pour l'avifaune avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales : Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Bergeronnette grise, Héron cendré...

✓ **La zone humide n° 73CPNS « La Grande Combe »** d'une superficie de 6.5 ha cette zone humide est un mélange entre tourbières, bas marais et formations à grandes laïches. Bien conservée elle abrite un habitat d'intérêt communautaire et une espèce protégée au niveau national (*Carex pauciflora*).

Les zones humides et leurs zones de fonctionnalités constituent des milieux naturels à forts enjeux écologiques, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats. Elles sont à préserver.



12.5 Milieux naturels

De nombreux habitats sont présents sur la commune de Villard sur Doron. Cette diversité de milieux est nécessaire au maintien d'une riche biodiversité ainsi que d'un réseau écologique fonctionnel. Le territoire de la commune comprend différents étages altitudinaux ainsi que des zones humides créant des habitats favorables à la flore et à la faune, deux groupes fortement interdépendants. De plus les grandes prairies de fauches et de pâtures, entrecoupées de haies, ainsi que les grands versants boisés, permettent notamment à l'avifaune de s'alimenter, se reproduire et trouver refuge. Ce maillage d'habitats naturels, au-delà de l'aspect paysagé important, est donc essentiel pour le cycle de vie des espèces et la fonctionnalité écologique de la commune.

Les grands habitats présentés et cartographiés ci-après regroupent souvent plusieurs sous-habitats aussi importants et riches, détaillés ci-dessous, mais non différenciés sur la cartographie, car présents sur de trop petites surfaces.



Villard sur Doron, Epode le 17 octobre 2013

❖ MILIEUX AGRICOLES

Les terrains agricoles occupent la majeure partie de la commune. Ils sont composés essentiellement de prairies mésophiles utilisées pour la production du fromage AOP : le Beaufort. Ces prairies, fortement pâturées, sont présentes aussi bien dans les zones subalpines/montagnardes (dites d' « alpages » pour le pâturage estivale) que collinéennes dans la vallée autour de Villard sur Doron où se situent les exploitations. Ces grandes parcelles agricoles sont à la limite des boisements sur les coteaux et il est important de garder ces espaces et lutter contre la déprise agricole pour conserver des habitats ouverts favorables à la faune, mais aussi au maintien des pratiques pastorales du Beaufortain. Plus ponctuellement quelques prairies de fauche sont observées sur la commune. La physionomie de ces prairies est différente avec une végétation plus riche abritant un cortège d'espèces prairiales et fourragères fournissant du foin pour le bétail durant la période hivernale. Le terme mésophile se reporte aux organismes (ici aux végétaux) qui croient dans des milieux où les conditions abiotiques (Température, humidité...) sont moyennes.

- **Prairies mésophiles de pâture**



Alpages au niveau des Saisies, Epode le 17 octobre 2013

Ces habitats se retrouvent dans toute la commune avec une différenciation entre les pâtures estivales dites d'alpages dans les zones montagnardes et subalpines et les pâtures collinéennes autour des exploitations et pâturées plutôt en automne et au début du printemps avant de faire monter le bétail en altitude vers les prairies fleuries d'alpages. Le cortège végétal est semblable bien que quelques espèces spécifiques des étages montagnards à alpins soient retrouvées dans les alpages

comme par exemple la Centaurée des montagnes (*Centaurea montana*) ou la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*). Sur la commune une grande partie des alpages sont présents sur le domaine skiable des Saisies et sont utilisés comme piste de ski durant la saison d'hiver.

Quoi qu'il en soit, ces habitats sont assez hétérogènes, pauvres en espèces pour les zones les plus pâturées, et caractérisés par différents facteurs :

- les refus spécifiques : quelques espèces comme, par exemple, le Verâtre blanc (*Veratrum album*), le Circe épineux (*Circium spinosissimum*) et l'Aconit (*Aconitum sp.*) sont systématiquement refusées pour des raisons d'odeurs, de goût ou de piquants ;
- les refus temporaires, quelle que soit l'appétence propre de l'espèce, l'animal ne consommera pas les plantes salies par les déjections
- les autres plantes, consommées de manière variable selon l'espèce certes, mais surtout selon le stade phénologique (stades de développement). Se rattachent à ce dernier cas les graminées comme la Fléole des Alpes (*Pleum alpinum*), le Dactyle (*Dactylis glomerata*), qui peuvent être totalement délaissées au-delà du stade floraison. Autres exemples de cette variabilité, le Renoncule à feuille d'aconit, (*Ranunculus aconifolius*), espèce qui n'est consommée qu'avant la floraison, et le Géranium des bois (*Géranium silvaticum*) qui est, d'après les agriculteurs, bien consommé par certains troupeaux « habitués ».

Il existe également des effets de « sociabilité » : la même espèce est souvent beaucoup moins consommée en touffe que dispersée dans un gazon régulier de plantes diverses. Par ailleurs, certaines espèces gênent la consommation de leurs voisines.

Enfin, d'une manière générale, les choix sont guidés par la morphologie végétale : les vaches préfèrent les feuilles aux tiges, les organes jeunes et verts aux organes âgés, durcis, lignifiés, voire jaunis. Ceci explique notamment le peu d'intérêt pour les graminées au-delà de l'épiaison-floraison.



Prairie de pâture collinéenne sur le bas de la commune proche du Doron, Epode le 17 octobre 2013

- **Prairies mésophiles de fauche**

Les prairies de fauche forment un ensemble ouvert et riche qui occupe ponctuellement les vallées autour des hameaux de la commune. La flore retrouvée est caractéristique des prairies non amendées mésophiles, c'est à dire des prairies qui poussent sur un sol moyennement humide. Les espèces présentent ainsi des préférences écologiques assez diversifiées puisqu'on retrouve autant des plantes des sols humides que des espèces des sols plus secs ainsi que des espèces à tendances montagnardes. La diversité biologique est donc moyenne à importante en fonction des prairies.

Les **Graminées** dominantes présentes sur ces milieux sont l'Avoine dorée (*Avena sativa*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Fléole des prés (*Phleum pratense*) ainsi que le Pâturin des prés (*Poa pratensis*). Ces espèces présentent une bonne qualité fourragère pour les troupeaux.

Les espèces herbacées, pour la plupart dans ces milieux ont une plus large amplitude écologique en ce qui concerne l'humidité du sol. On y retrouve notamment la Renoncule acre (*Ranunculus acris*), le Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), le Plantain moyen (*Plantago media*), le Pissenlit (*Taraxacum sp.*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), la Sauge des prés (*Salvia pratensis*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) ainsi que le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*).

Ces prairies regroupent beaucoup d'espèces végétales, mais peu variables entre ces milieux. Elles représentent également un habitat d'intérêt (reproduction, nourrissage...) pour diverses espèces animales (arthropodes, mammifères dont chauves-souris, avifaune).

➔ **Ces prairies sont essentielles au maintien de la diversité biologique et paysagère notamment en addition avec les boisements rivulaires des cours d'eau. Elles sont aussi essentielles au maintien des pratiques pastorales du Beaufortain. Il est donc important de garder ces habitats en luttant contre la déprise agricole due à l'avancée de la forêt.**

❖ BOISEMENT

Il existe trois principaux types de boisement sur la commune: les boisements rivulaires des différents cours d'eau, les boisements mixtes de feuillus et de résineux de l'étage montagnard et les boisements d'épicéas sur les altitudes les plus élevées de Villard sur Doron.

• Aulnaies-Frênaies alluviales

Ces grands boisements longent les cours d'eau de la commune, essentiellement le Doron qui creuse le fond de la vallée. Ce sont des boisements humides de feuillus pratiquement purs dont la strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*) souvent en mélange. Ils sont accompagnés de Peupliers (*Populus sp.*), d'Erable negundo (*Acer negundo*), de Merisier à grappes (*Prunus padus*). La strate arbustive est moyennement dense et dominée par la Bourdaine (*Frangula alnus*), la Viorne Obier (*Viburnum opulus*), le Houx (*Ilex aquifolium*). La strate herbacée quant à elle est peu dense, mais présente de nombreuses espèces hygrophiles. On y retrouve la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Grande ortie (*Urtica dioica*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Ronce commune (*Rubus caesius*) ainsi que la Laîche des rives (*Carex riparia*). Sur la commune ces boisements sont assez dégradés. En effet on constate la présence importante de deux principales espèces exotiques invasives : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et la Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*).

Le sol est humide, voir marécageux, et gorgé d'eau une grande partie de l'année. Cette formation est très présente sur le bas de la commune le long du Doron, mais aussi des autres affluents.

Ces boisements constituent la ripisylve des cours d'eau. Une ripisylve est une formation végétale arborescente qui longe les cours d'eau (du latin « ripa » qui signifie berge). Les ripisylves sont d'une importance considérable de point de vue écologique puisqu'elles remplissent de nombreuses fonctions : filtration des eaux, effet tampon sur les crues, prévention de l'érosion des berges, diversité des habitats pour la faune fluviatile, corridor écologique, sans oublier leur qualité paysagère.

Les milieux ripicoles doivent donc être surveillés attentivement, car ils constituent une porte d'entrée facile aux espèces exotiques invasives qui s'installent suite à une coupe trop importante et ne permettent plus à la flore indigène de se développer, comme c'est le cas sur la commune.

➔ **Cet habitat présente un rôle tampon dans le maintien de la qualité de l'eau ainsi qu'un rôle de couloir de déplacement et refuge de nombreuses espèces faunistiques. C'est pourquoi cet habitat est classé comme prioritaire (Code Natura 91E0) à l'échelle européenne (Directive habitats). Il est donc à conserver et restaurer dans la mesure du possible.**



Ripisylve du Doron envahie par la Renouée du Japon, Epode le 17 octobre 2013

➤ Forêt galerie de Saules blancs

Cet habitat est mélangé aux aulnaies frênaies précédentes. La saulaie blanche se développe sur les terrains les moins élevés par rapport au niveau moyen du cours d'eau (dénivelé < 1 à 2 m). Elle n'est pas localisée tout le long des cours d'eau de la

commune et est assez ponctuelle. On la retrouve surtout dans les zones les mieux conservées hors des zones urbaines.

C'est une formation arborée dominée par le Saule blanc (*Salix alba*), accompagnée à proximité du cours d'eau dans ses stades les plus jeunes, par des saules arbustifs (saule pourpre, saule drapé, voire saule à trois étamines).

L'augmentation de l'assèchement, outre la modification de la strate herbacée, se traduit par l'apparition d'arbustes (aubépine, viorne mancienne, ...) et d'essences arborées pionnières (orme des montagnes, tilleuls, érables). La strate herbacée est en général dense et haute (70 cm à 1 m), riche en espèces hygrophiles et/ou nitrophiles. Le milieu est souvent très colonisé par des espèces exotiques envahissantes dont la Renouée du Japon dominante dans certaines zones le long du Doron.

→ **Tout comme le précédent cet habitat est aussi classé comme prioritaire (Code Natura 91E0-1) à l'échelle européenne (Directive habitats).**

- **Boisement mixte de feuillus et de conifères**



Boisement mixte sur le bas du versant de Villard sur Doron, Epoque le 17 octobre 2013

Sur l'étage montagnard en bas de versant, au-dessus et autour du bourg de Villard sur Doron, s'étend un grand boisement hétérogène. Aucun habitat précis ne domine. De nombreuses essences, résineuses et feuillus, se mélangent et sont plus ou moins

présentes selon les facteurs intrinsèques des sites (pentes, présence de ruisseaux, exposition, plantation...).

Ces boisements sont constitués d'essences plus ou moins indigènes. On y retrouve l'Erable (*Acer sp.*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Noisetier (*Corylis sp.*), le Châtaignier (*Castanea sativa*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), l'Aulne (*Alnus sp.*), l'If (*Taxus baccata*), le Sapin (*Abies alba*), l'Epicéa (*Picea abies*), mais aussi des Marronniers (*Aesculus hippocastanum*) provenant de jardins environnants. La strate arbustive est quant à elle plus ou moins présente et assez variable. On y retrouve l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), le Chèvrefeuille des Bois (*Lonicera periclymenum*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)... La strate herbacée est aussi peu présente notamment dans les zones visitées par la population. On y retrouve l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), l'Aronce dioïque (*Aruncus dioïque*), l'Asaret (*Asarum europaeum*), la Laïche des Bois (*Carex sylvatica*) ou encore le Sceau de Salomon (*Polygonatum odoratum*).

- **Pessières montagnardes à subalpines**

L'épicéa est l'un des conifères les plus dominants des peuplements à moyenne et grande altitude. Comme il n'exige pas de conditions spécifiques et s'adapte facilement, il peut coloniser presque toutes les stations propices à la forêt. Si l'Epicéa est l'espèce largement dominante et représente très généralement plus de 90 % des arbres, il est fréquemment mélangé à d'autres espèces. C'est dans la partie inférieure des forêts que le mélange est le plus constant. La pessière recouvre la majorité des boisements de la commune, notamment sur le versant au Sud de Villard sur Doron (Ubac de l'envers du Mirantin) ainsi que sur le haut du versant du Mont Bisanne au nord du bourg. Ces boisements d'Epicéa sont marqués par plusieurs faciès différents se mélangeant souvent : pessière à aïrelles, pessière à fougères, pessière à hautes herbes ou encore pessière à sphaigne proche de la tourbière des Saisies... Ce qui distingue ces types de pessières est l'altitude, la pente et le cortège herbacé de sous-bois. La diversité floristique est assez pauvre. En effet les résineux donnent un humus très acide, une litière qui se décompose mal et une frondaison opaque, ce qui est peu favorable à l'implantation d'espèces végétales.

La strate arborescente est dominée presque totalement par l'Epicéa (*Picea abies*); seuls quelques Sapins pectinés (*Abies alba*), Erables sycomores (*Acer pseudoplatanus*), vers le bas de l'étage, se mélangent à lui, en restant toujours subordonnés. La strate arbustive est relativement pauvre, avec quelques individus de Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) et d'Alisier blanc (*Sorbus aria*).

La strate basse est essentiellement composée de plusieurs espèces dont la Raiponce en épis (*Phyteuma spicatum*), la Mélisque penchée (*Melica nutans*), la Potentille dressée (*Potentilla erecta*) ainsi que la Véronique des montagnes (*Veronica montana*).

La strate herbacée de la pessière à Airelles, assez présente sur la commune, est dominée par l'Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et la Myrtille commune (*Vaccinium myrtillus*). Plusieurs espèces de milieu proche (mégaphorbiaies, pelouses subalpines) peuvent aussi être rencontrées.



Pessière sur le versant en face du bourg de Villard sur Doron (Envers du Mirantin en ubac), Epode le 17 octobre 2013

Cet habitat est assez étendu dans les stations favorables des Alpes et ne révèle donc pas d'enjeu écologique très fort. Il a cependant un grand intérêt en participant à la formation de mosaïques d'habitats en constituant un espace boisé fermé. Ces peuplements peuvent aussi jouer un rôle de protection vis-à-vis des avalanches et ont un intérêt paysager au niveau des versants.

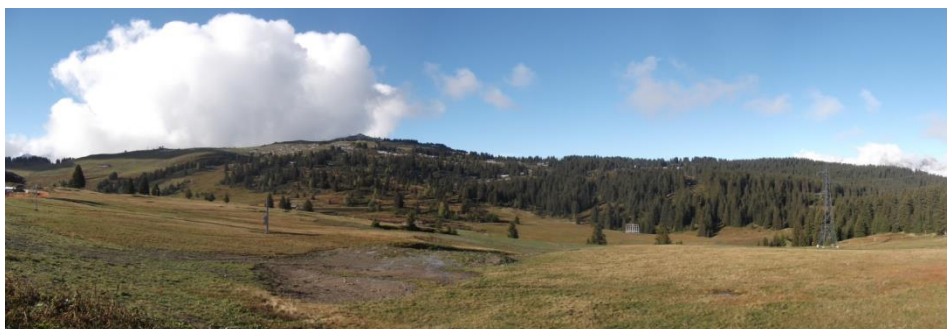
❖ MILIEUX HUMIDES

Plusieurs zones humides sont présentes sur le territoire de la commune de Villard sur Doron. Elles sont d'ailleurs décrites et cartographiées dans le chapitre leur étant consacré. Plusieurs habitats différents sont présents dans ces milieux, de la Roselière, au bas marais jusqu'aux grandes tourbières autour des Saisies. Ce dernier habitat est celui qui domine sur la commune, et plus particulièrement au Nord Est, au niveau de la station des Saisies. De ce fait certaines zones de tourbières sont fortement dégradées, car remaniées et drainées au niveau des pistes de ski et remontée mécaniques.

- Les **Roselières**, deux espèces de roseaux sont caractéristiques des ces milieux : la phragmite (*Phragmites australis*) et la Massette à large feuille (*Typha latifolia*) formant deux types de végétations distincts : les Phragmitaies et les Typhaies.
- La **mégaphorbiaie**, haute formation herbacée composée d'espèces hygrophiles à fleurs colorées. Les espèces composant une mégaphorbiaies sont nombreuses, mais récurrentes. La Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) est l'espèce la plus rencontrée dans ce milieu. Le groupement d'espèces est d'ailleurs qualifié de « communauté à Reine-des-prés ». Ce milieu est vital pour l'entomofaune, particulièrement les Lépidoptères et Hyménoptères, qui y trouvent une abondante source de nourriture.
- Les **jonçais et Bas-marais à petites laïches**, deux formations végétales, plus rases que les précédentes. La hauteur moyenne ne dépasse pas 50 cm. Les jonçais sont essentiellement présentes dans des pâtures et sont dominées par le Jonc noueux (*Juncus subnodulosus*). Les bas-marais à petites laïches, sont de grandes prairies humides dominées par différentes Laïches tardives hygrophiles.
- La **tourbière** des Saisies forme une grande zone humide patrimoniale regroupant un grand nombre d'espèces remarquables. Plusieurs faciès de tourbières sont présents : la tourbière de transition, la tourbière bombée active ou encore la tourbière à Molinie. Elles se développent toutes dans des conditions plus ou moins intermédiaires entre oligotrophie et

mésotrophie, acides à neutres (entre pH 4,5 et pH 7,5). Les tourbières de transition se rencontrent, soit sur des milieux terrestres, mais toujours engorgés en eau formant des pelouses ou gazons tremblants, soit à la surface des eaux stagnantes telles que les mares ou les étangs alimentés par les eaux de pluie. La végétation dominée par les sphaignes forme des bombements ou des buttes en mélange avec des cypéracées de petite à moyenne taille, constituant ainsi des pelouses ou gazons tremblants sur milieux terrestres et des radeaux lorsque les cariçaies de transition se développent à même la surface de l'eau. Cette accumulation de sphaignes permet une formation active de tourbe suite à la décomposition partielle de ces bryophytes. La tourbière se mélange dans certaines zones aux pessières, formant des **pessières à sphaignes** remarquables. Les tourbières sont des reliques postglaciaires qui sont cantonnées, sous nos latitudes, en de rares régions aux microclimats particuliers. De plus, les conditions de vie dans ces milieux étant très contraignantes, elles ont conduit au développement de communautés animales et végétales strictement adaptées et qui sont généralement strictement inféodées à ces formations. Ainsi, en plus d'être des milieux originaux, les tourbières constituent le refuge d'espèces animales et végétales extrêmement rares et/ou menacées à l'échelle européenne et nationale.

Parmi les espèces végétales protégées au niveau national peuvent être citées les Rossolis (*Drosera* spp.) ou le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*).



Tourbière des Saisies et pessière à sphaignes, Epode le 17 octobre 2013

12.6 Milieux de hautes altitudes (étages subalpins à alpins)

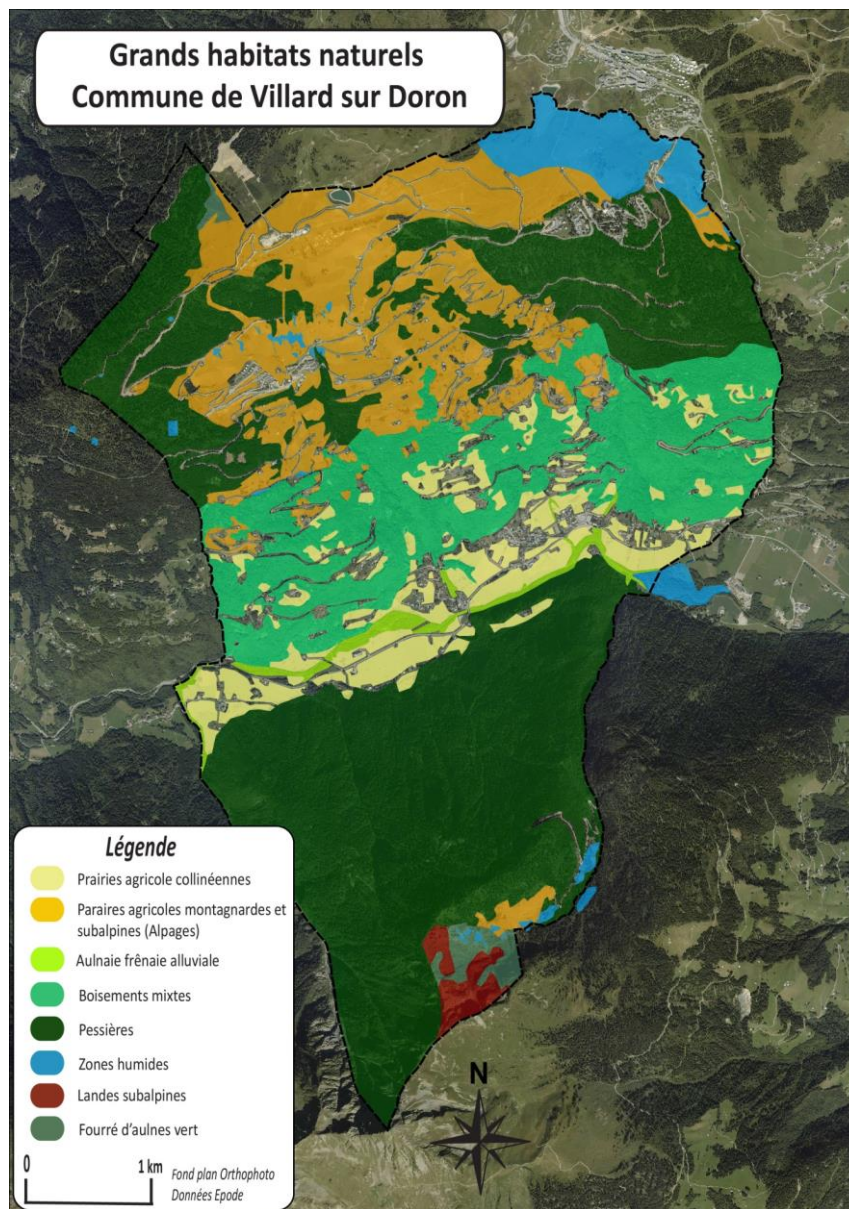
- **Landes subalpines et aulnaies vertes**

Ces milieux se situent aux plus hautes altitudes de la commune et ne sont accessibles que par randonnée. Aucune prospection n'a donc été effectuée, mais au vu des données existantes et de l'interprétation photographique, ils correspondent à des milieux subalpins et alpins typiques de landes, aulnaies vertes et de pelouses d'altitudes pâturées ou non.

Au-delà de la forêt de Mélèzes, vers 1900 m d'altitude, l'arbre laisse peu à peu la place aux **landes**. Les landes sont des formations végétales ligneuses basses. Ces formations d'arbrisseaux nains sont essentiellement constituées par la famille des Ericaceae. Les landes monospécifiques sont assez rares. Elles sont plutôt composées d'une mosaïque mêlant différentes espèces. On retrouve ces habitats sur le haut de la commune, au Sud, en mélange avec les pelouses subalpines. Les grands types de landes sont caractérisés par l'espèce dominante que ce soit le Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*), les Vacciniums de la famille de la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium vitis-idaea*, *Vaccinium uliginosum* subsp. *microphyllum*) ou encore la Camarine noire (*Empetrum nigrum*) et plus ponctuellement le Genévrier nain (*Juniperus communis* subsp. *nana*).

Les **fourrés d'Aulnes verts** (*Alnus viridis*), sont des formations végétales typiques des étages subalpins et alpins. L'Aulne vert est un arbuste d'environ quatre mètres de hauteur qui forme des massifs presque impénétrables. Sur la partie haute de la commune, cet habitat est marginal. En accompagnement de l'Aulne vert sont retrouvés le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et quelques rares espèces telles que l'Epilobe en épis (*Chamerion angustifolium*) ou encore la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*).

Les landes et aulnaies vertes sont très répandues dans les Alpes du nord et ont tendance à s'étendre suite à l'abandon des pratiques pastorales. Elles peuvent cependant abriter des espèces patrimoniales comme le Tétraz Lyre ou encore le Lycopode des Alpes.



12.7 Patrimoine écologique

L'état initial de la faune et de la flore a été réalisé à partir de données bibliographiques et de visites sur le terrain. Nous avons pris connaissance des inventaires et données réalisés par la FRAPNA et l'Observatoire de la biodiversité de la Savoie (CPNS).

Concernant la faune, nous avons complété nos inventaires de terrain avec l'Atlas communal de faune-savoie.org (LPO).

❖ LA FAUNE

• *La faune terrestre*

Du fait de son extension altitudinale, le territoire communal offre une succession d'étages de végétation propice à une richesse spécifique importante de la faune. La répartition de la faune et la localisation des différentes espèces animales sont directement liées à la spécificité des unités botaniques. Cette richesse est reprise dans la description des inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF) et les différentes protections réglementaires mises en place (Zone humide...), qui sont présentées ci-dessus.

De nombreux petits mammifères ont été recensés (Renard, Blaireau, Campagnol, Marmotte, Lièvre variable...) et de plus grands mammifères dans les forêts (Sanglier, Chevreuil, Cerf élaphe...) jusqu'aux altitudes les plus élevées (Chamois).

Le chamois

Il est présent sur les massifs de Bisanne et du Mirantin. Les comptages sont effectués par massif et concernent plusieurs communes. Il est donc difficile de déterminer précisément l'effectif présent sur Villard-sur-Doron. Cependant, un comptage a eu lieu dans le secteur de la Croix de Coste et de la forêt de Bisanne (vers Cohennoz) et on a dénombré 150 chamois. 31 bracelets (nombre d'animaux pouvant être abattus) sont attribués en 2003, qui correspondraient à 10 à 12% de la population totale. La population a fortement augmenté ces 20 dernières années : en 1983, 5 chamois étaient attribués et 7 en 1990-91.

Remarque : les comptages du chevreuil, sanglier, cerf, renard, blaireau et lièvre ont eu lieu de nuit, le long des routes, les 18 et 25 avril 2003, sur l'ensemble du canton. A Villard-sur-Doron, environ 40% du territoire est concerné. Ces comptages ont lieu depuis 2002 seulement.

Le chevreuil

Il est également présent sur les massifs de Bisanne et du Mirantin. Les résultats des comptages sont de 101 individus le premier jour et de 70 le deuxième. 31 bracelets ont été attribués en 2003, qui correspondraient à 10 à 12% de la population totale. L'espèce est souvent victime des chiens errants, qui tuent une dizaine de chevreuils chaque année, mais aussi de la route (15ne de collisions)

Le sanglier

Lors des comptages aucun sanglier n'a été recensé. Cependant, 10 à 15 sont tués chaque année. L'agrainage reste rare : seulement au printemps en cas de dégâts aux terres agricoles.

Le cerf

Le cerf commence à faire son apparition sur la commune de Villard-sur-Doron. Neuf individus ont été comptés. Cependant, il faut savoir que cet animal est très mobile, ce qui rend difficile l'estimation de la population. Il n'est pas chassé en 2003. Cependant, sa concentration dans certains secteurs peut provoquer des dégâts importants sur la forêt.

Le lièvre et le lièvre variable

Les deux espèces sont présentes sur la commune. Lors des comptages de 2003, 6 puis 12 individus ont été recensés. Trois à quatre lièvres de chaque espèce sont tués par les chasseurs chaque année. Il est à noter que la chasse au petit gibier devient rare.

La marmotte

Elle est également présente sur les deux massifs. Deux à trois sont tuées chaque année.

Le renard

Lors des deux comptages, six à sept renards ont été vus. Une quinzaine est tuée pendant la chasse et autant lors des tirs de nuit effectués par un lieutenant de louteterie.

Le blaireau

Lors des deux comptages, six à sept blaireaux ont été vus. Ils sont rarement chassés.

Selon le plan d'aménagement de la forêt communale, toutes les espèces subissent un dérangement consécutif au développement du tourisme : ski, promenade et ramassage des champignons. L'ouverture de routes et pistes forestières (RF Naleu et de l'Envers) présente une gêne pour la tranquillité de la faune. La création de la Z.A.C. des Rosières, reliée à la station des Saisies, va accentuer cet élément perturbateur.

La nécessité d'envisager une amélioration du réseau de desserte forestière (en sommet d'ubac), ainsi que la création d'un pôle touristique aux Rosières entraîneront une perturbation croissante de la faune sauvage, qu'il conviendra de prendre en compte.

De plus les boisements alluviaux et zones humides créent des axes de passage très intéressants pour la faune, et constituent de nombreux habitats favorables à de nombreuses espèces dont notamment reptiles et odonates (Aesche des joncs ou encore Leucorrhine douteuse) et les amphibiens (Grenouille verte, rousse, Crapaud commun...). Les prairies agricoles abritent de nombreux lépidoptères, avec plus de **27 espèces** différentes observées en 2013 dont notamment de nombreux Moirés, le Gazé, le Demi-deuil, la Mélitée du Plantain ou encore le Solitaire, espèce typique des landes alpines et protégée à l'échelle nationale.



Le Solitaire (Colias paleano)

- **L'avifaune**

Plus de 52 espèces d'oiseaux ont été recensées dont la plupart sont dites patrimoniales, car protégées au niveau national et certaines sont inscrites dans la Directive européenne. On peut par exemple citer le Bruant jaune, la Pie-grièche écorcheur, le Pipit spioncelle, le Rousserolle verderolle ainsi que le Troglodyte mignon. La mosaïque d'habitats ainsi que l'étagement altitudinal est favorable à cette avifaune. On retrouve d'ailleurs plusieurs espèces caractéristiques des étages montagnards à alpins comme l'Accenteur alpin, le Tétraz Lyre, le Lagopède alpin, la Mésange boréale ou encore le Venturon montagnard.

Les grandes prairies agricoles ouvertes sont aussi un territoire de chasse important pour de nombreux rapaces. On peut citer notamment le Milan noir, le Faucon crécerelle ou encore la Buse variable, souvent observés sur le territoire de la commune.



Bruant jaune et Lagopède alpin

❖ **LA FLORE**

L'état initial de la flore et des milieux naturels de la commune a été réalisé par des visites sur le terrain et complété par la bibliographie existante et notamment les observations recensées par l'Observatoire de la Biodiversité de la Savoie, le Conservatoire Botanique National Alpin et le PIFH.

Les différents inventaires font ressortir plus de 466 espèces, ces inventaires n'étant pas exhaustifs et se basant essentiellement sur la strate arbustive et herbacée, il est convenable de supposer que ce territoire, au vu de la riche biodiversité observée dans les grandes zones boisées, regorge d'autres espèces notamment du groupe des fougères et des mousses.

✓ **Flore remarquable**

En matière de réglementation, plusieurs textes de loi précisent les espèces bénéficiant d'une protection :

- Liste de protection nationale des espèces végétales (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995)
- L'Arrêté ministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale (J.O 29/01/1991)
- Annexe 2 et 4 de la directive 92/43 CE dite directive « Habitats », listant les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ou nécessitant une protection stricte.

Parmi les espèces recensées, certaines font l'objet de protection ou réglementation telle que :

- *Carex limosa* – Laïche des tourbières – soumis à une protection nationale
- *Gymnadenia conopsea* – Orchis moucheron – soumis à une protection régionale en Rhône Alpes
- *Lycopodiella inundata* – Lycopode inondé – soumis à une protection nationale
- *Pyrola media* – Pyrole moyenne – soumis à une protection régionale en Rhône-Alpes



Pyrole moyenne et Lycopode inondé

➤ **Flore invasive**

Différentes espèces dites invasives ont été recensées sur le territoire de Villard-sur-Doron :

- La Renouée du Japon

- Le Robinier faux acacia.

Ces espèces possèdent d'importantes capacités de dispersion et un développement rapide : bouturage spontané à partir de fragments de tiges, rhizomes très résistants, dissémination des graines ... Ces espèces exotiques prolifèrent sur des secteurs dégradés et/ou mis à nu (dynamique hydraulique perturbée, remblais peu ou pas végétalisés, terrains en friches, sols peu ou mal entretenus : friches industrielles, lotissements en cours de construction, chantiers, bas-côtés, terrains vagues, voies de communication, jachères, mais également dans les jardins, dans certains types de cultures).

La **renouée**, invasive des berges de cours d'eau et de certains talus d'infrastructure fait significativement reculer la biodiversité là où elle s'étend en taches très monospécifiques. Sa progression se fait toujours au détriment de la flore locale (herbacées notamment), mais la diversité en vertébrés et surtout en invertébrés en pâtit aussi. La renouée fait reculer les populations d'amphibiens, reptiles, et oiseaux ainsi que de nombreux mammifères des habitats ripicoles, ces derniers dépendant directement ou indirectement des espèces herbacées autochtones et/ou des invertébrés associés pour leur survie. La renouée s'installe plus facilement sur des néo-sols et milieux dégradés, pauvres en biodiversité. Sur la commune cette espèce est ponctuellement présente le long du Doron et sur les bords de route.



Renouée du Japon le long du Doron, Epode le 17 octobre 2013

12.8 Les dynamiques écologiques / Trame Verte – Trame Bleue

❖ TRAME VERTE ET BLEUE

Au-delà de la conservation de leur milieu de vie, la conservation des espèces (animales et végétales) passe également par le maintien d'un réseau de milieux naturels, interconnectés entre eux.

Il est en effet nécessaire de conserver des liens afin d'assurer, notamment, la pérennité des espèces par le brassage des populations. Ces liens, ce sont essentiellement les corridors biologiques, des couloirs que certaines espèces animales vont emprunter pour chercher de la nourriture, un refuge, un partenaire sexuel, un nouveau territoire ou une cache pour l'hiver.

Dans le cadre de ce dossier, ne seront analysés que les déplacements de la faune et de l'eau. Il peut être en effet avancé que là où la faune et l'eau peuvent aller, les autres composantes (flore, nutriments, courants,...) le peuvent également.

La Trame verte et bleue (TVB) a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relie (les corridors), elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

La TVB se veut également un véritable outil d'aménagement du territoire, selon les termes mêmes de la Loi Grenelle 1. Cette approche amorce une profonde mutation dans le regard porté sur les territoires. Il ne s'agit plus d'opposer conservation de la nature et développement des territoires, mais de les penser ensemble. Ce changement traduit la prise de conscience récente des services rendus par les écosystèmes pour le maintien de l'activité économique et le bien-être des populations.

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification

territoriale. Le SRCE est élaboré conjointement par l'Etat (DREAL) et la Région, avec l'assistance technique du réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (URBA3).

❖ DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

L'analyse de la dynamique écologique d'un secteur tend à rechercher les zones préférentielles de vie et de déplacement de la faune, (voire de la flore et de l'eau).

L'analyse de la dynamique écologique s'attache ainsi à rechercher, sur un territoire donné, les liens, les interactions et les flux existants inter- et intra-habitats et inter- et intra-populations et peuplements d'êtres vivants.

Un réseau écologique est composé de plusieurs éléments :

- les zones nodales (réservoirs de biodiversité) : milieux naturels de bonne qualité, de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Une espèce peut y trouver les conditions optimales, nécessaires à son cycle biologique (alimentation, reproduction, repos).
- les continuums écologiques : ensemble de milieux favorables (forestier, aquatique, agricole, prairial) à un groupe d'espèces, dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents. Ils comprennent tous les éléments d'une même unité paysagère, parfois très fragmentés, mais en connexion et suffisamment proches pour que les échanges faunistiques et floristiques se maintiennent.
- les corridors biologiques : espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle biologique. Ils sont libres d'obstacles et offrent des possibilités d'échanges entre les zones nodales et les continuums.
- les zones d'extension : zones potentielles de développement des zones nodales.
- les zones de développement : zones potentielles d'extension non contiguës aux zones nodales, mais connectées par des corridors. Elles sont constituées par des espaces transformés ou dégradés, mais qui restent potentiellement favorables à la présence des espèces spécialisées.

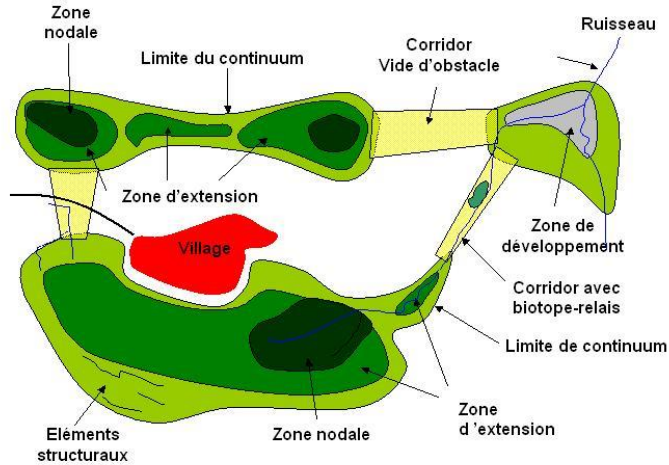



Schéma de la notion de corridor

Les cartographies suivantes sont la suite d'un travail du SRCE, de l'APTV Savoie ainsi que du SCOT Arlysère. Les réservoirs de biodiversité de la commune correspondent aux zones humides et une zone de conflit a été signalée le long de la D925 entre les deux grands versants. Les deux grands boisements naturels renferment en effet une faune terrestre importante qui se déplace entre ces deux grands espaces favorables. Un corridor potentiel est donc présent sur ce site où l'urbanisation est peu présente (présence essentiellement de grandes pâtures) et où le déplacement de la grande faune est donc facilité bien que la départementale reste un obstacle plus ou moins perméable aux espèces. Il est donc important de garder cette zone ouverte pour préserver un réseau écologique fonctionnel. Cette continuité écologique ne nécessite cependant pas de délimitation précise, notamment en raison de la taille

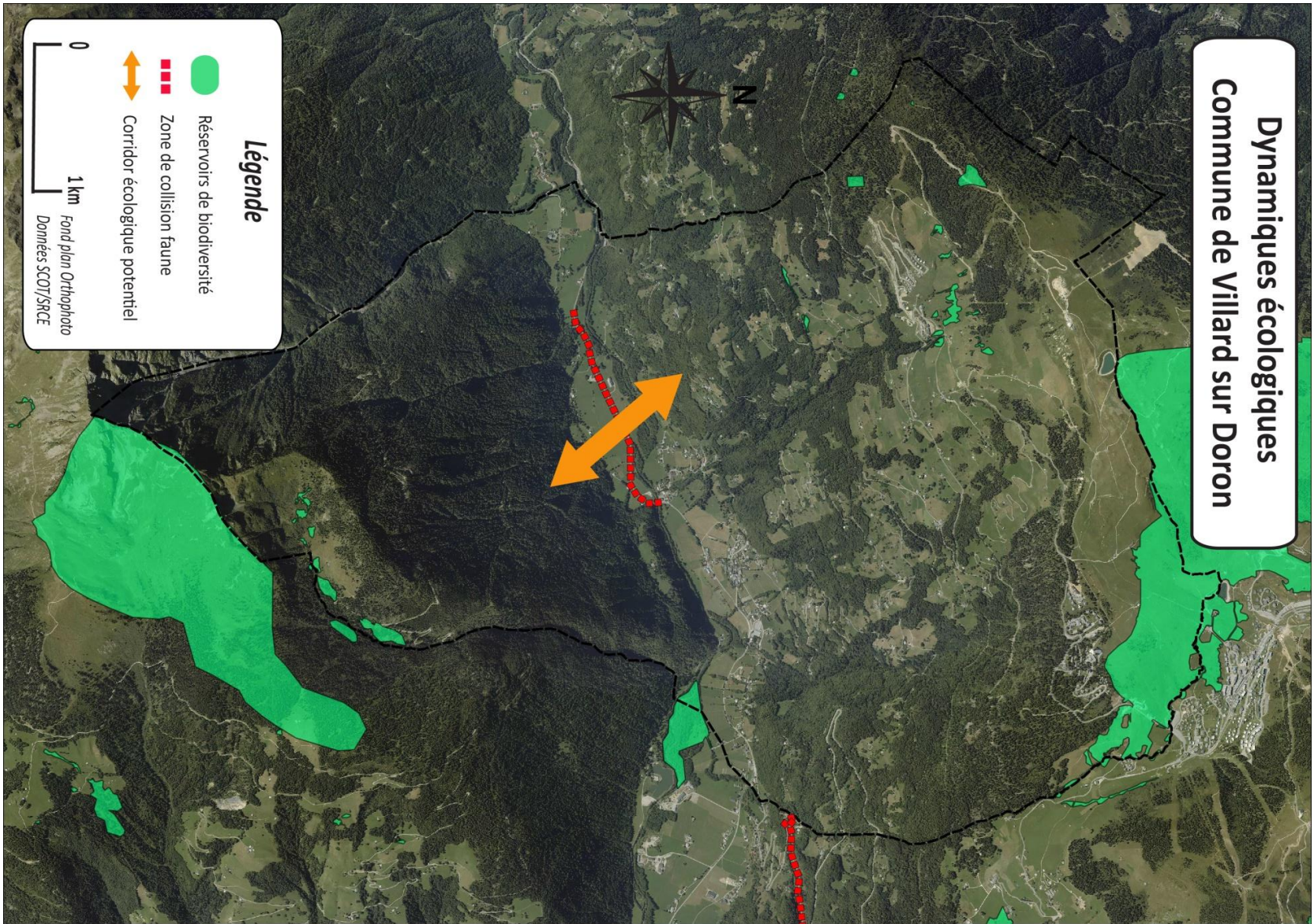
de la fenêtre non urbanisée et de la contrainte d'urbanisation par la zone inondable associée au Doron.



 Zones urbanisées

 Coupure d'urbanisation nécessaire pour préserver le corridor écologique

Zoom sur le corridor écologique de Villard sur Doron, SCOT Arlysère



12.9 Qualité de l'air

L'air constitue le premier des éléments nécessaires à la vie et nous respirons chaque jour environ 14000 litres d'air. La pollution atmosphérique d'origine humaine est le plus souvent issue : de combustions (foyers divers, rejets industriels, circulation automobile, ...), de procédés industriels et artisanaux, et d'évaporations diverses.

Les polluants sont très variables et nombreux. Ils évoluent en particulier sous les effets des conditions météorologiques lors de leur dispersion (évolution physique, chimique,...). Aux polluants initiaux (ou primaires) peuvent alors se substituer des polluants secondaires (exemple l'ozone, les aldéhydes, des aérosols acides, ...).

❖ REGLEMENTATION

Selon les termes de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement (modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010), une pollution atmosphérique est constituée par « l'introduction, par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives ». La réglementation relative à la qualité de l'air s'appuie principalement sur :

- le **Décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010** relatif à la qualité de l'air portant transposition de la **directive européenne n°2008/50/CE** du 21 Mai 2008, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il a pour objectif la réduction des émissions de polluants afin d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé humaine.
- le **Décret n° 2002-213 du 15 février 2002** portant transposition des directives **1999/30/CE** du Conseil du 22 avril 1999 et **2000/69/CE** du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 et modifiant le décret no 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.

Devant les risques que représentent certaines de ces substances pour la santé humaine, pour la flore et la faune, diverses réglementations nationales et

internationales (Union européenne, Organisation Mondiale de la Santé) spécifient des valeurs de concentrations des polluants atmosphériques à respecter dans l'air ambiant, tant en pollution chronique qu'en épisode de pointe. Le code de l'environnement a fixé les objectifs de qualité de l'air, les seuils d'alerte et les valeurs limites à respecter. Ces valeurs reportées dans le tableau suivant prennent l'année civile comme période annuelle de référence.

| OBJECTIFS DE QUALITE, VALEURS LIMITES ET SEUILS D'ALERTE | | | | |
|--|---|--|---|---|
| Polluants | Objectifs de Qualité | Valeurs Limites | Seuils d'alerte | Seuils de recommandation et d'information |
| Dioxyde d'azote | 40 µg/m ³ en moyenne annuelle 30 µg/m ³ en moyenne annuelle pour la protection de la végétation | Centile 98 = 200 µg/m ³ (soit 175 h de dépassement autorisées par an) 40 µg/m ³ en moyenne annuelle | 400 µg/m ³ en moyenne horaire 200 µg/m ³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain | 200 µg/m ³ en moyenne horaire |
| Particules fines et particules en suspension | 30 µg/m ³ en moyenne annuelle des concentrations des particules d'un diamètre inférieur ou égal à 10 micromètres | Centile 90.4 = 50 µg/m ³ (soit 35 jours de dépassement autorisés par an) La moyenne annuelle ne doit pas dépasser 40 µg/m ³ | | |
| Plomb | 0.25 µg/m ³ en concentration moyenne annuelle | 0.5 µg/m ³ en concentration moyenne annuelle | | |
| Dioxyde de soufre | 50 µg/m ³ en moyenne annuelle 20 µg/m ³ en moyenne annuelle et 20µg/m ³ sur la période allant du 1 ^{er} octobre au 31 mars pour la protection des écosystèmes | Centile 99.7 = 350 µg/m ³ (soit 24 h de dépassement autorisées par an) Centile 99.2 = 125 µg/m ³ (soit 3 jours de dépassement autorisés par an) | 500 µg/m ³ en moyenne horaire dépassé pendant 3 heures consécutives | 300 µg/m ³ en moyenne horaire |
| Ozone | 110 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures pour la protection de la santé 200 µg/m ³ en moyenne horaire et 65 µg/m ³ en moyenne sur 24 heures pour la protection de la végétation | | 360 µg/m ³ en moyenne horaire | |
| Monoxyde de carbone | 10 mg/m ³ en moyenne sur 8 heures | | | |
| Benzène | 2 µg/m ³ en moyenne annuelle | 5 µg/m ³ en moyenne annuelle | | |

❖ GENERALITES

Les polluants atmosphériques sont trop nombreux pour être surveillés en totalité. Certains d'entre eux sont choisis, car ils sont représentatifs de certains types de pollution (industrielle ou automobile) et/ou parce que leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé sont déterminés. Les principaux indicateurs de pollution atmosphérique sont les suivants :

Dioxyde de soufre : SO₂

Les émissions de dioxyde de soufre dépendent de la teneur en soufre des combustibles (gazole, fuel, charbon...). Elles sont principalement libérées dans l'atmosphère par les cheminées des usines (centrales thermiques...) ou par les chauffages. Le secteur automobile Diesel contribue, dans une faible mesure, à ces émissions. Ce dioxyde de soufre associé aux poussières peut provoquer des problèmes respiratoires chez les personnes fragiles

Particules en suspension : PS

Les particules en suspension sont de fines particules, liquides ou solides, portées par l'air. Au sein de ces substances, seules les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10-comprenant les PM2,5) sont réglementées en termes de qualité de l'air. Les combustions industrielles, le chauffage domestique et l'incinération des déchets sont parmi les émetteurs de particules en suspension. Toutefois, la plus grande part de ces émissions provient des transports. Les poussières les plus fines sont surtout émises par les moteurs Diesel.

Oxydes d'azote : NO_x

Les émissions d'oxydes d'azote apparaissent dans toutes les combustions à hautes températures de combustibles fossiles (charbon, fuel, pétrole...). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement est oxydé par l'ozone et se transforme en dioxyde d'azote (NO₂). Le secteur des transports est responsable de plus de 60% des émissions de NO_x (les moteurs Diesel en rejettent deux fois plus que les moteurs à essence catalysés). Le dioxyde d'azote (NO₂) peut occasionner de graves troubles pulmonaires dont le plus fréquent est l'œdème pulmonaire. Il peut entraîner une altération de la respiration et une hyperactivité bronchique chez les asthmatiques et il peut aussi augmenter la sensibilité des enfants aux infections microbiennes. Quant au monoxyde d'azote (NO), il peut se fixer à l'hémoglobine et entraîner la méthémoglobinémie chez les nourrissons.

Ozone : O₃

L'ozone protège les organismes vivants en absorbant une partie des rayons ultraviolets dans la haute atmosphère. Toutefois, à basse altitude, ce gaz fortement oxydant est nuisible si sa concentration augmente trop fortement. C'est notamment le cas lorsque se produit une réaction chimique entre le dioxyde d'azote ou les hydrocarbures imbrûlés (polluants d'origine automobile) et le dioxygène de l'air.

Cette réaction nécessite des conditions climatiques particulières :

- fort ensoleillement,
- températures élevées,
- faible humidité,
- absence de vent,
- phénomène d'inversion de température.

Une trop forte concentration d'ozone dans l'air que nous respirons peut provoquer des irritations oculaires dans un premier temps puis des problèmes respiratoires.

Monoxyde de carbone : CO

Les émissions de monoxyde de carbone proviennent en majorité du trafic routier bien que le monoxyde de carbone ne représente en moyenne que 6% des gaz d'échappement d'un véhicule à essence et qu'un véhicule Diesel en émette 25 fois moins. Ce gaz est relativement stable dans l'atmosphère.

En concentration élevée, il peut se fixer sur l'hémoglobine et se substituer à l'oxygène, ce qui arrête la circulation du sang et donc l'oxygénation des cellules.

Composés Organiques Volatils (COV) ou hydrocarbures (HC)

Ils résultent également d'une combustion incomplète. Ils comprennent les hydrocarbures légers et les hydrocarbures aromatiques tels que le benzène qui est un composant usuel de l'essence. Les vapeurs d'essence s'échappant du réservoir et du carburateur contribuent de façon significative aux émissions globales d'HC. Ils sont émis majoritairement par le trafic automobile, le reste des émissions provenant de processus industriels de combustion. Leurs effets sont très divers en fonction de leur nature : depuis l'odeur désagréable sans effet sur la santé jusqu'à des effets cancérigènes ou mutagènes pour certains composés polycycliques.

La contribution des transports serait de 37% des émissions pour ces éléments.

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques : HAP

Les HAP pyrolytiques sont générés par des processus de combustion incomplète de la matière organique à haute température. Ils proviennent de la combustion du carburant automobile, de la combustion domestique (charbon, bois...), de la production industrielle (aciéries, alumineries...), de la production d'énergie (centrales électriques fonctionnant au pétrole ou au charbon...) ou encore des incinérateurs.

D'autres sources de pollution sont formées par l'usure des pneumatiques, garnitures de frein, disques d'embrayage et autres pièces métalliques, produisant des particules de caoutchouc, de manganèse, de chrome, de cadmium, voire d'arsenic et d'amiante.

Pour rappel, la part de responsabilité de chaque secteur sur la région Rhône-Alpes (source : Observatoire de l'Air en Rhône-Alpes)

Transports : 80% des NOx – 25% des PM10 – 15% des HAP

Industrie : 10% des NOx – 20% des PM10 – 55% des HAP

Résidentiel : 10% des NOx – 50% des PM10 – 25% des HAP

❖ PRESENCE DE POLLUANTS DANS L'ATMOSPHERE

Ces divers polluants se mesurent en microgramme par mètre cube ($1\text{mg}/\text{m}^3 = 1$ millionième de gramme par mètre cube d'air) sauf pour le monoxyde de carbone qui s'exprime en milligramme par mètre cube.

La fine pellicule d'air qui entoure notre planète a une composition globalement stable, mais elle renferme quelques constituants gazeux ou solides dont la proportion, quoiqu'infinitésimale, est variable dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la teneur en gaz carbonique, en oxydes de soufre et d'azote n'est pas toujours la même. La variation de leur concentration dans le temps et dans l'espace a souvent pour origine des phénomènes naturels, mais l'activité humaine prend une part non négligeable. Les niveaux de pollution fluctuent avec les saisons de façon différente pour chaque polluant. En effet, la teneur en dioxyde de soufre (SO₂) est plus faible en été, car celui-ci est essentiellement produit par les activités de combustion et de chauffage, réduites à cette époque de l'année. Par contre, les oxydes d'azote (NOx) fluctuent moins, en raison d'une relative constance du trafic automobile tout au long de l'année. Et l'ozone, polluant secondaire formé sous l'action d'un fort rayonnement solaire, est présent en quantité plus élevée l'été. Les conditions

météorologiques influent également sur la dispersion de la pollution. En effet, en hiver et en été, l'absence de vent au sol, l'absence de précipitations, le phénomène d'inversion de température ne permettent pas une bonne dispersion de la pollution. Durant de telles situations, qui varient d'une journée à une dizaine de jours, les niveaux de pollution peuvent être jusqu'à 5 fois supérieurs à la moyenne.

Bilan de la qualité de l'air 2000 – 2009

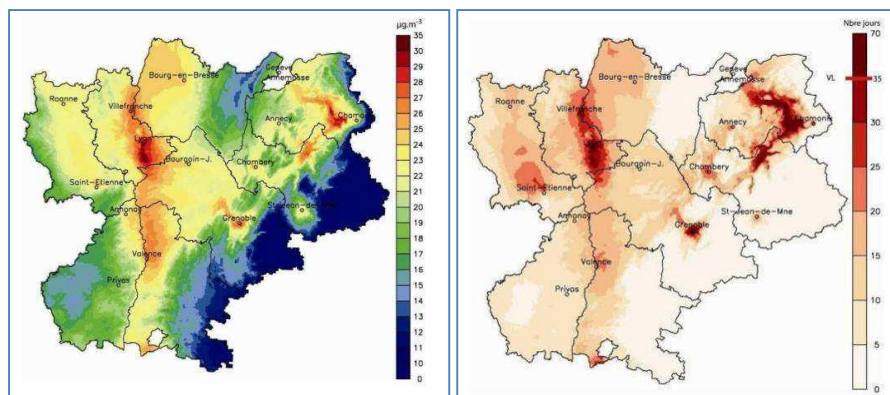
Le bilan de la qualité de l'air, réalisé par le réseau de surveillance ATMO-RHONEALPES, a identifié deux problématiques majeures : l'ozone et les particules.

a - Problématique de l'ozone

La problématique de l'ozone est régionale. En effet, ses particularités chimiques engendrent une répartition géographique différente des autres polluants : l'ozone se retrouve en quantité plus importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines de telle sorte que l'ensemble de la population rhônalpine est concernée par des dépassements des seuils réglementaires. Le nombre d'habitants concernés par des dépassements de la valeur cible pour la santé (120 $\text{mg}\cdot\text{m}^3$ en moyenne glissante sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par an) est quasi identique en milieu urbain et en milieu rural malgré la différence de population totale. En 2007, c'est ainsi 24% de la population régionale qui est soumis à des dépassements de la valeur cible pour la santé. Cette distribution varie cependant fortement en fonction des années puisque les concentrations d'ozone sont liées aux conditions climatiques.

b - Problématique des particules

L'enjeu sanitaire concernant les particules est important et la répartition des concentrations montre qu'une grande partie du territoire rhônalpin est touché par cette pollution. Les cartes ci-dessous présentent la moyenne annuelle en PM10 et le nombre de jour de dépassement de la valeur limite pour l'année 2007.



Les niveaux de particules les plus élevés sont rencontrés dans l'agglomération lyonnaise, l'agglomération grenobloise, la basse vallée du Rhône et les vallées alpines. Néanmoins, les zones rurales ne sont pas épargnées, en plaine notamment, alors que les secteurs de montagne (hors fond de vallée) sont peu touchés.

La réglementation impose une valeur limite de 50 mg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an. En 2007, 16% de la population a été soumise à des niveaux dépassant cette valeur réglementaire, sans considérer la surexposition de la population liée à la proximité des sources immédiates telles que le trafic, les zones industrielles ou encore les installations de chauffage. Ces résultats qui sous-estiment ainsi la population exposée montrent néanmoins une problématique importante.

c - Conclusion sur les zones de trafic

A proximité des zones de trafic, le dioxyde d'azote et les particules PM10 dépassent systématiquement les valeurs réglementaires annuelles et horaires malgré les avancées technologiques. En effet, si l'installation de pots catalytiques a fait diminuer les émissions d'oxyde d'azote par véhicule, celles-ci sont largement compensées par le nombre de kilomètres parcouru par chacun des rhônalpins.

Les trafics poids lourds et véhicules utilitaires sont également mis en cause. Au total sur la région Rhône-Alpes, c'est ainsi 1 personne sur 10 qui est soumise à des niveaux de pollution en dioxyde d'azote dépassant la réglementation. Le bilan est toutefois plus positif pour les métaux lourds dont le plomb qui ne montrent plus de

dépassement réglementaire ou encore les COV ou les HAP dont les niveaux sont passés en dessous des valeurs seuil depuis 2004.

Analyse des données existantes

Source : Air-Rhône-Alpes

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air sur la commune de Villard sur Doron. La station la plus proche se situe au Sud-ouest, à Albertville, à environ 12 km. Nous allons donc nous baser sur les mesures de cette station :

| Date | Albertville Urbain Dioxyde d'azote µg/m ³ | Albertville Urbain Particules PM10 µg/m ³ | Albertville Urbain Monoxyde d'azote µg/m ³ | Albertville Urbain Ozone µg/m ³ |
|------|---|---|--|---|
| 2004 | 27 | 26 | 10 | 39 |
| 2005 | 25 | 26 | 9 | 42 |
| 2006 | 27 | 29 | 12 | 41 |
| 2007 | 26 | 25 | 10 | 38 |
| 2008 | 25 | 27 | 12 | 38 |
| 2009 | 22 | 27 | 8 | 44 |
| 2010 | 25 | 22 | - | 40 |
| 2011 | 25 | 23 | 10 | 38 |
| 2012 | 24 | 20 | 8 | 41 |
| 2013 | 23 | 21 | 8 | 33 |
| 2014 | - | - | - | - |

Pour les années 2004 à 2013, les données annuelles moyennes indiquent pour :

- **le dioxyde d'azote** : une valeur toujours sous l'objectif de qualité annuelle (40 µg/m³).
- **l'ozone** : une valeur sous l'objectif de qualité annuelle (65 µg/m³).
- **Les poussières en suspension** : ne dépassent jamais le seuil annuel (50 µg/m³).

Ces valeurs peuvent être appliquées à la commune de Villard sur Doron. Cependant Albertville, commune où sont localisées les stations de mesure, est certainement plus polluée que Villard sur Doron, car c'est une ville plus grande et plus urbanisée et de nombreuses grosses infrastructures linéaires la traversent.

Villard sur Doron étant à l'écart des gros axes de transports routiers, certaines valeurs peuvent être nuancées.

La qualité de l'air de cette commune peut donc être qualifiée de bonne en général.

❖ L'ENVIRONNEMENT SONORE

Afin de caractériser les infrastructures en fonction de leurs émergences sonores, un classement des infrastructures a été établi conformément au tableau présenté ci-dessous :

VILLARD SUR DORON

| Infrastructure | Nom de la voie | Nom tronçon | Débutant | Finissant | Catégorie | Largeur | Tissu |
|----------------------|----------------|------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------|---------|--------------|
| Route départementale | D925 | D925-Villard sur Doron | D218b - Route des Saisies-Les Manants | Limite de commune de Queige | 3 | 100 | Tissu ouvert |

| Infrastructure | Nom de la voie | Nom tronçon |
|----------------------|----------------|------------------------|
| Route départementale | D925 | D925-Villard sur Doron |

| Débutant | Finissant | Catégorie | Largeur | Tissu |
|---------------------------------------|-----------------------------|-----------|---------|--------------|
| D218b - Route des Saisies-Les Manants | Limite de commune de Queige | 3 | 100 | Tissu ouvert |

XIII. PRISE EN COMPTE DES RISQUES

13.1 Les risques naturels

Le contexte géologique et hydrologique sur la commune est favorable à certains risques naturels. Au vu des phénomènes recensés sur la commune de Villard-sur-Doron, un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a été réalisé en Juin 2013.

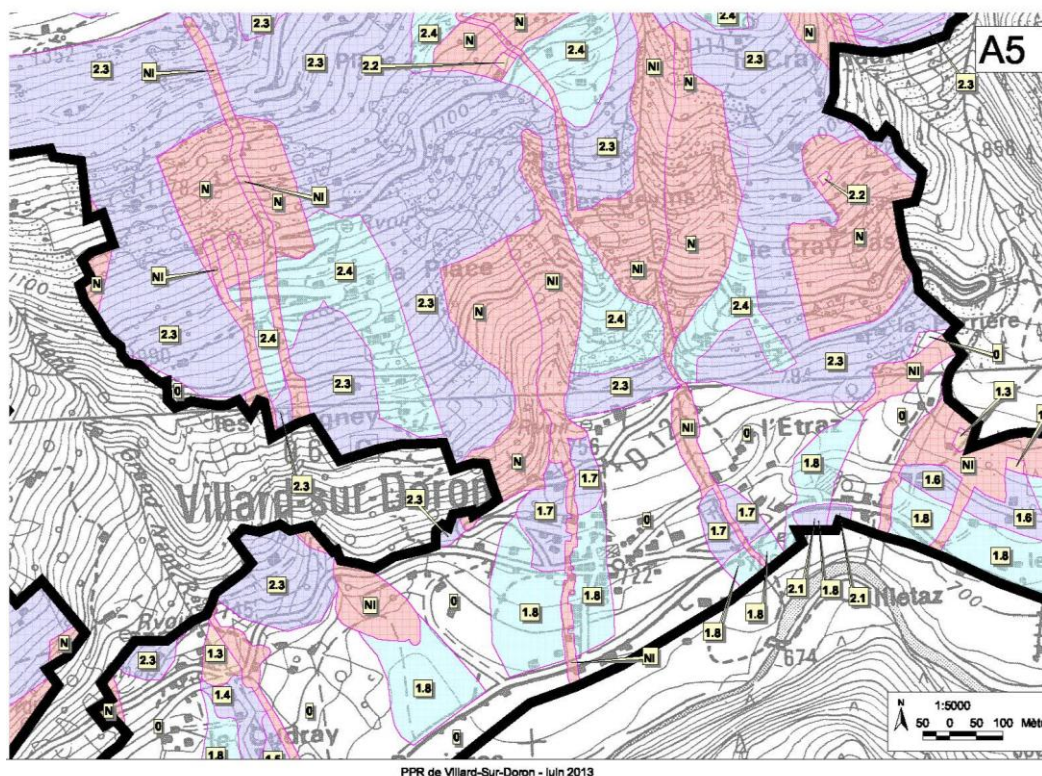
La carte suivante localise de façon indicative les risques naturels suivants, étudiés sur la commune :

- affaissements, effondrements
- avalanches,
- chutes de pierres et/ou de blocs, et/ou écroulements,
- coulées boueuses issues de glissement et/ou de laves torrentielles,
- érosions de berge.
- glissements de terrain,
- inondations,
- ravinements.

Le risque sismologique, présent sur la commune, n'est pas pris en compte au sein du PPRN.

Le PPRN décrit les phénomènes naturels effectivement pris en compte dans le zonage et leurs conséquences sur les constructions.

Ces phénomènes naturels, dans le zonage proprement dit, documents graphiques et règlement, seront en règle générale regroupés en fonction des stratégies à mettre en œuvre pour s'en protéger.



PPR de Villard-Sur-Doron - Juin 2013

Extrait du plan du PPRN sur le Chef-lieu / l'Etraz

❖ RISQUE INONDATION

Le service chargé de la police de l'eau à la DDT ne dispose pas de données particulières sur les risques d'inondation affectant la commune. Il sera toutefois indispensable que chaque zone que la collectivité envisagerait d'ouvrir à l'urbanisation dans le cadre de son projet de PLU fasse l'objet d'un diagnostic vis-à-vis du risque d'inondation.

Le service reste à la disposition des élus afin de réexaminer cette question dès lors que les projets d'urbanisation de la commune auront été précisés. La commune est concernée par les risques suivants :

Risque torrentiel et de mouvement de terrain

La commune est concernée par ces risques sur les zones suivantes :

- Ruissellement, à Salignon ; ce phénomène se traduit par une accumulation d'eau.
- Crues torrentielles et coulées boueuses, mais aussi inondation, le long des ruisseaux suivants :
 - Torrent de l'Etraz
 - Nant Charvin
 - Nant de la Tourche
 - Nant de la Ville
 - Ruisseau des Pallisses
 - Le Grand Nant
 - Nant Manant
 - Secteur des Vernays

Ce phénomène concerne une grande partie du secteur de plaine et notamment le cône de déjection de chacun des ruisseaux cités ci-dessus.

- Mouvements de terrain, glissement de terrain ; ce phénomène concerne toutes les zones étudiées et situées sur les coteaux sud de Bisanne. Le secteur des Rosières – Bisanne 1500 est également concerné.
- Chute de blocs et de pierres ; ce phénomène concerne le secteur des Vorgers, en amont de la RD 925 et Champtardy. Des blocs ont également été observés dans le talweg en amont du hameau de La Place.
- Effondrements ; ce phénomène est dû à la présence sporadique de cargneules, gypses et dolomies, qui, par dissolution par l'eau, peuvent générer des

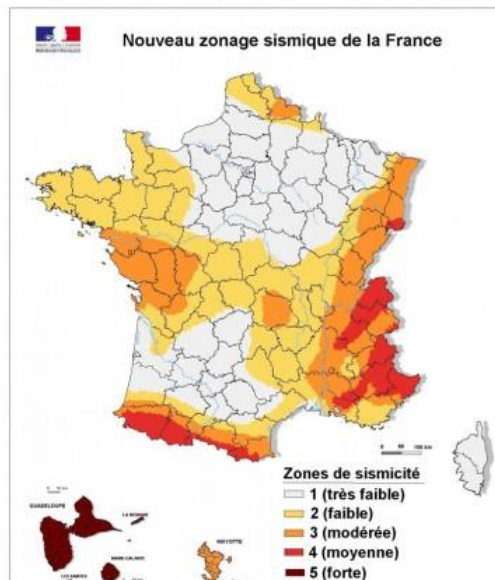
problèmes d'affaissement, voire d'effondrement. Le secteur de Bisance 1500 – Les Rosières, jusqu'aux Drabons, est notamment concerné par le phénomène.

Risque d'avalanche

Il s'agit de trois couloirs : le Nant Raymond, le couloir des Moliettes et celui de La Grande Côte, vers les Vernets, en rive gauche du Doron. Sur le versant adret, sont concernés un secteur vers Rebianaz (amont des Perrières) et sur le Nant entre Les Rosières et les Drabons.

Risque sismique

Source : ministère du développement durable



Selon le zonage sismique français établi par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), la commune de Villard sur Doron est classée en **zone 4**, de sismicité moyenne (Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et qui définit les grands principes relatifs aux règles parasismiques).

La réglementation concerne les bâtiments à « risque normal », pour lesquels les conséquences d'un séisme sont limitées à la structure même du bâtiment et à ses occupants.

Le zonage sismique du territoire

permet de s'accorder avec les principes de dimensionnement de l'Eurocode 8.

Réglementation sur les bâtiments neufs.

L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples.

Réglementation sur les bâtiments existants.

La réglementation n'impose pas de travaux sur les bâtiments existants. Si des travaux conséquents sont envisagés, un dimensionnement est nécessaire avec une minoration de l'action sismique à 60% de celle du neuf. Dans le même temps, les maîtres d'ouvrage volontaires sont incités à réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments en choisissant le niveau de confortement qu'ils souhaitent atteindre.

Aléas de retrait-gonflement des argiles

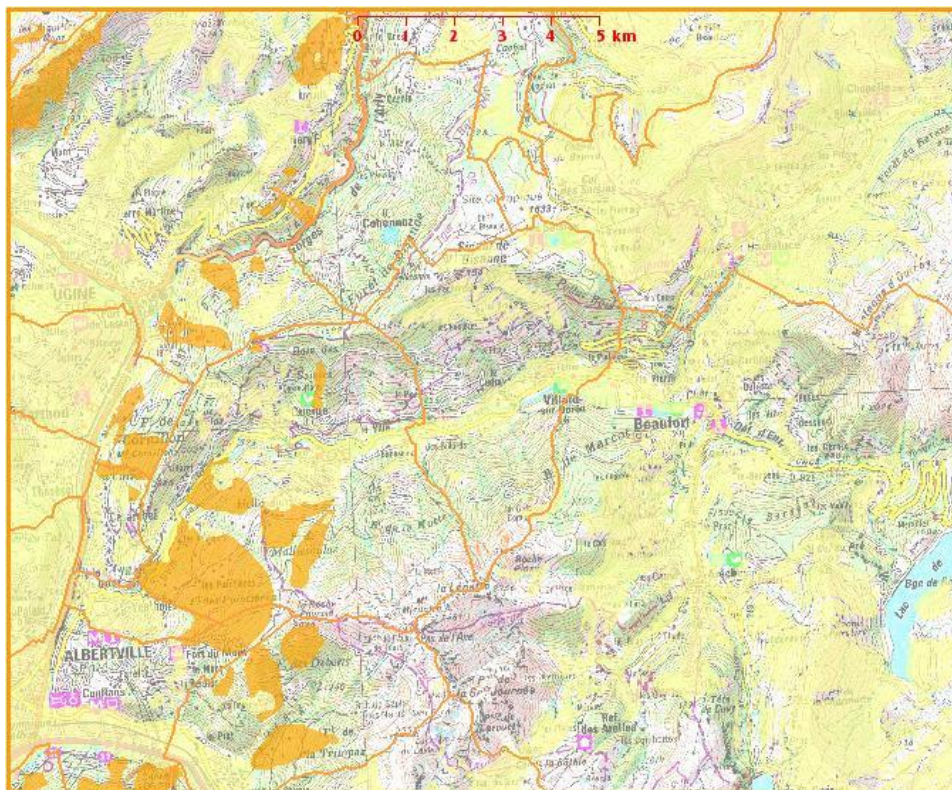
Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles. Il est causé par le gonflement, mais surtout par le retrait des argiles. L'argile, plutôt proche de l'état de saturation dans les milieux tempérés et donc avec peu de potentiel de gonflement, est responsable de mouvements importants du sol en période de sécheresse.

La commune est concernée **par un aléa faible et un aléa moyen** de retrait-gonflement des argiles.

Légende des argiles



Source : www.argiles.fr



❖ **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Plusieurs risques technologiques sont présents sur la commune de Villard sur Doron :

2.1 Transport de matières dangereuses

Ce risque concerne les voies de circulation importantes comme la D925.

2.2 Rupture de canalisation

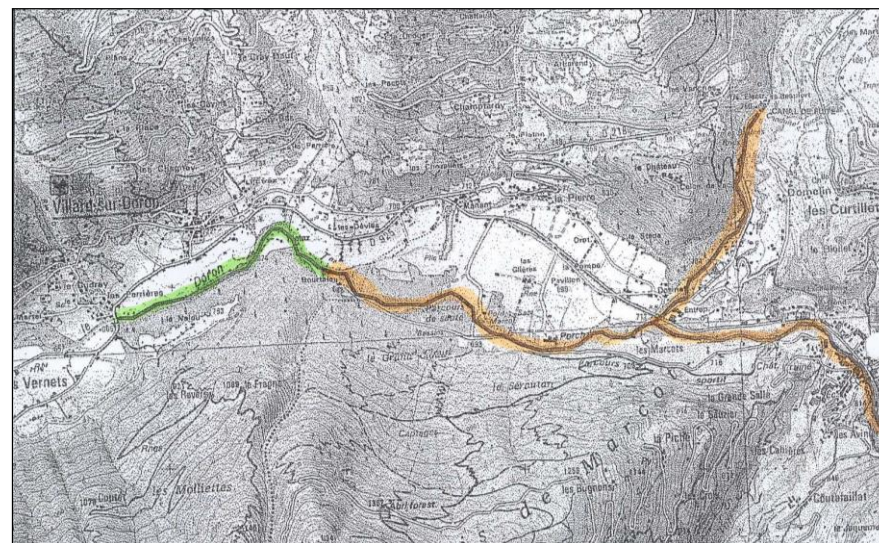
Ce risque concerne essentiellement les gazoducs présents sur la commune et représentés sur le plan des servitudes.

❖ **RUPTURE DE BARRAGE**

La commune est concernée par l'onde de submersion des barrages de La Girotte et de Roselend en cas de rupture de ceux-ci ou de crues affectant leur bassin versant.

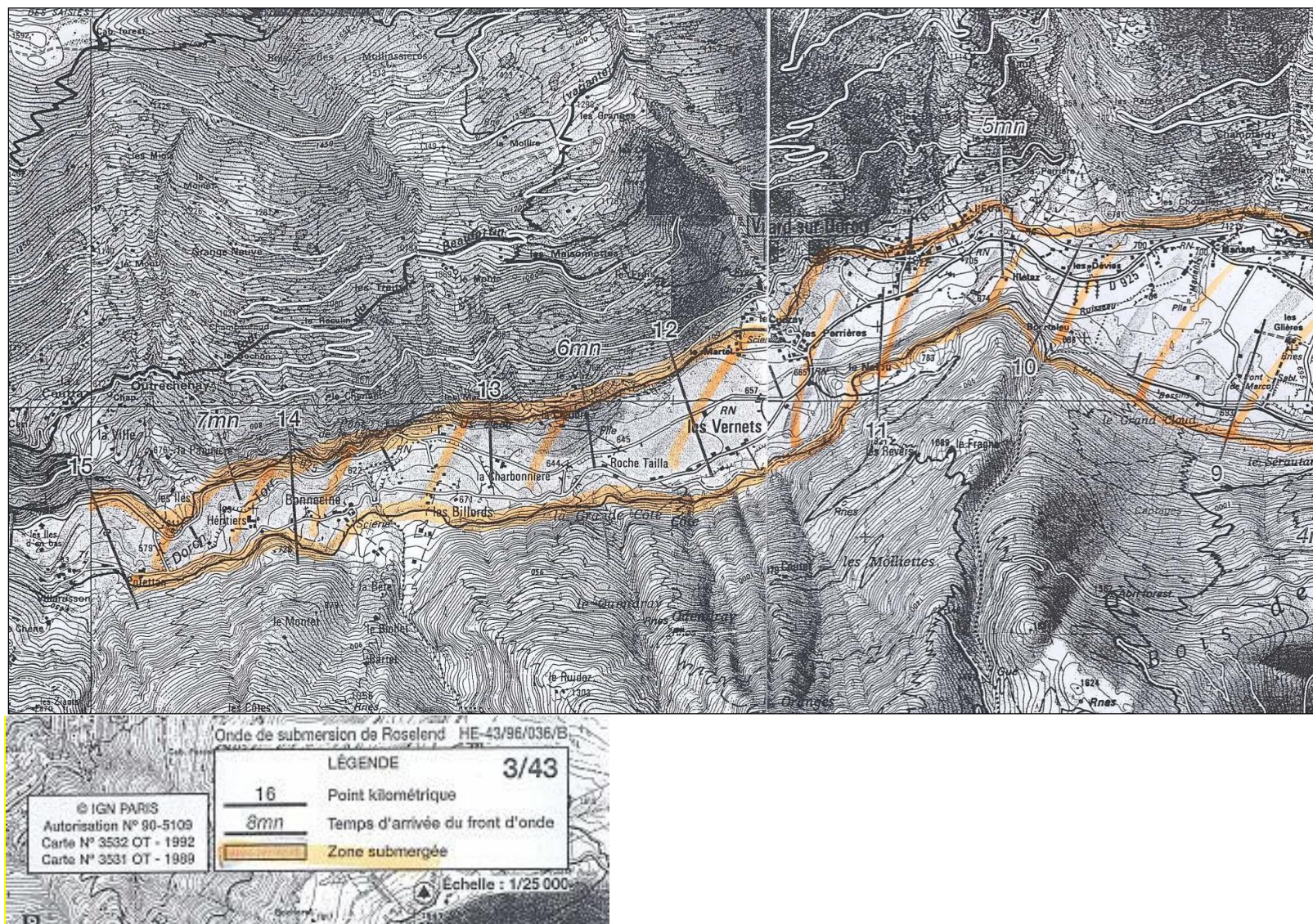
❖ **INDUSTRIEL**

Il existe, sur la commune de Villard-sur-Doron, un ouvrage EDF qui a fait l'objet d'essais de lâcher d'eau prévu par la circulaire « DRAC » du 29 novembre 1996 modifiée par celle du 13 juillet 1999.



Mesures de prévention et de sécurité applicables le long du Doron

Onde de submersion du barrage de Roselend



SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Restaurer, préserver la richesse et la diversité des espaces naturels de la commune de Villard sur Doron c'est :

Assurer la préservation des espèces remarquables et leurs biotopes en protégeant les espaces d'intérêts majeurs.

Protéger et conserver les zones humides et cours d'eau, notamment le Doron, par la restauration et gestion des ripisylves et milieux associés.

Maintenir les corridors écologiques et un maillage boisé/humide pour favoriser la biodiversité. Notamment assurer la préservation des ripisylves et du maillage de haies pour leur importance écologique (réservoir de biodiversité, micro corridor ...) sans oublier leur qualité paysagère.

Maintenir les grandes prairies agricoles et alpages, patrimoine du Beaufortain, et ayant un rôle écologique non négligeable, en évitant la reprise forestière.

Surveiller la qualité de l'eau et diminuer les pollutions diverses.

Organiser le développement communal au sein des enveloppes urbaines déjà constituées par le bâti, afin d'éviter la destruction et le morcellement des habitats naturels, de perturber les déplacements des espèces, tout en tenant compte des risques naturels.

Valoriser l'environnement en sensibilisant la population.

(Cf. cartographie de synthèse des enjeux environnementaux existants).

